

Une transition ambitieuse

Rapport annuel
2024

Hydro-Québec en chiffres

2,7 G\$

Bénéfice net en 2024

192,3 TWh

Ventes d'électricité
dont 15,1 TWh hors Québec

6,0 G\$

Investissements faits
au Québec en 2024

9,9 ¢/kWh

Prix moyen des ventes
hors Québec

8,05 ¢/kWh

Tarif résidentiel
le plus bas de l'Amérique
du Nord

19,7 M\$

En dons et commandites
à 616 organismes en 2024

4,0 G\$

Contribution aux revenus
du gouvernement
du Québec en 2024

Table des matières

- 3 Message de la présidente du Conseil d'administration
- 4 Message du président-directeur général
- 5 Équipe de direction
- 6 Revue de l'année
- 12 Revue financière
- 69 Administration de la société
- 94 Équipements

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 1^{er} trimestre 2025

ISBN : 978-2-555-00475-7 (PDF v. fr.)
ISBN : 978-2-555-00477-1 (PDF v. ang.)
ISBN : 978-2-555-00474-0 (Imp. v. fr.)
ISBN : 978-2-555-00476-4 (Imp. v. ang.)

2024G415F

Message de la présidente du Conseil d'administration



Manon Brouillette

Présidente du Conseil d'administration

Depuis le lancement du *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère*, en novembre 2023, Hydro-Québec est pleinement engagée dans une transformation en profondeur de l'économie québécoise : la transition énergétique. Comme celle-ci passe par le remplacement des énergies fossiles polluantes par des énergies renouvelables, elle entraînera une hausse importante de la demande d'électricité, ce qui signifie qu'il faudra produire plus, investir plus et consommer mieux, mais aussi apprendre à faire les choses autrement.

En 2024, l'organisation tout entière s'est mobilisée pour contribuer à la mise en œuvre du *Plan d'action*, et le Conseil d'administration salue le travail accompli sur de nombreux fronts. Pour l'appuyer dans sa démarche, il a revu son propre fonctionnement en alignant les mandats confiés à ses comités sur les cinq grandes priorités du *Plan*. Il a aussi innové en accueillant dans ses rangs Victoria LaBillois, issue de la Première Nation de Listuguj Mi'gmaq et première membre d'une communauté autochtone à siéger au Conseil d'administration d'Hydro-Québec, ainsi que Jean Marc Lechene, spécialiste du secteur mondial de l'énergie éolienne

établi à Paris et premier administrateur à se joindre à nous de l'international. Leurs connaissances et leur expérience constitueront des atouts précieux, tout comme celles de Jonathan Gignac, sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, et je leur souhaite la bienvenue à tous les trois.

Au cours de l'année, le Conseil a notamment étudié et approuvé deux grandes stratégies, soit la *Stratégie de développement éolien* et la *Stratégie de réconciliation économique et de renforcement des relations avec les Premières Nations et les Inuit*, qui établissent les orientations d'Hydro-Québec dans ces domaines pour les années à venir. Il a également entériné le projet d'évolution du réseau de transport principal ainsi que la création de trois partenariats avec des acteurs du milieu en vue du développement éolien de la zone Wocawson, dans le Bas-Saint-Laurent, et des zones Chamouchouane et Nutinamu-Chauvin, au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Par ailleurs, il a donné son aval à l'entente de principe non contraignante concernant la production hydroélectrique au Labrador, conclue en décembre dernier.

De plus, le Conseil a prêté une grande attention au dialogue sur le *Plan d'action 2035* mené pour recueillir les idées et solutions des parties prenantes d'Hydro-Québec et de la population dans son ensemble. Il croit fermement que cette discussion avec tous les publics concernés, qui se poursuivra au cours des prochaines années, s'avère essentielle à la réussite de la transition énergétique et qu'elle contribuera à l'instauration d'une prospérité collective durable.

Pour ma part, j'ai eu l'honneur d'échanger avec des représentants et représentantes d'autres leaders mondiaux de la transition énergétique dans le cadre du 26^e congrès du Conseil mondial de l'énergie le

printemps dernier. J'en ai tiré des enseignements et des pistes que j'ai partagées avec les autres membres du Conseil d'administration, afin que nous soyons mieux à même de conseiller et d'épauler Hydro-Québec au cours des années à venir.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil pour leur esprit d'équipe, leur engagement et leur rigueur, et à souligner la contribution de David Bahan, de Geneviève Biron, de Dominique Fagnoulet et de Hélène V. Gagnon, dont le mandat a pris fin.

L'année 2025 sera tout aussi exigeante que l'an dernier. La direction d'Hydro-Québec pourra compter sur le Conseil d'administration pour l'aider à choisir les meilleurs moyens à adopter afin de réaliser le *Plan d'action* et d'assurer une collaboration efficace avec la population et toutes les parties prenantes de l'entreprise, au bénéfice de la société québécoise dans son ensemble.

Message du président-directeur général



Michael Sabia
Président-directeur général

Le savoir-faire et la capacité d'innovation d'Hydro-Québec en matière d'énergie renouvelable sont reconnus à l'échelle mondiale. Chaque année, de grands exploitants de réseaux électriques nous contactent pour échanger avec nos experts et expertes. Je comprends pourquoi : je suis moi-même impressionné par la compétence, la qualité du travail et la détermination de nos équipes.

Je tiens à les remercier d'avoir uni leurs efforts pour améliorer la qualité du service d'électricité en 2024. Nous sommes bien alignés sur cette priorité de notre *Plan d'action 2035*, qui est au cœur de notre mission de service public. La durée moyenne des pannes a baissé de plus de 50 %, tandis que le délai moyen de traitement des demandes concernant les trois types de travaux liés aux raccordements les plus courants a diminué de 20 %. Nous entendons poursuivre sur cette lancée au cours des prochaines années.

Il en va de même pour nos initiatives en efficacité énergétique. Grâce à la bonification de nos offres, à un meilleur accompagnement de nos clients et clientes ainsi qu'aux campagnes publicitaires que nous avons menées, les économies d'énergie ont augmenté de plus de 30 %. Les kilowattheures économisés permettront de limiter le

nombre de nouvelles infrastructures que nous devons construire pour répondre à la demande croissante d'électricité. Cela aura une incidence positive sur nos tarifs au cours des années à venir et profitera donc à toute la société.

L'année 2024 a également été consacrée à la mise en place de solides assises sur lesquelles nous allons nous appuyer pour assurer la réussite de la transition énergétique et créer de la richesse collective pour le Québec. Ces assises se résument en trois mots : écoute, collaboration et partenariat.

Au chapitre de l'écoute, nous avons amorcé l'année en engageant un dialogue avec la population, le monde municipal et nos parties prenantes afin de recueillir leurs idées concernant notre *Plan d'action* et leurs attentes par rapport à nos pratiques. Je me sens privilégié d'avoir pu participer à cette démarche, et Hydro-Québec en est sortie grandie. Ce dialogue a enrichi nos visions environnementale, sociale et de gouvernance. Il a aussi influencé nos façons de faire, d'interagir avec notre clientèle et de travailler avec les milieux d'accueil de nos projets et activités. En témoignent notamment notre nouvelle *Stratégie de développement éolien* et les trois ententes de partenariat qui en ont découlé, portant sur des zones où le potentiel éolien pourrait atteindre jusqu'à 5 000 MW, de même que le *Plan de développement durable* et le *plan d'évolution du réseau de transport principal* que nous avons lancés au cours de l'année. Nous appliquons également les enseignements que nous en avons tirés dans les projets de réfection que nous menons actuellement dans 10 de nos centrales hydroélectriques en vue d'en accroître la puissance installée.

Le même esprit d'écoute et de collaboration est essentiel dans nos relations avec les communautés autochtones. Dévoilée en décembre 2024, notre *Stratégie de réconciliation économique et de renforcement des relations avec les Premières Nations*

et les *Inuit* vise à permettre aux communautés qui le souhaitent de participer pleinement, à titre de partenaires à part entière, aux grands projets d'infrastructure que nous réaliserons au cours des prochaines années, afin qu'elles puissent en tirer des bénéfices tangibles et durables. Elle vise également à rendre notre organisation plus ouverte et inclusive, afin que les Autochtones puissent y jouer un plus grand rôle à tous les niveaux.

Cette approche s'étend également au-delà de nos frontières. L'entente de principe que nous avons conclue avec nos voisins de Terre-Neuve-et-Labrador établit les grandes lignes d'une nouvelle entente qui remplacera l'entente désuète sur la centrale des Churchill Falls ayant suscité tant de mécontentement au sein de la population terre-neuvienne-et-labradorienne. Elle jette les bases d'un partenariat gagnant-gagnant qui contribuera à la sécurité énergétique du Québec pour les 50 prochaines années à des prix compétitifs, tout en permettant à nos homologues de disposer eux aussi de nouveaux approvisionnements en énergie renouvelable et de percevoir, dès 2025, d'importants revenus supplémentaires pour réaliser leurs propres ambitions.

Il reste encore beaucoup à faire pour concrétiser notre *Plan d'action*, mais notre destination est claire : un Québec décarboné et prospère à l'horizon 2035. Et notre *Plan* l'est tout autant : nous doter des moyens et des infrastructures nécessaires pour répondre à la demande croissante d'énergie renouvelable tout en améliorant la qualité du service d'électricité. Le tout selon une approche socialement acceptable, fondée sur la collaboration. Car la contribution de l'ensemble des Québécois et Québécoises sera essentielle pour assurer la décarbonation de l'économie et bâtir un avenir énergétique durable, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Équipe de direction



Michael Sabia, président-directeur général

Maxime Aucoin, vice-président exécutif –
Stratégie et finances

Claudine Bouchard, vice-présidente
exécutive et cheffe de l'exploitation et
des infrastructures d'Hydro-Québec
et présidente-directrice générale de
la Société d'énergie de la Baie James



Graham Fox, vice-président – Affaires
publiques, relations externes
et communications

Domenica Maciocia, vice-présidente
principale – Talents et développement
organisationnel

Jean-François Morin, vice-président –
Technologies numériques



Stéphanie Assouline, vice-présidente –
Affaires corporatives, juridiques et
réglementaires et cheffe de la gouvernance
par intérim

Dave Rhéaume, vice-président exécutif –
Activités commerciales et chef des
relations clientèle

En marche vers la réalisation du *Plan d'action 2035*

En novembre 2023, Hydro-Québec publiait son [Plan d'action 2035 - Vers un Québec décarboné et prospère](#). Ce plan, qui a pour but de donner au Québec les moyens de ses ambitions, s'articule autour de deux piliers : la qualité du service d'électricité et la transition énergétique. Il propose une série d'initiatives ambitieuses structurées selon cinq grandes priorités :

1. Améliorer la qualité du service.
2. Aider notre clientèle à faire une meilleure consommation de l'énergie.
3. Augmenter la production d'électricité.
4. Collaborer plus étroitement avec les Premières Nations et les Inuit.
5. Devenir une organisation agile, innovante et transparente.

Comme tous et toutes auront un rôle à jouer dans ce vaste chantier, nous avons jugé important d'engager un dialogue avec la population et nos parties prenantes au début de l'année, afin de recueillir leurs commentaires sur les actions proposées ainsi que leurs suggestions quant à la façon de les bonifier et d'améliorer nos pratiques.

Cette démarche nous a permis de mieux comprendre les besoins de notre clientèle, les attentes et les enjeux de nos partenaires, de même que les réalités des différentes régions du Québec. Nous avons aussi entendu clairement que les Québécois et Québécoises souhaitent participer activement à la transition énergétique et qu'il est important de poursuivre le dialogue en continu.

Forts de ces constats, nous avons transformé certains éléments mis de l'avant dans le *Plan d'action* en engagements concrets et avons redoublé d'efforts pour réaliser notre plan de match bonifié, en collaboration avec de nombreux partenaires. Déjà, nous avons fait des progrès notables à plusieurs égards, comme en atteste ce qui suit.

Priorité 1 : Améliorer la qualité du service.

L'amélioration de la qualité du service d'électricité est non seulement notre première priorité, c'est aussi celle à laquelle nous accordons la plus grande importance. En effet, force est de reconnaître que la qualité du service s'est détériorée au fil des ans sous l'effet conjugué du vieillissement de nos actifs et de l'impact des changements climatiques. Conscients de l'impératif d'agir rapidement pour redresser la situation, nous avons défini une série de mesures visant à réduire les pannes, à accroître la résilience du réseau et à offrir une meilleure expérience aux clients et clientes qui interagissent avec nous.

Continuité du service

La bonne nouvelle, c'est que nos clients ont bénéficié d'une meilleure qualité du service par rapport aux années précédentes. À preuve, nous avons réussi à diminuer de 20 % le nombre moyen de minutes de pannes par client ou cliente comparativement à la moyenne des années 2019 à 2023, et ce, malgré les ravages causés par la tempête Debby en août dernier.

Cette amélioration résulte de plusieurs facteurs. Tout d'abord, comme environ 40 % des pannes sur le réseau de distribution sont attribuables à des contacts entre la végétation et les fils électriques, nous avons intensifié nos efforts en matière de maîtrise de la végétation, dégageant plus de 20 000 km de lignes et abattant plus de 100 000 arbres qui présentaient des risques élevés pour nos installations. Ces travaux ont été réalisés en concertation avec les municipalités. L'objectif : réduire le taux de pannes liées à la végétation de 30 % d'ici 2028.

Après avoir lancé une vaste campagne d'inspection de nos lignes, équipements stratégiques, poteaux et ouvrages de génie civil, nous avons aussi considérablement augmenté nos investissements en vue d'accroître la robustesse du réseau, en priorisant les éléments les plus problématiques. Par exemple, nous avons commencé à déployer de nouvelles techniques pour améliorer la fiabilité du réseau, telles que l'installation de poteaux composites, plus résistants, l'enfouissement selon un processus allégé ou en pleine terre des lignes de distribution et l'utilisation de conducteurs sous enveloppe (parfois dits recouverts). De telles initiatives s'inscrivent d'ailleurs dans notre [Plan d'adaptation aux changements climatiques](#).

Parallèlement, nous avons bonifié notre outil Info-pannes afin de mieux renseigner nos clientes et clients touchés par une interruption de service. Ainsi, elles et ils ont maintenant accès à des renseignements sur la cause et le statut des pannes ainsi qu'à une estimation du délai de rétablissement du service, notamment dans le cas des pannes majeures.

Demandes de travaux

En ce qui concerne les demandes de travaux, comme le raccordement au réseau de nouvelles installations électriques appartenant à nos clients et clientes, nous avons entrepris de simplifier nos processus de façon à en accélérer le traitement. Nos efforts ont déjà commencé à porter des fruits, puisque nous sommes parvenus à réduire les délais de 20 % en moyenne pour les trois types de travaux les plus courants, ce qui a entraîné une diminution de 25 % du nombre de plaintes afférentes.

Pour faciliter la vie à notre clientèle, nous avons aussi déployé une nouvelle page Web réunissant toute l'information pertinente : types de demandes, préparation, étapes à suivre, estimation des délais et frais à prévoir.

Priorité 2 : Aider notre clientèle à faire une meilleure consommation de l'énergie.

Grâce à la bonification de nos offres, à un meilleur accompagnement de nos différentes clientèles et aux campagnes publicitaires que nous avons menées tout au long de l'année, nos programmes en efficacité énergétique et nos offres tarifaires incitant les gens à consommer au bon moment ont gagné en popularité en 2024.

Efficacité énergétique

Les économies d'énergie résultant de nos initiatives en efficacité énergétique ont augmenté de plus de 30 % en 2024 pour s'établir à 1 107 gigawattheures (GWh) nets, ce qui correspond à la consommation annuelle moyenne de plus de 52 000 maisons individuelles. Toutes nos clientèles ont contribué à cette hausse.

Le programme LogisVert, lancé en 2024, offre des incitatifs financiers pour encourager la clientèle résidentielle à faire l'acquisition d'appareils écoénergétiques comme une thermopompe ou à adopter des mesures visant l'enveloppe du bâtiment, telles que l'isolation du toit ou le calfeutrage des portes et fenêtres. En 2024, plus de 100 000 appareils écoénergétiques ont été achetés grâce à l'aide du programme.

Le programme Solutions efficaces, qui s'adresse aux clients d'affaires de tous les secteurs, a également connu un franc succès. En 2024, les appuis financiers visant certains équipements, dont plusieurs types de thermopompes et des technologies de récupération de la chaleur, ont été majorés, et de nouvelles mesures pour automatiser la gestion de la demande de puissance des bâtiments ont été intégrées au programme. Au total, 6 842 projets ont été soumis dans le cadre de ce programme, soit 92 % de plus qu'en 2023.

Signalons enfin que, dans le dossier tarifaire que nous avons soumis à l'approbation de la Régie de l'énergie en août 2024, nous avons triplé le budget alloué à l'efficacité énergétique. Celui-ci passera donc de 150 M\$ en 2022 à 500 M\$ en 2025.

Gestion de la demande de puissance

Pour nous aider à faire face aux périodes de pointe hivernales sans surdimensionner le réseau ou acheter de l'électricité moins propre que la nôtre à des prix élevés, nous offrons des tarifs et des options tarifaires conçus pour encourager les gens à déplacer leur consommation en dehors de ces périodes, comme les tarifs Flex et l'option de gestion de la demande de puissance (GDP). En 2024, l'ensemble de nos offres nous ont permis de sécuriser un potentiel d'effacement ou de déplacement de la demande lors d'événements de pointe de 2 378 mégawatts (MW) et se sont traduites par des économies substantielles pour nos clientes et clients, de plus en plus nombreux à en profiter.

Enfin, pour permettre à la clientèle de bénéficier pleinement de ces offres tarifaires incitatives, nous avons bonifié notre service de maison intelligente Hilo en élargissant la gamme de thermostats admissibles.

Priorité 3 : Augmenter la production d'électricité.

Dans le *Plan d'action 2035*, nous avons affirmé que, pour décarboner l'économie du Québec et en soutenir la croissance, il nous fallait disposer d'entre 8 000 et 9 000 MW de puissance additionnelle d'ici 2035. C'est pourquoi nous avons travaillé sur plusieurs fronts en 2024 pour lancer ou poursuivre des projets qui nous permettront d'accroître notre capacité de production. Nos efforts montrent déjà des résultats, car nous avons terminé l'année avec un bilan de quelque 2 500 MW en développement ou annoncés. Ce chiffre comprend 1 700 MW de capacité libérée par nos initiatives au chapitre de l'efficacité énergétique et de la gestion de la demande de puissance.

Énergie éolienne

La filière éolienne jouera un rôle névralgique dans la transition énergétique. Aussi entendons-nous développer plus de 10 000 MW de nouvelles capacités éoliennes d'ici 2035.

Afin de permettre le déploiement rapide de ces nouvelles capacités au meilleur coût possible et de manière à en favoriser l'acceptabilité sociale, nous avons lancé la [Stratégie de développement éolien](#) en mai 2024.

Cette stratégie propose un nouveau modèle de développement misant sur la réalisation, dans des zones structurantes, de projets d'envergure pouvant atteindre au-delà de 1 000 MW, ce qui entraînera des économies d'échelle. Nous y jouerons le rôle de maître d'œuvre et travaillerons en étroite collaboration avec les Premières Nations et les municipalités qui souhaiteront y participer à titre de partenaires et d'investisseurs, ce qui leur permettra d'en tirer des revenus autonomes et d'avoir leur mot à dire à toutes les étapes. De concert avec nos partenaires, nous pourrions également nous adjoindre des acteurs du secteur éolien afin de profiter de leur expertise.

Déjà, nous avons circonscrit trois zones répondant à nos critères de développement : potentiel éolien important, capacité d'intégration de la production au réseau de transport d'électricité et appui du milieu d'accueil. Nous avons aussi conclu des ententes de partenariat avec des acteurs locaux qui ont saisi l'occasion de jouer un rôle de premier plan dans le développement économique durable de leur territoire :

- entente avec la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, les Atikamekw de Wemotaci et la MRC du Domaine-du-Roy en vue du développement de la zone Chamouchouane, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui pourrait accueillir jusqu'à 3 000 MW de capacité éolienne;

- entente avec l'Alliance de l'énergie de l'Est concernant le développement de la zone Wocawson, dans le sud-ouest du Bas-Saint-Laurent, qui pourrait accueillir environ 1 000 MW de capacité éolienne. L'Alliance de l'énergie de l'Est regroupe 16 municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk;
- entente avec la Première Nation des Innus Essipit et la MRC du Fjord-du-Saguenay pour le développement de la zone Nutinamu-Chauvin, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dont le potentiel éolien pourrait atteindre jusqu'à 1 000 MW.

En complément des projets d'envergure et pour répondre à des réalités régionales, des projets à plus petite échelle, visant une puissance installée maximale de 350 MW, continueront d'être réalisés. Les acteurs du secteur éolien participeront à ces projets, comparables à ceux qui ont été menés au cours des 20 dernières années. Les appels au marché demeureront l'approche privilégiée pour ces projets.

Hydroélectricité

L'hydroélectricité a toujours été au cœur de notre métier et continuera de l'être au cours des années à venir. En décembre 2024, nous avons conclu une entente de principe non contraignante historique avec nos voisins de Terre-Neuve-et-Labrador relativement à d'importants approvisionnements hydroélectriques en provenance du Labrador jusqu'en 2075.

Cette entente comprend deux volets. Le premier porte sur la centrale existante des Churchill Falls. Il prévoit que nous continuerons d'avoir accès à la production actuelle de cette centrale pendant 50 ans. Le second prévoit l'ajout progressif de 550 MW de puissance installée dans cette centrale entre 2028 et 2038, de même que la construction de deux nouvelles centrales au Labrador – Churchill Falls 2 (1 100 MW) et Gull Island (2 250 MW) – qui devraient être mises en service à l'horizon 2034. Au total, la future entente nous garantira l'accès à 7 200 MW, soit 2 400 MW de plus qu'actuellement en provenance du Labrador, à un prix avantageux. Avec les 8 000 à 9 000 MW que nous développerons au Québec conformément à notre *Plan d'action*, nous disposerons ainsi de plus de 11 000 MW additionnels en 2035, ce qui contribuera de façon importante à la sécurité énergétique ainsi qu'à la décarbonation et à la prospérité collective du Québec.

À titre de partenaire ou d'investisseur dans les projets de construction des centrales des Churchill Falls 2 et de Gull Island, nous solliciterons l'implication des communautés autochtones concernées, tant au Labrador qu'au Québec, dès le début des projets et à toutes les étapes. Entre autres choses, nous explorerons la possibilité de nouer avec elles des partenariats économiques qui pourraient générer des revenus autonomes, selon les principes mis de l'avant dans notre stratégie de réconciliation économique.

- entente de principe concernant les relations passées et futures avec certaines communautés anishnabeg, en vue du règlement des différends relatifs à la mise en place et à l'exploitation des installations d'Hydro-Québec sur le *nitakinan* des Premières Nations signataires dans les régions de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue, de même que l'établissement des paramètres d'un processus de consultation qui s'appliquerait lors de l'étude de nouveaux projets d'Hydro-Québec sur ce territoire;
- entente Pakatan sur la formation et l'emploi avec la Première Nation des Innus de Nutashkuan, qui vise le développement de la main-d'œuvre locale moyennant la mise en œuvre d'initiatives concrètes de formation et de création d'emplois au sein d'Hydro-Québec ou d'entreprises des secteurs liés à l'énergie.

Toutes ces ententes sont fondées sur la confiance et le respect mutuels et sur une volonté commune de bâtir un avenir plus juste et équitable pour les générations futures dans le contexte de la transition énergétique.

En avril, nous avons également signé des ententes historiques avec le Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke officialisant la copropriété de la ligne d'interconnexion Hertel-New York. Il s'agit des premières ententes de copropriété d'un actif de transport d'Hydro-Québec avec un tiers et une communauté autochtone.

Stratégie de réconciliation économique et de renforcement des relations

L'un des moments forts de 2024 aura sans conteste été la publication de notre [Stratégie de réconciliation économique et de renforcement des relations avec les Premières Nations et les Inuit](#) en décembre dernier. Élaborée dans un esprit de collaboration et d'écoute, cette stratégie vise à concrétiser nos engagements envers les communautés autochtones au Québec et à assurer que celles-ci pourront participer pleinement, si elles le souhaitent, aux grands projets de transition énergétique.

Les initiatives de la *Stratégie* se déclinent autour de quatre grands axes :

1. Participation et retombées économiques
2. Environnement, territoire et ressources
3. Main-d'œuvre et emplois
4. Relations continues et services à la clientèle

La publication de cette stratégie marque un jalon important dans le dialogue en continu avec les Premières Nations et les Inuit. Le but est de faire émerger une compréhension et une vision communes de nos enjeux respectifs qui conduiront à des solutions durables, dans le meilleur intérêt des communautés autochtones et de la société québécoise.

Priorité 5 : Devenir une organisation agile, innovante et transparente.

Pour mener à bien le chantier ambitieux que représente notre *Plan d'action*, nous devons revoir nos façons de faire. Devenir plus efficaces et innovants, en tablant sur le savoir-faire que nous avons développé au fil des ans et qui est reconnu à l'échelle mondiale.

Le dialogue que nous avons engagé avec la population et nos parties prenantes pendant les premiers mois de 2024 nous a permis de franchir un pas important en ce sens. Il nous a appris que nous devons être à l'écoute pour bien cerner les besoins de notre clientèle. Que nous devons faire preuve de plus d'ouverture afin d'accueillir et de faciliter la collaboration de tous les acteurs appelés à travailler avec nous pour assurer la réussite de la transition énergétique.

Ces enseignements, nous les avons mis en pratique :

- Ils se reflètent dans la quarantaine d'engagements que nous avons pris à l'issue du dialogue sur le *Plan d'action*, afin de le bonifier et de le concrétiser.
- Ils se reflètent aussi dans notre *Stratégie de développement éolien*, qui définit un nouveau modèle axé sur le partenariat avec les Premières Nations et le monde municipal pour permettre un développement accéléré de cette filière, de même que sur la planification ordonnée de l'évolution du système énergétique.
- Les consultations que nous avons lancées l'automne dernier auprès des municipalités et MRC, des Premières Nations et de groupes d'intérêts dans les régions concernées par notre plan d'évolution du réseau de transport principal témoignent de l'importance que nous accordons au partage d'information en amont du début des projets que nous entendons réaliser.
- Enfin, notre *Stratégie de réconciliation économique et de renforcement des relations avec les Premières Nations et les Inuit* découle directement des échanges que nous avons menés avec les représentants et représentantes des communautés autochtones. Elle s'est déjà traduite par la création de partenariats avec des Premières Nations et autres acteurs du milieu en vue du développement éolien de trois zones à fort potentiel, et nous avons bon espoir que d'autres suivront. De plus, nous avons soutenu l'élaboration de nouveaux programmes d'études sur le métier de montage de lignes et la mécanique des engins de chantier hybrides et électriques au Centre de formation professionnelle (CFP) de la Baie-James. Ainsi, les membres des communautés autochtones du Nord-du-Québec auront plus facilement accès à une formation de qualité offrant des débouchés intéressants au sein de notre organisation et des entreprises qui travailleront avec nous à la réalisation de la transition énergétique.

Pour accélérer le rétablissement du service à la suite de pannes, nous avons modifié nos façons de faire et nous déployons les équipes dans les régions concernées en amont des événements météorologiques importants.



Le recours à des innovations technologiques contribue également à la qualité du service. En effet, nous avons effectué des inspections thermiques par hélicoptère de nombreuses lignes de transport, ce qui nous a permis de déceler les points chauds et ainsi de prévenir des pannes. D'autres inspections ont été faites au moyen de robots et de drones dont certains, comme le LineDrone, ont été développés par notre centre de recherche. Par exemple, l'inspection robotisée du tunnel sous-fluvial Grondines-Lotbinière, par où notre ligne à 450 kV à courant continu transite entre les deux rives du Saint-Laurent, a permis de réaliser en trois heures une tâche qui aurait mobilisé une équipe de cinq personnes pendant une semaine. Nous menons par ailleurs des projets pilotes avec l'intelligence artificielle dans différents domaines afin d'accroître notre agilité.

Enfin, nous avons créé, au sein de notre organisation, un pôle d'expertise dont le mandat consiste à tracer la meilleure voie à suivre pour réussir la transition énergétique, au profit de la société québécoise tout entière.

Analyse par la direction

L'analyse par la direction doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés d'Hydro-Québec et les notes afférentes. L'information financière présentée ci-après et les sommes inscrites dans les tableaux sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les états financiers consolidés tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie ») relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils reflètent également les dispositions de la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité* (L.Q. 2019, c. 27) et de la *Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité* (L.Q. 2023, c. 1).

Hydro-Québec tient à rappeler que cette analyse, et principalement la section Perspectives, contient des énoncés basés sur des estimations et sur des hypothèses concernant les résultats futurs et le cours des événements. Étant donné les incertitudes et les risques inhérents à tout énoncé prospectif, les résultats réels de l'entreprise pourraient différer des résultats prévus. Signalons enfin que les renseignements contenus dans cette analyse tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 14 février 2025, date d'approbation du présent Rapport annuel par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec.

Revue financière

ANALYSE PAR LA DIRECTION

- 13 2024 en un coup d'œil
- 16 Résultats consolidés
- 21 Gestion de la trésorerie et du capital
- 23 Cadre réglementaire
- 25 Structure organisationnelle
- 26 Perspectives
- 27 Gestion intégrée des risques

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 32 Rapport de la direction à l'égard de l'information financière
- 33 Rapport des auditeurs indépendants
- 36 États consolidés des résultats
- 36 États consolidés du résultat étendu
- 37 Bilans consolidés
- 38 États consolidés des variations des capitaux propres
- 39 États consolidés des flux de trésorerie
- 40 Notes afférentes aux états financiers consolidés

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

- 65 Rétrospective quinquennale
- 68 Données financières trimestrielles consolidées

2024 en un coup d'œil

BÉNÉFICE NET

2024 : 2 663 M\$

2023 : 3 288 M\$

Le bénéfice net d'Hydro-Québec s'est établi à 2 663 M\$ en 2024, soit dans le haut de la fourchette visée pour l'année, qui prévoyait un bénéfice oscillant entre 2,2 G\$ et 2,7 G\$. Cette performance a été réalisée malgré la faible hydraulicité qui persiste et les températures douces observées au Québec tout au long de l'année. Il s'agit d'une baisse de 625 M\$ par rapport aux 3 288 M\$ enregistrés il y a un an.

La diminution du bénéfice net s'explique surtout par un fléchissement de 866 M\$ des ventes sur les marchés hors Québec, attribuable à une chute du volume exporté et à l'impact de la stratégie de couverture, qui a été moins favorable qu'en 2023. De plus, les charges d'exploitation se sont accrues de 477 M\$, par suite notamment de l'incidence défavorable de la réévaluation des coûts futurs liés au déclassement des installations nucléaires de Gentilly-2 et de la croissance des activités en lien avec les priorités du *Plan d'action 2035*. Par ailleurs, les achats d'électricité ont augmenté de 280 M\$ en raison d'un accroissement du volume des approvisionnements externes étant donné la gestion prudente des ressources hydriques. L'effet conjugué de ces facteurs a cependant été atténué par une progression de 564 M\$ des ventes d'électricité au Québec.

Compte tenu des résultats, Hydro-Québec sera en mesure de verser un dividende de 2,0 G\$ à son seul actionnaire, le gouvernement du Québec.

Une période de faible hydraulicité qui se prolonge

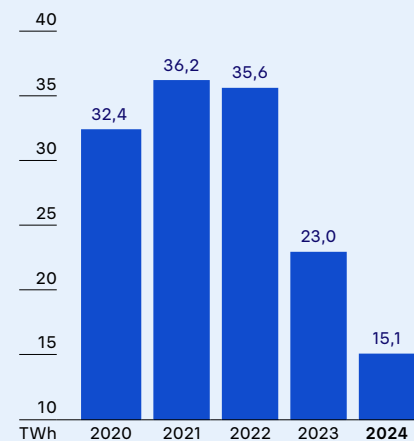
VENTES D'ÉLECTRICITÉ HORS QUÉBEC

2024 : 15,1 TWh

2023 : 23,0 TWh

Les résultats de 2024 s'inscrivent dans un contexte de faible hydraulicité qui perdure depuis l'an dernier. En effet, en 2023, la couverture de neige peu abondante à la fin de l'hiver, la crue printanière moins importante que d'habitude ainsi que les précipitations estivales et automnales modestes dans le nord du Québec avaient diminué les apports naturels en eau dans les grands réservoirs de l'entreprise durant la deuxième moitié de l'année. En 2024, la tendance s'est poursuivie avec notamment des précipitations estivales et automnales inférieures à la normale. Par conséquent, Hydro-Québec a continué à faire preuve de prudence dans la gestion de ses stocks énergétiques et a donc limité ses exportations sur les marchés afin d'assurer une utilisation optimale des ressources hydriques, ce qui a entraîné un recul des ventes d'électricité sur les marchés externes. Celles-ci ont ainsi atteint 15,1 TWh, soit une baisse de 7,9 TWh par rapport à 2023. Cette situation n'a toutefois eu aucun impact sur l'approvisionnement en énergie du Québec et les engagements à long terme conclus avec les marchés voisins.

Ventes d'électricité hors Québec



Une stratégie de couverture des ventes hors Québec qui continue à porter des fruits

PRIX MOYEN OBTENU^a

2024 : 9,9 ¢/kWh

2023 : 10,3 ¢/kWh

PRIX MOYEN DU MARCHÉ

2024 : 7,0 ¢/kWh

2023 : 5,2 ¢/kWh

Hydro-Québec a continué à tirer profit de l'exécution de sa stratégie de gestion des risques mise en œuvre afin de réduire la volatilité des prix sur les marchés de l'énergie au moyen d'instruments financiers dérivés. Bien que l'incidence de la stratégie de couverture ait été favorable en 2024, elle l'a été de façon moins marquée qu'en 2023. Rappelons que, l'an dernier, cette stratégie avait en effet permis à l'entreprise de tirer profit des prix à terme élevés qui avaient cours en 2022 en raison de la situation géopolitique mondiale, ce qui s'était traduit par un impact très positif sur les produits enregistrés en 2023.

a) Pour l'ensemble des marchés hors Québec, y compris l'effet des couvertures.

Des températures moyennes plus clémentes que l'année précédente sur le territoire québécois

INCIDENCE DES TEMPÉRATURES SUR LES VENTES AU QUÉBEC

2024 : -3,9 TWh

2023 : -2,7 TWh

En 2024, les températures sur le territoire québécois ont été globalement plus douces que celles de l'année précédente; en fait, le Québec a connu l'année la plus chaude jamais observée à l'échelle de la province.

Le premier trimestre a notamment été le moins froid des 10 dernières années, alors qu'au sud du Québec, l'automne a été le plus chaud jamais enregistré. Puisqu'il s'agit des trimestres au cours desquels Hydro-Québec réalise la majeure partie de ses ventes d'électricité, toute variation à la hausse ou à la baisse des températures pendant ces périodes a nécessairement une incidence directe sur le volume des ventes. Ainsi, les températures plus clémentes observées en 2024 ont donné lieu à une diminution de 3,9 TWh des ventes au Québec par rapport aux températures normales.

La demande d'électricité en hausse constante au Québec

VENTES D'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC^a

2024 : 177,2 TWh

2023 : 177,3 TWh

Au Québec, les ventes d'électricité normalisées, c'est-à-dire qui excluent l'effet des températures, sont en hausse pour la sixième année de suite, s'établissant à 181,1 TWh – un record historique – en raison notamment de l'augmentation du nombre d'abonnements, surtout dans le secteur résidentiel ainsi que dans le secteur commercial, institutionnel et petits industriels. Depuis 2020, le volume des ventes d'électricité normalisées au Québec s'est ainsi accru de près de 10 TWh. Soulignons que dans l'*État d'avancement 2024* du *Plan*

a) Y compris l'effet des températures.

d'*approvisionnement* déposé auprès de la Régie de l'énergie, Hydro-Québec a mentionné qu'elle anticipait une forte croissance de la demande dans tous les grands secteurs de consommation au cours des prochaines années, soit une progression d'environ 60 TWh durant la période 2022-2035, étant donné la multiplication des initiatives visant à décarboner le Québec.

Le volume total des ventes, qui tient compte de l'effet des températures et de la demande de la clientèle sur l'ensemble du territoire, s'est ainsi élevé à 177,2 TWh en 2024, soit un niveau pratiquement identique à celui enregistré l'exercice précédent.

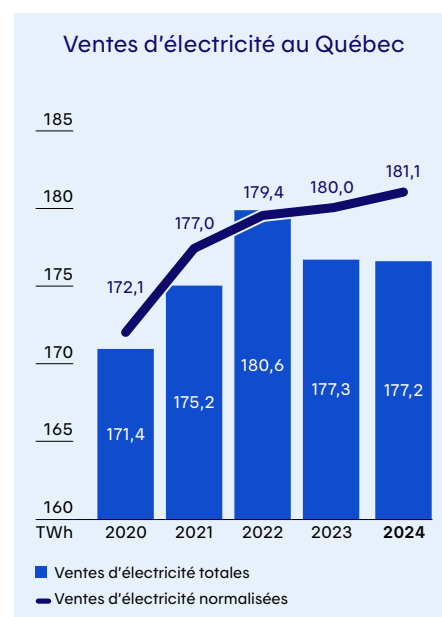
Des initiatives stratégiques pour concrétiser les priorités du Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère

Un accord de principe longuement attendu

En décembre, les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador ont conclu une entente de principe non contraignante concernant le renouvellement du contrat de la centrale hydroélectrique des Churchill Falls. Cette entente, qui inclut un ajout de puissance à la centrale des Churchill Falls et la construction de deux nouvelles centrales, permettra au Québec d'avoir accès à 7 200 MW d'énergie renouvelable pour les 50 prochaines années à un coût inférieur à celui de toutes les autres options en Amérique du Nord. Elle vise également à maintenir des tarifs abordables pour les résidents et résidentes et les entreprises du Québec, tout en assurant une collaboration transparente avec les communautés autochtones.

Une stratégie qui a le vent dans les voiles

Dans le cadre de sa *Stratégie de développement éolien* annoncée en mai, Hydro-Québec a conclu des partenariats avec les Premières Nations et les collectivités locales visant le développement des zones Chamouchouane et Nutinamu-Chauvin, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi que Wocawson, dans le Bas-Saint-Laurent. Les projets dans ces trois zones, ayant des potentiels de puissance de respectivement 3 000 MW, 1 000 MW et 1 000 MW,



s'ajouteront entre autres aux parcs éoliens des Neiges d'une puissance installée de 1 200 MW, qui sont en cours de réalisation dans la région de la Capitale-Nationale. Ensemble, ces projets ainsi que ceux issus des appels d'offres joueront un rôle majeur pour atteindre l'objectif que s'est fixé l'entreprise, soit d'ajouter une capacité éolienne de 10 000 MW d'ici 2035.

L'amélioration de la qualité du service, une priorité d'entreprise

Conformément aux objectifs énoncés dans le *Plan d'action 2035*, Hydro-Québec a continué de consacrer des sommes de plus en plus importantes aux travaux d'entretien et de maintenance du réseau électrique ainsi qu'à la transformation numérique de ses activités, afin d'optimiser les processus et d'améliorer la qualité du service. Entre autres, elle a intensifié les travaux de maîtrise de la végétation à proximité des lignes électriques en effectuant des travaux préventifs de déboisement sélectif, de débroussaillage, d'élagage et de coupe de branches et d'arbres à risque près des installations, ce qui a permis de dégager plus de 20 000 kilomètres de lignes électriques en 2024, soit le niveau de cadence attendu pour réduire l'impact de la végétation située près du réseau. Ces travaux ont pour but de réduire le nombre d'interruptions de service découlant du contact de la végétation avec les équipements

du réseau, plus particulièrement en cas d'événements météorologiques majeurs. Tous ces efforts, bien qu'ils aient entraîné une pression à la hausse sur les charges d'exploitation, ont contribué à réduire de plus de 50 % le nombre moyen de minutes de pannes par client par rapport à l'an dernier. Soulignons que, pour 2024, la durée annuelle moyenne d'interruption de service par client alimenté est inférieure de 20 % à la durée moyenne enregistrée au cours de la période 2019-2023.

Une hausse considérable des investissements dans le parc d'équipements

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS
2024 : 5 987 M\$
2023 : 4 898 M\$

Toujours dans le cadre des priorités énoncées dans le *Plan d'action 2035*, Hydro-Québec a accru de façon marquée les sommes affectées aux investissements en immobilisations. Ces sommes ont ainsi augmenté de 1,1 G\$ comparativement à celles de l'exercice précédent, s'établissant à 6,0 G\$ pour la totalité de 2024. L'accroissement de plus de 20 % témoigne de la volonté de l'entreprise d'investir de manière soutenue dans les installations de production, de transport et de distribution afin d'offrir à la clientèle un service fiable et de grande qualité.

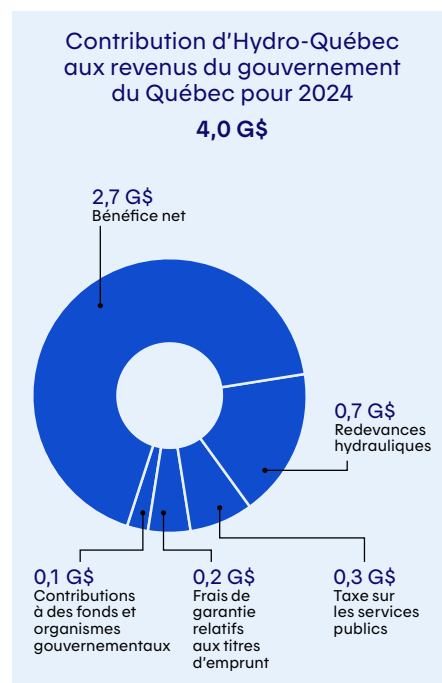
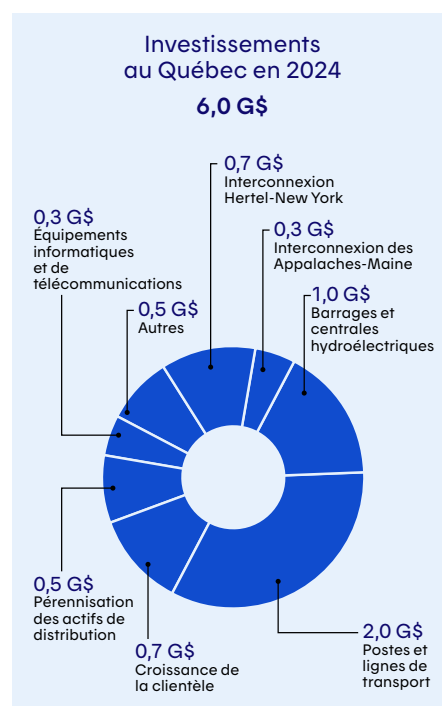
Une grande partie de ces sommes, soit 3,6 G\$, a été consacrée à des travaux d'envergure ayant pour but d'assurer la pérennité des actifs, notamment pour accroître la robustesse du réseau, moderniser celui-ci et remplacer les équipements en fin de vie.

Par ailleurs, un montant de 2,4 G\$ a été alloué à des projets de développement visant à augmenter la capacité de production, à répondre à la croissance de la clientèle québécoise, ou à accroître la capacité d'échange d'énergie avec les marchés limitrophes. Ainsi, la construction de la ligne d'interconnexion Hertel-New York, qui sera raccordée à la ligne Champlain Hudson Power Express pour la livraison d'électricité au cœur de la ville de New York,

se poursuit, tout comme le déploiement d'une ligne de transport dans les régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie, en vue de la mise en place d'une nouvelle interconnexion de 1 200 MW entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre.

Une contribution majeure à l'économie du Québec, année après année

L'apport d'Hydro-Québec aux revenus du gouvernement du Québec s'établit à 4,0 G\$ pour l'exercice 2024. Au bénéfice net de 2,7 G\$ s'ajoutent notamment les redevances hydrauliques, la taxe sur les services publics ainsi que les frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt. Cette contribution à l'économie québécoise, combinée aux investissements importants en immobilisations réalisés par l'entreprise, génère des retombées économiques marquées partout sur le territoire. Elle joue donc un rôle important dans les finances publiques et bénéficie ainsi à l'ensemble de la collectivité québécoise.



Résultats consolidés

Bénéfice net

Le bénéfice net d'Hydro-Québec a atteint 2 663 M\$ en 2024, soit une baisse de 625 M\$ par rapport au bénéfice de 3 288 M\$ inscrit en 2023, alors que les prix moyens obtenus sur les marchés externes avaient atteint des niveaux records grâce à l'exécution judicieuse de la stratégie de couverture, ce qui avait eu une incidence favorable marquée sur les résultats financiers. En 2024, les températures douces observées au Québec ainsi que les apports naturels en eau inférieurs à la normale qui perdurent pour une deuxième année de suite ont fortement contribué à la diminution du bénéfice net.

Produits

Les produits ont totalisé 16 113 M\$, contre 16 086 M\$ un an plus tôt. Les ventes d'électricité se sont élevées à 15 578 M\$, soit 302 M\$ de moins que les 15 880 M\$ inscrits l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par un recul de 866 M\$ des ventes d'électricité sur les marchés hors Québec, qui a été partiellement contrebalancé par une progression de 564 M\$ des ventes au Québec. Les autres produits des activités ordinaires ainsi que les produits des autres activités se sont pour leur part établis à 535 M\$, en hausse de 329 M\$ par rapport aux 206 M\$ enregistrés en 2023.

Produits des activités ordinaires

Ventes d'électricité au Québec

Les ventes d'électricité au Québec ont atteint 177,2 TWh, soit un volume pratiquement identique à celui de 177,3 TWh inscrit en 2023. Les produits associés ont néanmoins grimpé de 564 M\$ en raison de l'effet conjugué de quatre principaux facteurs.

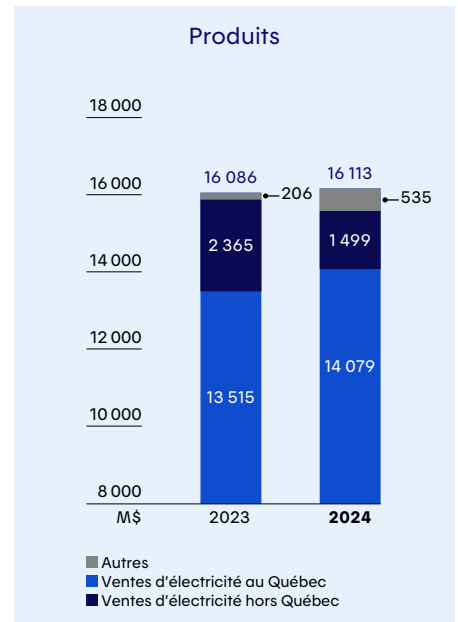
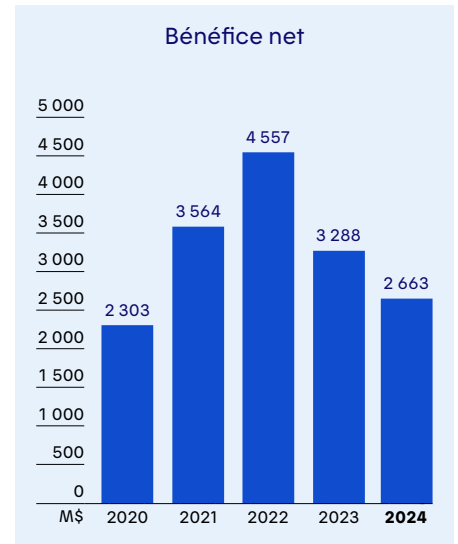
Premièrement, les températures ont eu une incidence défavorable de 1,2 TWh ou 107 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Globalement, les températures observées à l'échelle du Québec en 2024 ont été les plus chaudes jamais enregistrées. En effet, près de 90 % des journées de l'hiver 2023-2024 ont connu des températures au-dessus des normales climatiques. L'effet sur les ventes d'électricité au Québec a surtout été prononcé au cours du premier trimestre, ce qui a conduit à une diminution de 1,5 TWh ou 135 M\$. Plus particulièrement, les températures du mois de février ont

en moyenne été supérieures de 4 °C à celles de l'exercice précédent. Comme le chauffage représente la grande majorité de la consommation d'électricité durant les mois d'hiver, toute fluctuation à la hausse des températures pendant cette période a nécessairement un impact défavorable sur le volume des ventes d'électricité et les produits afférents. En revanche, notons que les températures du quatrième trimestre ont été légèrement plus froides que l'an passé, ce qui s'est traduit par une progression de 0,4 TWh ou 40 M\$ des ventes au Québec.

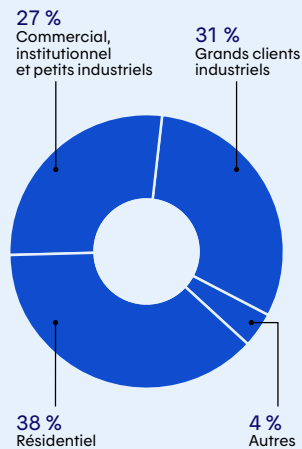
Deuxièmement, la demande de base, y compris l'impact d'une journée additionnelle de ventes le 29 février (2024 étant une année bissextile), s'est accrue de 1,1 TWh ou 118 M\$ par suite principalement de l'augmentation des besoins en énergie dans le secteur résidentiel ainsi que dans le secteur commercial, institutionnel et petits industriels, où l'évolution démographique a donné lieu à une croissance du nombre d'abonnements. Cette croissance a toutefois été atténuée par un léger repli de la demande constaté dans plusieurs secteurs d'activité dans la catégorie des grands clients industriels.

Troisièmement, les indexations tarifaires entrées en vigueur les 1^{ers} avril 2023 et 2024 ont entraîné un accroissement de 508 M\$ des produits. Rappelons que, conformément aux dispositions de la *Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer l'électricité*, le taux d'indexation des tarifs domestiques, soit ceux applicables aux clientèles résidentielle et agricole, a été plafonné à 3 %, alors que les tarifs d'affaires ont augmenté de 5,1 % à l'exception du tarif industriel de grande puissance (tarif L), dont la hausse a été de 3,3 %.

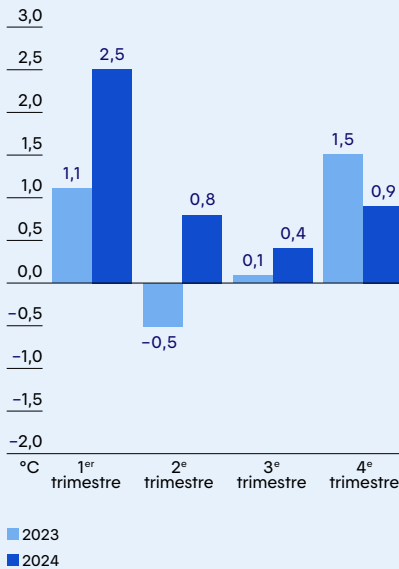
Quatrièmement, la montée des cours de l'aluminium, qui ont une incidence sur les produits associés à certains contrats spéciaux, s'est traduite par une augmentation de 53 M\$ des produits des ventes d'électricité au Québec.



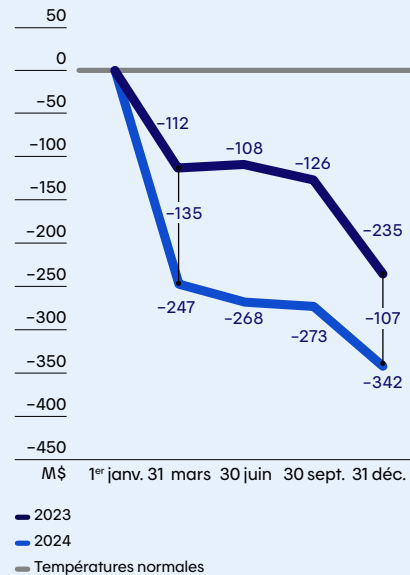
Répartition des ventes au Québec en 2024 par secteurs (TWh)



Écart des températures réelles par rapport aux températures normales - Montréal et Québec



Effet cumulatif sur les ventes d'électricité au Québec des températures réelles par rapport aux températures normales



Ventes d'électricité au Québec par secteurs

Secteurs	Volume des ventes			Produits des ventes		
	2024	Variation 2024-2023		2024	Variation 2024-2023	
	TWh	TWh	%	M\$	M\$	%
Résidentiel	68,2	0,1	0,1	6 035	183	3,1
Commercial, institutionnel et petits industriels	48,2	0,6	1,3	4 697	291	6,6
Grands clients industriels	54,4	(0,7)	(1,3)	2 939	87	3,1
Autres	6,4	(0,1)	(1,5)	408	3	0,7
Total	177,2	(0,1)	(0,1)	14 079	564	4,2

Facteurs de variation des ventes par secteurs - 2024-2023

Secteurs	Effets volume					Effets prix			Total
	Demande de base		Températures		Total	Ajustements tarifaires	Autres	Total	
	TWh	M\$	TWh	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	
Résidentiel	1,1	93	(1,0)	(92)	1	184	(2)	182	183
Commercial, institutionnel et petits industriels	0,7	62	(0,1)	(14)	48	248	(5)	243	291
Grands clients industriels	(0,7)	(35)	-	-	(35)	54	68	122	87
Autres	-	(2)	(0,1)	(1)	(3)	22	(16)	6	3
Total	1,1	118	(1,2)	(107)	11	508	45	553	564

Ventes d'électricité hors Québec

Les produits des ventes d'électricité sur les marchés hors Québec se sont élevés à 1 499 M\$ en 2024, en baisse de 866 M\$ par rapport aux 2 365 M\$ comptabilisés en 2023. Cette diminution résulte de deux principaux facteurs. D'une part, le volume des ventes a reculé de 7,9 TWh dans le contexte de faible hydraullicité qui perdure depuis plusieurs mois, s'établissant à 15,1 TWh pour l'ensemble de l'exercice. En effet, compte tenu des apports naturels en eau largement inférieurs à la normale dans les grands bassins hydroélectriques du nord du Québec, Hydro-Québec a limité sensiblement ses exportations au cours de l'année afin d'assurer une gestion prudente et proactive de ses grands réservoirs. D'autre part, l'incidence de la stratégie de couverture mise en œuvre pour réduire la volatilité des prix sur les marchés de l'énergie a été moins favorable en 2024 qu'en 2023, ce qui a entraîné un repli des produits des ventes sur les marchés hors Québec. Rappelons que, l'an dernier, cette stratégie avait permis à l'entreprise de tirer profit des prix à terme élevés qui avaient cours en 2022 en raison de la situation géopolitique mondiale, ce qui avait eu un impact très positif sur les produits de la période comparative.

Autres produits des activités ordinaires

Les autres produits provenant des activités ordinaires se sont chiffrés à 349 M\$, contre 287 M\$ en 2023. Cette hausse de 62 M\$ tient entre autres à l'augmentation des ventes de certificats d'énergie renouvelable à des tiers. Ces certificats constituent des preuves de propriété exclusive accordées par Hydro-Québec à des tiers pour les attributs environnementaux liés à la consommation d'énergie renouvelable à 100 %.

Produits des autres activités

Les produits des autres activités ont progressé de 267 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est attribuable à la comptabilisation, en 2023, d'un ajustement défavorable non récurrent de 284 M\$ au titre de la quote-part des résultats du placement qu'Hydro-Québec détient dans Innergex énergie renouvelable inc. Rappelons que cet ajustement avait été établi par suite d'une comparaison de la valeur comptable du placement avec sa juste valeur.

Charges

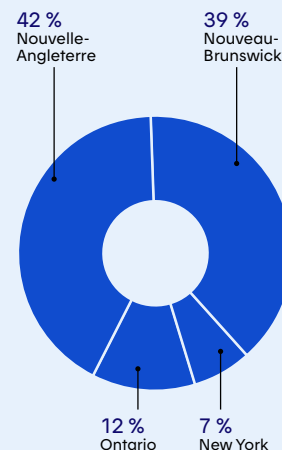
Les charges totales ont atteint 10 990 M\$ en 2024, contre 10 394 M\$ il y a un an.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 4 609 M\$, soit 477 M\$ de plus que les 4 132 M\$ enregistrés en 2023, en raison de plusieurs facteurs.

D'une part, l'augmentation tient à la réévaluation de certaines hypothèses, notamment la hausse des coûts de démantèlement estimés, liées aux obligations de déclassement des installations nucléaires de Gentilly-2. En effet, conformément aux conditions du permis de déclassement délivré par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, Hydro-Québec doit effectuer une révision de l'ensemble des coûts associés au démantèlement des installations de cette centrale sur une base quinquennale. Ces réévaluations ont entraîné un écart défavorable de 146 M\$ par rapport à l'exercice précédent. D'autre part, l'écart défavorable résiduel de 331 M\$ s'explique par plusieurs éléments, notamment la croissance des activités visant à améliorer la qualité et la fiabilité du service, conformément aux priorités énoncées dans le *Plan d'action 2035* de l'entreprise. Ces activités incluent entre autres les travaux d'entretien et de maintenance du réseau et de maîtrise de la végétation, de même que les dépenses engagées au chapitre des services numériques afin de répondre à l'intensification des besoins d'affaires d'Hydro-Québec et de soutenir son évolution technologique. Enfin, la montée des charges d'exploitation tient aussi à la hausse du coût des services rendus aux fins des régimes d'avantages sociaux futurs offerts aux membres du personnel. Le coût s'est accru par suite de la baisse, à la fin de 2023, des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers, auxquels correspondent les taux d'actualisation. Cette diminution des taux d'intérêt a donné lieu à une augmentation de la valeur actualisée des services rendus.

Répartition des ventes hors Québec en 2024 par marchés (TWh)



Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs

En ce qui concerne les autres composantes du coût des avantages sociaux futurs offerts aux membres du personnel, un montant créditeur de 773 M\$ a été comptabilisé en 2024, comparativement à 689 M\$ l'exercice précédent. Cette variation tient à la hausse du taux de rendement prévu des actifs et à la croissance de la valeur des actifs du Régime de retraite au 31 décembre 2023, ce qui a eu une incidence positive sur les montants comptabilisés dans ce poste en 2024.

Achats d'électricité

Les achats d'électricité ont totalisé 2 925 M\$, en hausse de 280 M\$ par rapport aux 2 645 M\$ inscrits en 2023. Cet écart résulte principalement de l'augmentation du volume des approvisionnements externes dans le cadre de la gestion prudente des stocks énergétiques. Plus particulièrement, les achats réalisés au titre des activités d'exportation d'électricité ont fait un bond de 5,7 TWh en raison notamment des apports naturels en eau largement inférieurs à la normale au Québec pour une deuxième année de suite. La progression des achats d'électricité tient de surcroît à un accroissement des approvisionnements en énergie éolienne sous l'effet surtout de la production plus élevée des installations sous contrat. En effet, la production de ces installations varie selon les conditions météorologiques.

Amortissement

La charge d'amortissement s'est chiffrée à 3 019 M\$, comparativement à 3 089 M\$ un an plus tôt. Ce recul de 70 M\$ s'explique principalement par la comptabilisation, en 2023, d'une charge liée à l'acquisition de Great River Hydro par Hydro-Québec. En effet, à la fin de 2023, par suite de la montée des taux d'intérêt depuis la date d'acquisition, Hydro-Québec avait effectué une comparaison de la valeur comptable totale des actifs nets acquis avec la juste valeur totale. Comme la juste valeur s'était avérée inférieure à la valeur comptable enregistrée des actifs nets, elle avait comptabilisé une charge non récurrente de 140 M\$. Cet écart favorable a toutefois été atténué par la hausse de 73 M\$ de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles découlant de l'incidence des nouvelles mises en service d'actifs réalisées en 2023 et 2024, déduction faite des actifs qui ont été complètement amortis au cours de ces exercices.

Taxes

Les taxes se sont élevées à 1 210 M\$, soit un montant comparable aux 1 217 M\$ enregistrés en 2023. La diminution des redevances hydrauliques résultant du fléchissement du volume de production a été partiellement contrebalancée par l'indexation du taux applicable.

Frais financiers

Les frais financiers se sont établis à 2 460 M\$ en 2024, en hausse de 56 M\$ par rapport aux 2 404 M\$ inscrits l'exercice précédent. L'augmentation de 150 M\$ des intérêts nets sur la dette à long terme se rapportant aux émissions nettes de dettes a été atténuée par une progression de 69 M\$ du revenu net de placement attribuable à un volume moyen de trésorerie supérieur à celui de 2023.

Chiffres clés

	2024	2023
RÉSULTATS ET DIVIDENDE (M\$)		
Produits	16 113	16 086
Bénéfice avant frais financiers	5 123	5 692
Bénéfice net	2 663	3 288
Dividende	1 997	2 466
BILANS (M\$)		
Actif total	99 709	92 668
Immobilisations corporelles et incorporelles	80 055	76 185
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	60 359	55 155
Capitaux propres	28 707	27 527
RATIOS FINANCIERS		
Rendement des capitaux propres (%) ^a	9,6	12,2
Taux de capitalisation (%) ^b	32,7	33,7
Marge bénéficiaire (%) ^c	16,5	20,4
Couverture des intérêts ^d	2,03	2,36
Taux d'autofinancement (%) ^e	37,1	47,5

a) Quotient du bénéfice net par les capitaux propres moyens de l'exercice diminués du cumul des autres éléments du résultat étendu moyen de l'exercice. La baisse de ce ratio par rapport à 2023 est principalement attribuable à la diminution du bénéfice net.

b) Quotient des capitaux propres par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, des emprunts et des passifs liés aux instruments dérivés, diminuée des actifs liés aux instruments dérivés et du fonds d'amortissement.

c) Quotient du bénéfice net par les produits. La baisse de ce ratio par rapport à 2023 est essentiellement attribuable à la diminution du bénéfice net.

d) Quotient de la somme du bénéfice avant frais financiers et du revenu net de placement par les intérêts nets sur la dette à long terme. La baisse de ce ratio par rapport à 2023 est principalement attribuable à la diminution du bénéfice avant frais financiers.

e) Quotient des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation diminués du dividende versé par la somme des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – exclusion faite des acquisitions et cessions de placements temporaires et des acquisitions de titres destinés au fonds d'amortissement – et du remboursement de dette à long terme. La baisse de ce ratio par rapport à 2023 est principalement attribuable à un fléchissement de 2,0 G\$ des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, dont l'incidence a été atténuée par la diminution du dividende versé.

Note : Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

Gestion de la trésorerie et du capital

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation ont atteint 5,2 G\$ en 2024, contre 7,2 G\$ en 2023. La diminution de 2,0 G\$ s'explique principalement par un recul de 1,0 G\$ de la variation des éléments hors caisse du fonds de roulement ainsi que par le repli de 0,6 G\$ du bénéfice net par rapport à l'an dernier. Ces flux ont notamment servi à payer le dividende de l'exercice 2023 et à financer une partie du programme d'investissement.

Activités d'investissement

En 2024, Hydro-Québec a consacré 6,0 G\$ à ses investissements en immobilisations corporelles et incorporelles, comparativement à 4,9 G\$ pour l'exercice précédent. Cet accroissement de plus de 20 % tient à la volonté de l'entreprise d'investir de manière soutenue dans les installations de production, de transport et de distribution afin d'offrir à la clientèle un service fiable et de grande qualité, soit l'une des priorités du *Plan d'action 2035*.

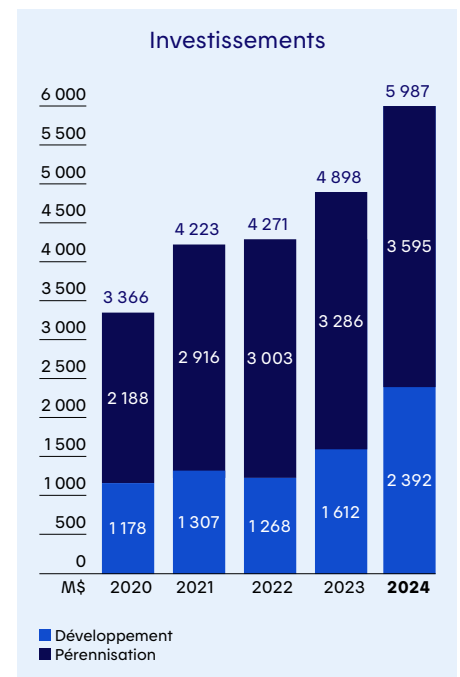
Plus de 60 % du montant investi en 2024 a été affecté à des travaux d'envergure ayant pour but d'assurer la pérennité du parc d'équipements et 40 %, à de grands projets de développement. Il est à noter que les investissements en pérennisation ont fortement augmenté au cours des dernières années. En effet, les sommes affectées à ce titre en 2024 ont progressé de près des deux tiers par rapport à celles d'il y a cinq ans.

Ainsi, Hydro-Québec a alloué 3,6 G\$ à la pérennisation des actifs. Elle a, entre autres, continué d'investir dans ses installations de production pour en assurer le bon fonctionnement à long terme et en maximiser le rendement. Soulignons à cet égard les travaux en cours aux centrales de Rapide-Blanc et de Carillon, respectivement en Mauricie et dans les Laurentides, ainsi qu'à l'aménagement Bersimis-2, sur la Côte-Nord. Dans le domaine du transport d'électricité, elle a poursuivi l'installation de deux nouveaux groupes convertisseurs au poste de Châteauguay, en Montérégie, ainsi que la modernisation des équipements et systèmes, dont le remplacement des systèmes de conduite du réseau et des automatismes de réseau et de poste,

de même que les activités s'inscrivant dans le plan de développement de l'architecture du réseau à 315 kV de l'île de Montréal. Parallèlement, elle a réalisé des travaux afin d'optimiser le fonctionnement du réseau de distribution ainsi que de maintenir et d'améliorer la qualité de ses actifs de distribution.

Les investissements consacrés aux projets de développement ont totalisé 2,4 G\$. Hydro-Québec a notamment affecté des sommes importantes à divers projets visant à répondre à la croissance de la clientèle québécoise et à augmenter la capacité de production. À titre d'exemple, des travaux sont en cours à la centrale aux Outardes-2, sur la Côte-Nord, pour en accroître la puissance. De plus, la construction de la ligne d'interconnexion Hertel-New York, visant à relier celle-ci à la ligne Champlain Hudson Power Express afin d'alimenter en électricité la ville de New York, se poursuit, tout comme le déploiement d'une ligne à 320 kV à courant continu dans les régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie, en vue de la mise en place d'une nouvelle interconnexion de 1 200 MW entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre.

Hydro-Québec continue par ailleurs de déployer des efforts en matière d'électrification des transports en investissant de façon soutenue dans son réseau de recharge publique, le Circuit électrique, ainsi que dans la modernisation de son parc de véhicules.



Activités de financement

Hydro-Québec a réalisé de nombreuses émissions à taux fixe sur le marché canadien des capitaux au cours de l'exercice : une émission de billets à moyen terme échéant en 2029 pour un montant de 0,6 G\$, à un coût moyen de 3,96 %, et des émissions d'obligations échéant en 2063 et en 2065 pour un montant de 5,2 G\$, à un coût moyen de 4,29 %.

Les fonds recueillis, soit un total de 5,8 G\$, ont notamment servi à soutenir une partie du programme d'investissement et à rembourser des dettes arrivant à échéance.

Dividende et taux de capitalisation

Le dividende à verser au gouvernement du Québec pour l'exercice 2024 s'élève à 1 997 M\$. Au 31 décembre 2024, le taux de capitalisation s'établissait ainsi à 32,7 %.

Soulignons qu'en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5), le dividende ne peut excéder 75 % du bénéfice net. Par ailleurs, le gouvernement du Québec ne peut déclarer, pour un exercice donné, un dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice.

Sources de financement

Type de financement	Montant autorisé par le Conseil d'administration	Marché	En cours le 31 décembre 2024
Marges de crédit d'exploitation	1 000 M\$ CA ou US ^a		4,6 M\$ CA
Facilité de crédit ^b	2 000 M\$ US ^c		-
Papier commercial ^b	5 000 M\$ US ou l'équivalent en \$ CA	États-Unis ou Canada	-
Billets à moyen terme ^b	3 000 M\$ US ou l'équivalent en d'autres monnaies 20 000 M\$ CA ou l'équivalent en \$ US	États-Unis Canada	177 M\$ US ^d 14 695 M\$ CA ^d

a) De ce montant, des soldes disponibles de 259 M\$ US, de 2 M\$ CA et de 451 M\$ CA ou US font l'objet de conventions de marge de crédit d'exploitation conclues avec les institutions financières concernées.

b) Ce financement est garanti par le gouvernement du Québec.

c) Ce montant comprend un crédit-relais de 750 M\$ US.

d) Ce montant correspond au produit net des émissions de billets à moyen terme.

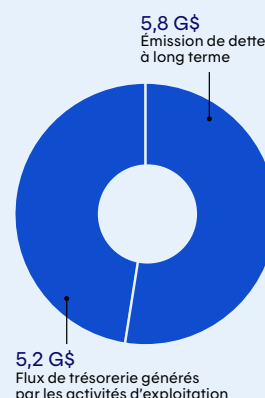
Notations de crédit

	2024		
	Papier commercial	Dettes à long terme	Perspective
Agences américaines			
Moody's	P-1	Aa2	Stable
S&P Global Ratings	A-1+	AA-	s. o. ^a
Fitch Ratings	F1+	AA-	Stable
Agence canadienne Morningstar DBRS	R-1 (moyen)	AA (bas)	Stable

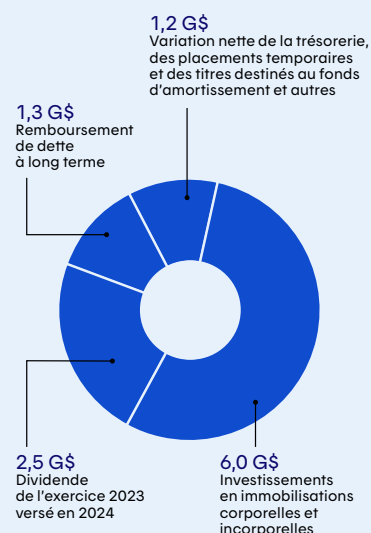
a) S&P Global Ratings n'assortit pas d'une perspective la notation de crédit d'Hydro-Québec.

Ces notations de crédit sont identiques à celles en vigueur au 31 décembre 2023.

Provenance des fonds en 2024



Affectation des fonds en 2024



Cadre réglementaire

La *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, c. R-6.01) accorde à la Régie de l'énergie du Québec la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée au Québec. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec sont réglementées.

Transport d'électricité

Hydro-Québec, dans le cadre de ses activités de transport d'électricité au Québec, exploite et développe l'un des plus vastes réseaux de l'Amérique du Nord. Elle commercialise les capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois, offrant un accès non discriminatoire à son réseau à tous les acteurs du marché, conformément à la réglementation applicable.

Dossier tarifaire

En août 2024, Hydro-Québec, dans le cadre de ses activités de transport d'électricité, a déposé une demande tarifaire pour les années 2023, 2024 et 2025 auprès de la Régie de l'énergie. Cette demande vise l'approbation des revenus requis et la fixation des tarifs des services de transport. La décision de la Régie relative à ce dossier est attendue au premier trimestre de 2025.

Distribution d'électricité

Hydro-Québec, dans le cadre de ses activités de distribution d'électricité au Québec, a pour mandat d'assurer l'approvisionnement en électricité des marchés québécois et de fournir à sa clientèle une alimentation électrique fiable ainsi que des services de qualité, dans un souci d'efficacité et de développement durable. Dans ce contexte, elle fait également la promotion de l'efficacité énergétique.

Établissement des tarifs

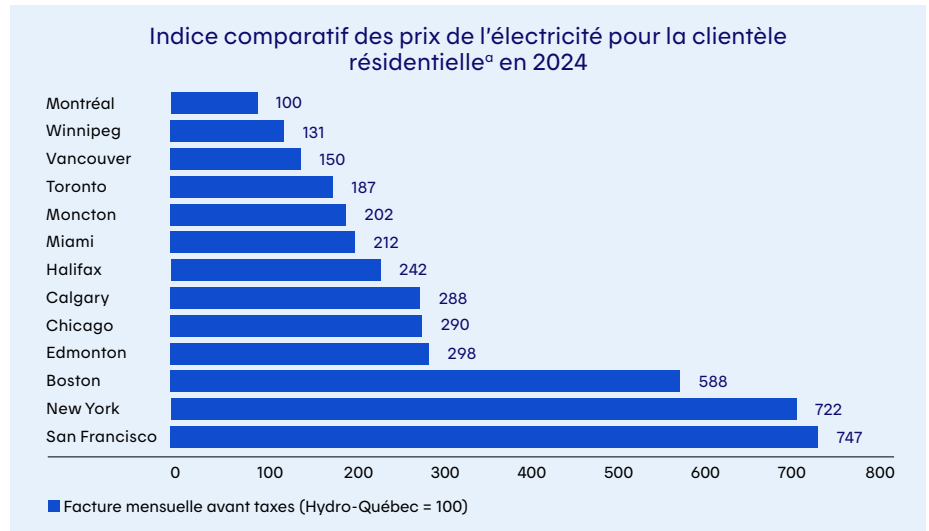
Depuis 2019, la *Loi sur la Régie de l'énergie* prévoit que les tarifs seront fixés ou modifiés par la Régie de l'énergie tous les cinq ans à compter du 1^{er} avril 2025 et que, dans l'intervalle, ils seront indexés chaque année en fonction de la variation annuelle au 30 septembre de l'indice moyen des prix à la consommation pour le Québec, exclusion faite des boissons alcoolisées, des produits du tabac et du cannabis récréatif (l'« IPC moyen »).

Processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité

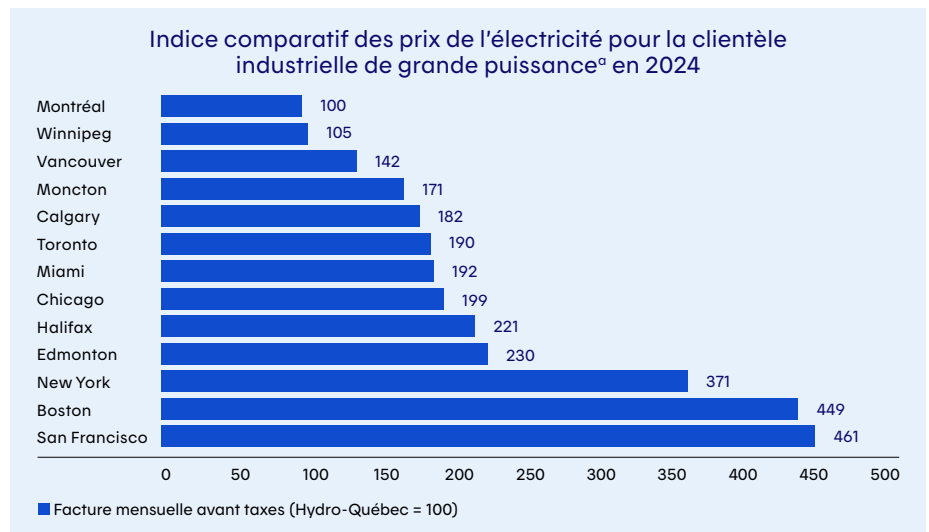
2020	2021-2024	2025	2026-2029
Gel tarifaire	Indexation en fonction de l'inflation ^{ab}	Établissement des tarifs par la Régie de l'énergie en fonction du coût du service pour une année et début d'un nouveau cycle	Indexation en fonction de l'inflation ^{ab}

a) À l'exclusion du tarif L.

b) En fonction du taux le plus bas entre l'IPC moyen et le taux supérieur de la fourchette de maîtrise de l'inflation de la Banque du Canada pour les tarifs résidentiels à compter du 1^{er} avril 2023, conformément aux dispositions de la *Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité*.



a) Au 1^{er} avril 2024 (pour la clientèle résidentielle ayant une consommation mensuelle de 1 000 kWh).



a) Au 1^{er} avril 2024 (pour la clientèle industrielle de grande puissance ayant une consommation mensuelle de 3 060 000 kWh et une puissance appelée de 5 000 kW).

Elle autorise toutefois Hydro-Québec à demander à la Régie de modifier ses tarifs de distribution avant l'échéance prévue si ceux-ci ne lui permettent pas de recouvrer le coût de la prestation du service. En février 2023, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité* (la « Loi »). Cette loi prévoit entre autres que l'indexation des tarifs d'électricité résidentiels (domestiques) sera déterminée en fonction du taux le plus bas entre l'IPC moyen et le taux supérieur de la fourchette de maîtrise de l'inflation de la Banque du Canada.

Au 1^{er} avril 2024, la hausse des tarifs résidentiels a ainsi été limitée à 3 %, conformément à la *Loi*. Les tarifs d'affaires ont pour leur part été indexés de 5,1 %, ce qui correspond à l'IPC moyen entre le 30 septembre 2022 et le 30 septembre 2023. Quant au tarif L, il a été augmenté de 3,3 %.

Rappelons que les tarifs résidentiels avaient été majorés de 3 % pour l'année tarifaire terminée le 31 mars 2024. Quant aux tarifs d'affaires, l'indexation avait été de 6,5 % et celle du tarif L, de 4,2 %.

En août 2024, une demande tarifaire a été déposée auprès de la Régie de l'énergie pour les tarifs qui seront applicables le 1^{er} avril 2025. Les majorations demandées sont de 3 % pour les tarifs résidentiels, de 3,9 % pour les tarifs d'affaires et de 3,3 % pour le tarif L. La décision de la Régie relativement à cette demande est attendue au cours du premier trimestre de 2025.

Soulignons que les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec continuent, année après année, de se classer parmi les plus avantageux de toute l'Amérique du Nord.

Approvisionnement en électricité des marchés québécois

Hydro-Québec, dans le cadre de ses activités de distribution d'électricité, mise sur diverses sources pour approvisionner les marchés québécois, principalement sur le bloc d'électricité patrimoniale de 165 TWh. De plus, elle procède à des appels d'offres à court et à long terme pour satisfaire les besoins qui excèdent le bloc d'électricité patrimoniale.

Pour les besoins à court terme, elle peut également acheter de l'électricité directement sur les marchés, sans appel d'offres, en vertu d'une dispense accordée par la Régie de l'énergie. Pour les besoins imprévus ne pouvant être comblés autrement, elle compte sur une entente-cadre couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Le renouvellement de cette entente a été approuvé par la Régie en décembre 2022.

En novembre 2024, Hydro-Québec a déposé à la Régie l'*État d'avancement 2024 du Plan d'approvisionnement 2023-2032* qui constitue le second suivi depuis le dépôt du Plan. Cet état présente une prévision actualisée de la demande québécoise, qui intègre les efforts accrus et les cibles ambitieuses d'Hydro-Québec en matière d'efficacité énergétique contenus dans le *Plan d'action 2035*, et présente également les événements qui ont influé sur la planification des approvisionnements et sur les mesures prises depuis le dépôt du premier état en novembre 2023. Pour atteindre ses objectifs en matière d'efficacité énergétique, Hydro-Québec mise sur une offre intégrée fondée sur une approche de sensibilisation et d'accompagnement qui incite la clientèle à faire des changements de comportement durables, de même que sur un programme d'aide financière favorisant la mise en place de mesures d'efficacité énergétique. Pour aider à réduire la consommation en période de pointe, Hydro-Québec prévoit également des mesures pour faciliter la participation et la performance en matière d'effacement des clients et clientes qui se sont inscrits aux options de gestion de la demande de puissance.

Enfin, Hydro-Québec a conclu, en juillet 2021, une entente de partenariat avec Énergir en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables au chauffage des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels. Misant sur la biénergie électricité-gaz naturel, l'entente s'inscrit dans le cadre du *Plan pour une économie verte 2030*, qui constitue la politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques du gouvernement du Québec. Selon cette entente, Hydro-Québec verse à Énergir une contribution annuelle basée sur les volumes réels de gaz naturel convertis à l'électricité. Le lancement de l'offre biénergie pour la

clientèle résidentielle a eu lieu en juin 2022, et celui pour la clientèle commerciale et institutionnelle, en novembre 2023. En janvier 2024, une entente similaire a été conclue avec Enbridge Gaz Québec. Le lancement de l'offre devrait avoir lieu au premier trimestre de 2025.

Modifications législatives à l'étude

En juin 2024, le projet de loi intitulé *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*, qui vise à adapter l'encadrement du secteur de l'énergie en vue, notamment, d'atteindre les objectifs du gouvernement en matière de transition énergétique et de décarbonation de l'économie, a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec. Entre autres dispositions, ce projet de loi prévoit des changements importants pour Hydro-Québec, plus particulièrement en mettant en place un plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE), en misant sur davantage d'agilité pour le déploiement de nouvelles installations de production, par exemple les grands parcs éoliens ciblés par la *Stratégie de développement éolien* de l'entreprise, ainsi qu'en facilitant les partenariats avec les Premières Nations, les Inuit et les municipalités dans le cadre de projets d'envergure.

En ce qui concerne plus précisément les tarifs d'électricité, le projet de loi prévoit, notamment, de raccourcir le cycle des révisions tarifaires de cinq à trois ans et de permettre à Hydro-Québec de proposer de nouveaux tarifs ou de changer des tarifs existants entre les révisions tarifaires, d'élaborer un concept de répartition des ajustements tarifaires afin de pouvoir lisser les hausses tarifaires ainsi que de recourir à des pratiques tarifaires innovantes menant à l'établissement de tarifs favorisant une plus grande sensibilisation à des habitudes de consommation responsables.

Le projet de loi suit les différentes étapes du processus parlementaire à l'Assemblée nationale du Québec.

Structure organisationnelle

Les trois groupes suivants constituent les piliers qui permettent à Hydro-Québec de réaliser sa mission de base et de créer de la valeur pour sa clientèle :

- le groupe – Exploitation et infrastructures ;
- le groupe – Activités commerciales et relations clientèle ;
- le groupe – Stratégie et finances.

Le groupe – Exploitation et infrastructures est responsable de la gestion optimale des infrastructures ainsi que de l'évolution du système énergétique dans le but d'offrir un service d'électricité de qualité qui répond aux besoins de la clientèle. Ainsi, dans un contexte caractérisé par la croissance de la demande, il est chargé de concevoir et de développer le système énergétique en y intégrant de nouvelles technologies lui permettant d'accueillir d'autres sources d'énergies renouvelables. De plus, il veille à l'exploitation et au contrôle des mouvements d'énergie ainsi qu'à la gestion des actifs de l'entreprise et fournit l'expertise requise. Il réalise aussi les projets de construction et de réfection et voit aux opérations et aux travaux de maintenance des installations. La fiabilité du service étant au cœur des priorités d'Hydro-Québec, le groupe est également responsable de mettre en œuvre des interventions et des initiatives structurantes, et ce, au moment le plus opportun. Parmi les mesures les plus porteuses, mentionnons la mise en application du programme de maîtrise de la végétation. En outre, en soutien aux activités gravitant autour du système énergétique, il s'assure de mettre en place des mesures environnementales efficaces et d'offrir un milieu de travail sain et sécuritaire à l'ensemble de l'entreprise. Enfin, il est chargé de la gestion et de l'évolution des actifs immobiliers, du parc de véhicules ainsi que des activités liées au transport aérien.

Le groupe – Activités commerciales et relations clientèle a pour mandat de prévoir les besoins en électricité du Québec dans le contexte de la transition énergétique et de gérer les approvisionnements énergétiques, y compris la valorisation des ententes avec les partenaires. Il est également

responsable des relations commerciales à l'échelle du Québec et à l'extérieur des frontières. De plus, il vise à offrir en tout temps une expérience optimale à l'ensemble de la clientèle et est chargé d'assurer l'évolution des offres de produits et services destinés à la population québécoise, notamment en gestion de la puissance – plus particulièrement Hilo et la tarification dynamique – ainsi que des options tarifaires, des programmes en efficacité énergétique et du Circuit électrique. Il réalise ces activités dans le but d'établir un équilibre entre l'offre et la demande au plus faible coût possible, tout en maximisant la contribution d'Hydro-Québec à l'atteinte des objectifs de décarbonation et de développement économique du gouvernement du Québec. Il s'occupe aussi du positionnement de la marque citoyenne de l'entreprise et de l'élaboration d'une image de marque forte, notamment afin d'attirer des personnes de talent et de mobiliser son personnel ainsi que de susciter un sentiment de fierté et d'appartenance à l'égard d'Hydro-Québec.

Le groupe – Stratégie et finances a pour mandat d'effectuer la planification énergétique et stratégique, d'allouer les ressources et d'assurer la gestion financière et des risques. Concrètement, le groupe est responsable du développement de la filière éolienne (de la planification globale à la réalisation de projets), de l'approvisionnement stratégique et de la gestion de contrats, des transactions énergétiques, de même que des stratégies de commercialisation visant à valoriser l'énergie propre et renouvelable produite par Hydro-Québec. Il prévoit les besoins énergétiques et prépare les bilans à cet égard sur des horizons à long terme. En outre, il élabore les stratégies d'affaires et mène des projets stratégiques de recherche et développement, en plus d'effectuer des activités de développement et de conclure des partenariats dans le cadre de divers projets. Il dirige également l'ensemble des activités financières, notamment les activités de comptabilité, les processus transactionnels, la planification financière, les activités

de financement, de trésorerie et de gestion des risques financiers ainsi que les activités de contrôle de l'entreprise. Enfin, il a aussi comme objectif de maximiser le rendement de la Caisse de retraite selon un niveau de risque jugé acceptable.

Dans le cadre de leurs activités, ces trois groupes sont soutenus par le **groupe – Affaires corporatives, juridiques et réglementaires et gouvernance**, le **groupe – Affaires publiques, relations externes et communications**, le **groupe – Talents et développement organisationnel**, le **groupe – Technologies numériques** ainsi que le **groupe – Audit interne**.

Perspectives

Signalons d'emblée que les perspectives financières de l'année 2025 présentées ci-après ne tiennent pas compte des incidences potentielles découlant de l'incertitude liée à l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis. Elles ne prennent pas non plus en considération l'entente de principe non contraignante conclue en décembre 2024 entre Québec et Terre-Neuve-et-Labrador concernant le renouvellement du contrat de la centrale hydroélectrique des Churchill Falls, étant donné que des étapes restent à franchir avant la signature d'une entente définitive.

Pour l'exercice 2025, Hydro-Québec prévoit enregistrer un bénéfice net oscillant entre 2,4 G\$ et 3,0 G\$. Cette fourchette s'explique principalement par le fait que l'entreprise devra continuer de limiter ses exportations compte tenu du contexte de faible hydraulité qui nécessite une gestion dynamique des stocks énergétiques. Ainsi, elle devra faire preuve de proactivité afin de cerner les occasions d'accroître sa rentabilité selon les conditions météorologiques et l'évolution des marchés d'exportation. Elle vise à atteindre le haut de la fourchette du bénéfice.

L'entreprise compte faire des investissements de l'ordre de 7,2 G\$ en 2025, ce qui représente une hausse de 20 % par rapport à 2024. Près des deux tiers des sommes investies permettront d'augmenter la fiabilité et la résilience du réseau pour offrir un meilleur service à la clientèle. Parmi les projets les plus importants, mentionnons l'ajout de deux groupes convertisseurs au poste de Châteauguay afin d'accroître la capacité de l'interconnexion avec le réseau de New York ainsi que les travaux

de réhabilitation en cours aux centrales de Rapide-Blanc et de Carillon pour optimiser les activités de production.

Le reste des investissements prévus sera consacré à des activités de développement visant à faire face à la croissance de la demande québécoise, à augmenter les activités d'Hydro-Québec sur les marchés voisins et à soutenir la décarbonation de l'économie. Il faut souligner par ailleurs le raccordement de nouveaux clients et nouvelles clientes au réseau de distribution, la réalisation de travaux préparatoires de projets afin d'accroître la puissance de certaines centrales hydroélectriques, dont celle de la centrale aux Outardes-2, et l'amélioration de la capacité de transport au moyen de la construction de la ligne d'interconnexion Hertel-New York, qui sera raccordée à la ligne Champlain Hudson Power Express, ainsi que de la construction de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine, qui sera raccordée à la ligne New England Clean Energy Connect.

Quant au programme d'emprunt de l'exercice 2025, il s'établit à 5,0 G\$. Les fonds recueillis permettront de financer les besoins courants de l'entreprise, dont une part importante du programme d'investissement.

Gestion intégrée des risques

Depuis de nombreuses années, Hydro-Québec applique un processus de gestion intégrée des risques qui fait partie de ses activités courantes. Ce processus s'appuie sur différents mécanismes de contrôle, de communication et d'évaluation visant à lui permettre d'exercer un suivi dynamique de l'évolution des risques.

Tous les groupes de l'entreprise participent au processus. Dans le cadre de leurs activités, ils gèrent les risques qui les concernent et les réévaluent à intervalles réguliers, au quotidien dans certains cas, à l'aide notamment des outils élaborés par le groupe – Stratégie et finances. Grâce à cette approche, il est possible de constituer un portefeuille des risques d'entreprise lors de la planification annuelle. Ce portefeuille est présenté au Conseil d'administration avec le Plan d'affaires, qui comporte une analyse de sensibilité permettant d'évaluer l'impact de certains risques sur la capacité d'Hydro-Québec de réaliser son bénéfice net cible.

Risques financiers

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers, tels que les risques de marché, de liquidité et de crédit. L'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés et un suivi systématique réduit considérablement l'exposition à ces risques et l'impact de ceux-ci sur les résultats de l'entreprise.

En matière de gestion des risques de marché et de crédit, une équipe de spécialistes indépendante de celles qui réalisent les transactions effectue une surveillance constante de plusieurs indicateurs liés aux transactions financières et énergétiques, recommande des stratégies et applique des contrôles pour réduire les risques connexes.

Risque de marché

Les résultats d'Hydro-Québec sont exposés à trois principaux types de risque de marché, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque

de prix lié à l'énergie et à l'aluminium. Les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain ont une incidence sur les produits des ventes libellées en dollars américains ainsi que sur le coût de la dette libellée dans cette devise. Une variation des taux d'intérêt influe sur les frais financiers et sur le coût de retraite. Enfin, les variations des prix de l'énergie ont des répercussions sur les produits réalisés sur les marchés de gros, tandis que celles des cours de l'aluminium ont un impact sur les produits associés aux contrats spéciaux avec certains grands clients industriels au Québec.

Hydro-Québec a principalement recours aux instruments financiers dérivés pour gérer ses risques de marché. Ce mode de gestion vise à limiter l'incidence des risques sur ses résultats, selon des stratégies et des critères établis en fonction de sa tolérance aux risques. Par ailleurs, le risque de marché à moyen et à long terme est atténué par l'effet

Processus de gestion intégrée des risques

	Annuellement	Semestriellement
Groupes	<ul style="list-style-type: none"> Détermination des risques de chaque groupe Mise à jour de la liste des risques de chaque groupe devant être intégrés dans le portefeuille des risques d'entreprise 	Reddition de comptes sur le suivi des risques de chaque groupe intégré dans le portefeuille des risques d'entreprise (certains risques peuvent faire l'objet d'un suivi trimestriel lorsque jugé pertinent)
Comité de direction (ou le vice-président exécutif – Stratégie et finances agissant comme responsable de la gestion des risques)	Revue du portefeuille des risques d'entreprise, de la carte des risques majeurs et de la probabilité de réalisation du bénéfice net cible	Revue de la reddition de comptes semestrielle consolidée sur le suivi du portefeuille des risques d'entreprise
Conseil d'administration	<p>Comité d'audit</p> <p>Analyse du processus de gestion intégrée des risques, du portefeuille des risques d'entreprise et de la carte des risques majeurs</p> <p>Comité des investissements et des grands projets</p> <p>Analyse du Plan d'affaires et de la probabilité de réalisation du bénéfice net cible</p> <p>Conseil d'administration</p> <p>Examen du Plan d'affaires et de la probabilité de réalisation du bénéfice net cible</p>	

compensateur entre l'impact d'une hausse ou d'une baisse généralisée des taux d'intérêt sur les frais financiers, d'une part, et l'impact d'une telle hausse ou d'une telle baisse sur le coût de retraite, d'autre part.

Le coût de retraite d'Hydro-Québec est également soumis au risque de variation de la juste valeur des placements détenus dans le portefeuille de la Caisse de retraite. Pour gérer ce risque, l'entreprise mise sur la diversification des actifs et sur des stratégies de gestion des placements qui comprennent l'utilisation de dérivés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter les engagements liés à ses passifs financiers. Ce risque peut découler de problèmes à accéder à des sources de financement pour la réalisation de son programme d'investissement.

Le risque de liquidité d'Hydro-Québec est atténué par plusieurs facteurs, dont d'importants flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, l'accès à une facilité de crédit de soutien préautorisée et un portefeuille diversifié d'instruments financiers très liquides.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne puisse respecter ses obligations contractuelles.

Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié aux débiteurs dans le contexte de ses opérations courantes de vente d'électricité au Québec et hors Québec.

Elle doit également faire face au risque de crédit lié aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux instruments dérivés qu'elle négocie avec des institutions financières ainsi qu'avec d'autres émetteurs et, dans une moindre mesure, avec des sociétés d'énergie nord-américaines. Ces instruments dérivés sont associés aux contrats d'approvisionnement qu'elle conclut pour alimenter le marché québécois et aux transactions énergétiques sur les marchés hors Québec.

L'exposition au risque de crédit est réduite par la mise en place d'encadrements et de limites en ce qui a trait à la concentration des risques et au niveau d'exposition par contrepartie. Pour s'assurer du respect de ces encadrements et limites,

Hydro-Québec a adopté une approche proactive fondée sur divers contrôles et rapports de suivi. Ceux-ci lui permettent de réagir rapidement à tout événement qui pourrait avoir un impact sur la situation financière des contreparties. Par ailleurs, l'entreprise traite généralement avec des contreparties dont la notation de crédit est élevée. Elle conclut également des ententes en vue de maintenir la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés en deçà d'un seuil prédéterminé.

Risques réglementaires

Hydro-Québec fait face à des risques réglementaires du fait qu'en vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, ses activités liées au transport et à la distribution de l'électricité sont réglementées. Les décisions rendues par la Régie de l'énergie peuvent ainsi avoir une incidence sur les résultats associés à ces activités. La *Loi* prévoit par ailleurs que les tarifs sont établis de manière à permettre le recouvrement du coût du service et à dégager un rendement raisonnable sur la base de tarification.

L'entrée en vigueur de la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité* en 2019 a toutefois eu pour effet de mettre fin à la pratique réglementaire permettant à Hydro-Québec d'intégrer ultérieurement, dans ses tarifs, tout écart entre les montants réels de certains éléments, notamment les écarts de revenus liés aux aléas climatiques et les écarts au titre des coûts d'approvisionnement en électricité, et les montants prévus dans les dossiers tarifaires d'après les normales climatiques et reconnus par la Régie aux fins de l'établissement des tarifs. Ainsi, Hydro-Québec est désormais exposée aux risques connexes qui étaient auparavant couverts par des comptes d'écarts et de reports. Depuis 2021, ces risques sont toutefois atténués par l'indexation annuelle des tarifs de distribution.

Divers moyens ont été mis en place pour réduire l'incidence des risques sur les produits et les charges liés aux activités réglementées. Ces moyens comprennent la présentation de dossiers complets et probants à la Régie ainsi que l'établissement d'un dialogue constructif avec celle-ci et avec les intervenants et

intervenants, notamment dans le cadre de séances de travail.

Risques opérationnels

La gestion d'un réseau électrique comme celui d'Hydro-Québec pose de nombreux défis techniques associés au vieillissement des équipements, aux progrès technologiques et à l'évolution des besoins de la clientèle – notamment dans le contexte de la transition énergétique. L'entreprise doit donc prendre des décisions éclairées quant à la planification de ses investissements à court et à long terme.

Activités de production

L'une des principales incertitudes liées aux activités de production concerne les apports naturels en eau. En effet, Hydro-Québec doit disposer de stocks énergétiques suffisants pour s'acquitter de son obligation de fournir un volume annuel maximal de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale, tout en respectant ses engagements contractuels. Concrètement, elle doit pouvoir combler un déficit d'apports naturels de 64 TWh sur deux années consécutives et de 98 TWh sur quatre années consécutives. Pour gérer ce risque, l'entreprise mise sur plusieurs mesures d'atténuation qu'elle suit rigoureusement. Ainsi, elle assure une gestion pluriannuelle des stocks énergétiques et maintient un écart suffisant entre les engagements et les moyens de production, ce qui lui permet de pallier les aléas de l'hydraulicité, de reconstituer ses réserves ou de saisir des occasions d'affaires. Elle rend compte régulièrement à la Régie de l'énergie de sa capacité de production et de ses réserves énergétiques.

Par ailleurs, Hydro-Québec exploite de multiples centrales et ouvrages régulateurs dans le sud du Québec, notamment sur les rivières Saint-Maurice et des Outaouais et sur le fleuve Saint-Laurent, le long desquels se trouvent plusieurs centres urbains et autres agglomérations. Or, ces cours d'eau subissent d'importantes crues printanières. Pour réduire l'impact des crues sur le milieu, elle fait preuve de prévoyance et gère ses installations de manière à maximiser la sécurité du public, notamment en faisant des suivis rigoureux et en collaborant étroitement

avec les autorités compétentes. Par exemple, différents réservoirs sont mis à contribution pour limiter les risques d'inondation. De plus, l'entreprise organise chaque année des séances d'information ayant pour but de sensibiliser le public au rôle clé que jouent ses réservoirs et ouvrages régulateurs dans la gestion des crues.

Les variations de température, la faible hydraulité et l'évolution de la demande du marché québécois par rapport aux prévisions représentent d'autres éléments de risque, puisqu'elles ont une incidence sur les ventes d'énergie au Québec et le volume disponible pour l'exportation.

Activités de transport

Divers facteurs peuvent entraîner une interruption de service ou rendre indisponible une partie du réseau de transport, notamment les événements météorologiques extrêmes et les défaillances d'équipements. Pour contrer ces facteurs, Hydro-Québec a mis en œuvre plusieurs moyens de prévention. Par exemple, elle se conforme aux normes de fiabilité de la *North American Electric Reliability Corporation* (NERC) et a pris différentes mesures pour entretenir et renforcer le réseau afin d'assurer le bon fonctionnement des actifs pendant leur durée de vie utile prévue. Notons à cet égard que la direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux du groupe – Exploitation et infrastructures agit à titre de coordonnateur de la fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec, s'étant vu attribuer ce rôle par la Régie de l'énergie en 2007.

Hydro-Québec doit fournir une capacité de transit suffisante pour alimenter le réseau de distribution de l'entreprise et les installations d'autres clients et clientes, tout en assurant la sécurité et la fiabilité du service. Pour ce faire, elle gère la pointe de consommation annuelle de façon optimale et investit dans la modernisation de ses installations de transport en s'appuyant sur un modèle de gestion des actifs. Elle a entrepris à cet égard d'importants projets de remplacement des systèmes de conduite du réseau de transport et des automatismes de réseau et de poste.

Activités de distribution

La continuité du service de distribution d'électricité représente un enjeu crucial pour Hydro-Québec. Or, les changements climatiques qui se manifestent partout dans le monde ont aussi un impact très réel sur son réseau et les activités quotidiennes de sa clientèle, entre autres en raison des pannes d'électricité qui en découlent. C'est pour cette raison que l'entreprise prévoit investir davantage dans son réseau électrique afin d'offrir un service fiable et de grande qualité à un coût abordable.

Hydro-Québec doit, en tout temps, composer avec les fluctuations de la demande (à conditions météorologiques normales) qui découlent de la conjoncture économique et énergétique et qui ont un impact sur ses résultats. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité*, elle est aussi exposée aux risques associés aux aléas climatiques, soit les écarts de revenus liés aux fluctuations de la température ainsi qu'aux variations des approvisionnements en électricité. Pour limiter l'impact de l'ensemble de ces risques, elle ne cesse d'améliorer sa méthode de prévision de la demande d'électricité.

Activités d'exportation

Outre les aléas de l'hydraulité et de la température, les activités d'exportation sur les marchés de gros comportent un risque de marché et un risque d'indisponibilité des équipements de production et de transport d'électricité. Le risque de marché résulte des fluctuations du prix de l'énergie sur les marchés hors Québec. Il est atténué par la surveillance permanente de l'évolution des marchés de gros et par l'utilisation d'instruments dérivés de couverture. Quant au risque d'indisponibilité des équipements, il est atténué par la mise en œuvre de programmes de maintenance et de mise à niveau.

Les risques liés aux activités d'exportation sont quantifiés de manière intégrée par une équipe de spécialistes indépendante de celle qui réalise les transactions. Cette équipe veille à l'application de contrôles, présente des rapports quotidiens aux gestionnaires responsables et s'assure du respect des limites approuvées par la direction et par le Conseil d'administration.

Activités de construction

La pression exercée sur les coûts des projets de construction constitue un risque auquel Hydro-Québec est confrontée en permanence. Cette pression est notamment attribuable à la pénurie de main-d'œuvre résultant, entre autres, de l'effervescence du secteur québécois de la construction, à l'augmentation du prix de certains matériaux et produits ainsi qu'aux divers facteurs ayant pour effet de modifier les calendriers de réalisation (retards de livraison, faible qualité, arrêt des travaux).

Afin de respecter ses engagements et de continuer d'appliquer des normes élevées sur les plans de la sécurité et de la qualité, l'entreprise a recours à plusieurs mesures pour réduire son exposition aux risques. Ainsi, des équipes analysent les risques en matière de santé-sécurité en vue de l'élaboration de solutions intégrées visant à les éliminer ou à les atténuer dès les premières phases d'ingénierie. Par ailleurs, un suivi serré des échéanciers, des coûts, des événements accidentels et des risques spécifiques à chaque projet ou produit livrable important permet d'assurer le bon déroulement des projets ou d'apporter les correctifs nécessaires au besoin. De plus, Hydro-Québec entretient des relations permanentes avec les organismes et les ministères concernés afin de demeurer au fait de toute modification éventuelle aux lois et règlements qui pourrait avoir une incidence sur ses activités. Enfin, elle fait une vigie des marchés et elle élabore des stratégies visant à favoriser la concurrence, à accroître son attractivité (en tant que cliente) et à assurer la pérennité des approvisionnements et le maintien de l'expertise dans ses marchés. Elle veille aussi à adapter ses stratégies de réalisation des projets selon la conjoncture, de concert avec ses partenaires.

Activités corporatives et autres

Santé et sécurité du travail

Hydro-Québec continue à mettre en place des outils structurants afin d'améliorer sa performance en matière de santé et sécurité du travail (SST) et d'assurer ainsi la protection de l'ensemble des membres de son personnel et de ses fournisseurs. Elle souhaite notamment que la prévention des risques liés à la santé, y compris les risques psychologiques, fasse partie

intégrante des activités en matière de santé et de sécurité. Malgré toutes les mesures prises, un membre de son personnel est malheureusement décédé en 2024 à la suite d'une électrocution, de même qu'un employé d'un entrepreneur sous contrat pour la réalisation de projets et d'activités. Ces événements tragiques rappellent que les dangers sont omniprésents et que les efforts quotidiens en santé et sécurité sont d'une importance primordiale.

L'entreprise continue aussi à prendre des mesures concrètes pour maîtriser les principaux dangers afin d'éviter que des événements à potentiel de gravité élevée se produisent, tant dans le cadre des activités courantes que dans celui des projets de construction. Elle s'appuie sur le leadership de ses équipes sur le terrain et fait un suivi en continu au chapitre de la maîtrise des dangers, notamment en effectuant des inspections et d'autres activités de prévention. Elle accorde la priorité aux principaux dangers relevés et établit des exigences claires et uniformes, et encadre ses fournisseurs à cet égard afin de les aider à mieux jouer leur rôle en matière de SST. Étant donné le taux élevé de roulement de la main-d'œuvre, elle attache beaucoup d'importance à l'accueil, à l'habilitation et à l'accompagnement des nouveaux travailleurs et nouvelles travailleuses.

Les indicateurs de performance en santé-sécurité continuent de faire l'objet d'un suivi rigoureux dans les tableaux de bord et les réunions d'évaluation de la performance. Selon les besoins, de nouveaux indicateurs sont mesurés, en cohérence avec la maîtrise des principaux dangers.

Sécurité du personnel et des actifs et protection de la réputation et des revenus

Hydro-Québec s'est engagée à assurer la sécurité de l'ensemble des actifs nécessaires à l'accomplissement de sa mission, de même que celle du personnel et du public, et à protéger sa réputation et ses revenus.

Pour fournir une protection optimale, Hydro-Québec promeut une culture axée sur la sécurité, afin de sensibiliser tous les membres du personnel et du public à l'égard des comportements à adopter

pour sécuriser les actifs et pour diminuer les dangers liés à l'électricité (maîtrise de la végétation, distances à respecter près des lignes électriques, etc.). Cette culture lui permet aussi d'anticiper, d'évaluer, de surveiller et de prévenir les risques et les menaces, de même que de mettre en place des mesures adaptées et conformes aux meilleures pratiques et d'intervenir efficacement en cas d'incidents et d'atteintes à l'intégrité des actifs, des personnes, des revenus et de la réputation pour en limiter les impacts, le tout dans le respect des exigences légales, réglementaires et contractuelles en matière de sécurité.

Plus particulièrement, elle s'assure que des patrouilles sont effectuées quotidiennement afin d'exercer une surveillance efficace. De plus, elle sécurise ses bâtiments et installations selon les normes établies et s'occupe de la maintenance des équipements et des mécanismes de protection. Elle veille également à l'évolution et à la pérennisation des systèmes technologiques de sécurité.

En ce qui concerne la protection de la réputation et des revenus, l'entreprise accorde une attention particulière aux vols d'électricité, à la fraude ainsi qu'aux atteintes à la propriété intellectuelle et à l'intégrité du réseau. Pour contrer ces risques, elle mise sur un ensemble de moyens, dont le recours à une méthode de détection analytique des vols d'électricité, la constitution d'une équipe affectée aux enquêtes en matière de collusion, de corruption, de fraude et d'intégrité économique, la vérification proactive des risques de sécurité ainsi que la poursuite d'une veille active en collaboration avec ses partenaires. Afin d'atténuer le risque lié à la perte de réputation dans le cadre de l'établissement d'une relation d'affaires avec des entreprises ou partenaires externes, elle effectue des vérifications et des évaluations de risque lorsque nécessaire.

Sécurité des technologies numériques

La cybersécurité est au cœur des préoccupations d'Hydro-Québec. Pour gérer cet enjeu, elle compte sur une équipe multidisciplinaire qui travaille étroitement avec un réseau de collaborateurs et

collaboratrices externes. Ces intervenants et intervenantes analysent les risques, protègent l'environnement de travail, relèvent les incidents et met en œuvre des solutions à cet égard.

Le programme mis au point et les mesures prises en cybersécurité s'appuient sur les bonnes pratiques du secteur ainsi que sur les recommandations des agences gouvernementales de sécurité et du renseignement. L'entreprise suit l'évolution des menaces externes, compare sa situation avec celle de pairs, réalise des simulations d'incidents afin d'améliorer sa résilience et assure le respect des cadres réglementaires et légaux applicables. Elle évalue régulièrement les mesures d'atténuation mises en œuvre et déploie de nouvelles stratégies en fonction de l'évolution du contexte d'affaires et des tendances émergentes. Plus précisément, le programme actuel s'orchestre autour des orientations suivantes :

- accroître la cybersécurité des technologies opérationnelles;
- renforcer la protection des renseignements (y compris celle des renseignements personnels);
- intégrer de nouvelles capacités en s'appuyant sur des outils technologiques modernes et sur des données;
- améliorer la mesure et la communication des risques cybernétiques;
- créer une culture de cybersécurité à tous les niveaux.

Enfin, la responsable de la cybersécurité effectue une reddition fréquente à l'égard des principaux risques et des principales actions de l'entreprise auprès des membres du comité de direction ainsi que de ceux du Conseil d'administration.

Croissance de la demande

Dans le cadre de la décarbonation de l'économie, Hydro-Québec est appelée à jouer un rôle central dans l'électrification du Québec et entend mettre à profit son expertise en énergie propre et renouvelable pour contribuer à la réduction progressive de l'utilisation des énergies fossiles. Cette transition énergétique comporte des défis, tels que le resserrement des bilans d'énergie et de puissance, la hausse des investissements requis pour faire face à l'augmentation de la demande et l'impératif de mieux consommer l'énergie. Pour y parvenir, l'entreprise mise sur son *Plan d'action 2035* qui vise à réduire les gaz à effet de serre, à répondre à la croissance prévue de la demande d'électricité et à offrir à sa clientèle un service plus fiable, plus simple et plus abordable.

Environnement

Hydro-Québec s'appuie sur son système de gestion environnementale certifié à la norme ISO 14001:2015 pour revoir chaque année le recensement des risques et des occasions en environnement. Elle cherche ainsi à mieux maîtriser les impacts de ses activités et projets sur les milieux naturels et humains et à maximiser les retombées environnementales positives qui découlent de sa présence sur le territoire québécois.

Changements climatiques

La nature des activités d'Hydro-Québec, soit principalement la production, le transport et la distribution d'énergie hydroélectrique, fait en sorte que l'entreprise est exposée aux effets des changements climatiques. En effet, un événement météorologique extrême imprévu ayant un impact sur les actifs de production, de transport ou de distribution pourrait réduire de manière significative la capacité de l'entreprise à fournir de l'électricité au Québec et hors Québec, et pourrait entraîner des augmentations importantes des coûts de remplacement des actifs endommagés. Ainsi, Hydro-Québec a publié en 2022 un premier *Plan d'adaptation aux changements climatiques*, dans le cadre duquel elle établit les mesures à prendre pour tenir compte de l'incidence des changements climatiques au chapitre de la conception et de l'exploitation des ouvrages, pour limiter les impacts des pannes et pour s'assurer du respect des normes les plus élevées en santé et sécurité des travailleurs et travailleuses. Ces mesures contribuent à l'atteinte des objectifs du *Plan d'action 2035*, notamment pour accroître la fiabilité du réseau et développer davantage celui-ci, compte tenu des changements climatiques. L'année 2024 a été consacrée à l'élaboration de la démarche de mise à jour du *Plan d'adaptation aux changements climatiques*.

Incertitude relative à l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis

Les États-Unis envisagent d'imposer des tarifs douaniers sur les produits canadiens si certaines conditions ne sont pas remplies par le Canada. De plus, l'administration américaine prévoit appliquer, dès mars 2025, des droits de douane sur les importations d'acier et d'aluminium en provenance de tous les pays, sans exception. La direction surveille attentivement la situation afin d'évaluer les incidences potentielles, telles qu'une perturbation des chaînes d'approvisionnement ainsi qu'une instabilité économique qui pourraient toucher la demande d'électricité et les investissements futurs de l'entreprise. Si ces tarifs douaniers entrent en vigueur, la direction travaillera activement à adapter ses stratégies pour en atténuer les impacts sur les activités d'Hydro-Québec.

RAPPORT DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie du Québec relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La direction maintient un système de contrôle interne ayant pour but de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable, et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Ce système comprend notamment les politiques et directives d'Hydro-Québec, de même que le *Code d'éthique* applicable à l'ensemble du personnel, qui visent à assurer une gestion intégrée des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires de l'entreprise, dans le respect des lois et règlements la régissant. Les contrôles liés à l'information financière font l'objet d'une évaluation par une équipe qui soutient la direction. Cette évaluation vise à valider le bon fonctionnement des contrôles. Un processus d'audit interne contribue aussi à établir si l'entreprise exerce des contrôles suffisants et efficaces à l'égard de ses activités. Des recommandations découlant de ce processus sont soumises à la direction et au Comité d'audit.

Le Conseil d'administration approuve les règles de gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés par l'entremise de son Comité d'audit, lequel est composé uniquement d'administrateurs indépendants et d'administratrices indépendantes, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein d'Hydro-Québec ou de l'une de ses filiales. Il incombe au Comité d'audit de recommander au Conseil d'administration d'approuver les états financiers consolidés. Le Comité d'audit rencontre la direction, les responsables de l'audit indépendant et le vice-président – Audit interne afin de discuter des résultats de leurs audits et des constatations qui en découlent quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et quant au système de contrôle interne d'Hydro-Québec. Les responsables de l'audit indépendant et le vice-président – Audit interne ont librement et pleinement accès au Comité d'audit, en présence ou non de la direction.

Les états financiers consolidés des exercices 2024 et 2023 ont été audités conjointement par le Vérificateur général du Québec, KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

/s/ Manon Brouillette
Présidente du Conseil d'administration

/s/ Michael Sabia
Président-directeur général

/s/ Jean-Hugues Lafleur
Vice-président exécutif et
chef de la direction financière

Montréal, Québec
Le 14 février 2025

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Hydro-Québec et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat étendu, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
Capitalisation des coûts de main-d'œuvre aux immobilisations corporelles	
<p>Description de la question</p> <p>Tel qu'il est décrit aux notes 1 et 9 des états financiers consolidés, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les matériaux, la main-d'œuvre et les autres frais directement attribuables à des projets qui répondent aux critères de capitalisation. Les frais d'entretien et de réparation sont quant à eux comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés.</p> <p>Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit</p> <p>Étant donné l'ampleur et le volume élevé des projets d'autoconstruction capitalisés et auxquels plusieurs employés sont affectés, nous avons déployé des efforts importants dans la réalisation de nos procédures d'audit à l'égard de la détermination par le groupe de la portion des coûts de main-d'œuvre directement attribuables aux projets qui répondent aux critères de capitalisation. Par conséquent, nous avons déterminé que la capitalisation des coûts de main-d'œuvre aux immobilisations corporelles constituait une question clé de l'audit.</p>	<p>Nos procédures d'audit mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit ont compris, entre autres, ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles clés liés au processus de capitalisation des coûts de main-d'œuvre aux immobilisations corporelles;• Pour une sélection d'heures capitalisées dans les projets, nous nous sommes entretenus avec les gestionnaires responsables au sujet des heures capitalisées et de la nature du projet;• Pour un échantillon de coûts de main-d'œuvre capitalisée, nous avons comparé le nombre d'heures consacrées par un employé au nombre d'heures indiquées à ce projet dans la feuille de temps approuvée;• Pour une sélection de projets capitalisés, nous avons procédé à des investigations de certains écarts entre les coûts réels capitalisés par rapport aux coûts prévus au budget approuvé en inspectant les documents justificatifs.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
Établissement de l'obligation au titre des prestations projetées du régime de retraite	
<p>Description de la question</p> <p>Tel qu'il est décrit aux notes 1 et 17 des états financiers consolidés, l'obligation au titre des prestations projetées du régime de retraite s'élevé à 25 443 M\$ au 31 décembre 2024.</p> <p>L'obligation au titre des prestations projetées du régime de retraite est calculée selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Sa détermination repose sur les meilleures estimations de la direction, notamment quant aux hypothèses importantes suivantes : taux d'actualisation, croissance des salaires, taux de mortalité ainsi que l'âge de départ à la retraite des employés.</p> <p>Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit</p> <p>Étant donné l'ampleur et la sensibilité de l'établissement par le groupe de l'obligation au titre des prestations projetées du régime de retraite à des changements mineurs dans certaines hypothèses importantes, des jugements importants de notre part et des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat ont été nécessaires pour évaluer les résultats de nos procédures d'audit au sujet des hypothèses importantes de la direction. Par conséquent, nous avons déterminé que l'établissement de l'obligation au titre des prestations projetées du régime de retraite constituait une question clé de l'audit.</p>	<p>Nos procédures d'audit mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit ont compris, entre autres, ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour une sélection de données utilisées par les experts en actuariat choisis par la direction, nous les avons comparées aux registres du groupe. • Nous avons évalué le caractère approprié des hypothèses importantes notamment en évaluant : <ul style="list-style-type: none"> - le taux de croissance des salaires comparativement aux données historiques et aux conventions collectives; - l'âge de départ à la retraite des employés comparativement aux données historiques. • Nous avons fait appel à nos professionnels en actuariat possédant des compétences et des connaissances spécialisées pour nous aider à évaluer : <ul style="list-style-type: none"> - le choix de la méthode de détermination du taux d'actualisation ainsi que son calcul, en comparant le taux d'actualisation avec les taux externes publiés; - les ajustements apportés par le groupe à la table canadienne de mortalité publiée au regard des données historiques du régime; - le caractère approprié du modèle actuariel du groupe.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le Rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux PCGR des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les associés de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. responsables de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs indépendants est délivré sont respectivement Philippe Grubert et Martine Quintal.

Pour la vérificatrice générale Québec,

/s/ KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.¹

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.²

/s/ Patrick Dubuc, CPA auditeur
Vérificateur général adjoint

Montréal, Québec
Le 14 février 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120220

² CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A112005



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

États consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2024	2023
Produits	5	16 113	16 086
Charges			
Exploitation		4 609	4 132
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	17	(773)	(689)
Achats d'électricité		2 925	2 645
Amortissement	4, 9	3 019	3 089
Taxes	6	1 210	1 217
		10 990	10 394
Bénéfice avant frais financiers		5 123	5 692
Frais financiers	7	2 460	2 404
Bénéfice net		2 663	3 288

États consolidés du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2024	2023
Bénéfice net		2 663	3 288
Autres éléments du résultat étendu	15		
Variation nette des éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	14	(185)	488
Variation nette des écarts de conversion		185	(23)
Variation nette des éléments désignés comme couvertures d'investissement net	14	(163)	26
Variation nette des avantages sociaux futurs	17	695	(665)
Autres		(18)	2
		514	(172)
Résultat étendu		3 177	3 116

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2024	2023
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 846	2 111
Placements temporaires		76	1 206
Clients et autres actifs	8	3 953	3 767
		7 875	7 084
Immobilisations corporelles et incorporelles	9	80 055	76 185
Actifs réglementaires	3	1 277	1 819
Actifs au titre des avantages sociaux futurs	17	6 888	4 656
Autres actifs	10	3 614	2 924
		99 709	92 668
PASSIF			
Passif à court terme			
Créditeurs et autres passifs	11	4 424	4 134
Dividende à payer	15	1 997	2 466
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	12	121	1 416
		6 542	8 016
Dette à long terme	12	60 238	53 739
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	17	1 230	1 275
Autres passifs	13	2 992	2 111
		71 002	65 141
CAPITAUX PROPRES	15		
Capital-actions		4 374	4 374
Bénéfices non répartis		23 576	22 910
Cumul des autres éléments du résultat étendu		757	243
		28 707	27 527
		99 709	92 668
Engagements et éventualités	18		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

/s/ Geneviève Brouillette
Présidente du Comité d'audit

/s/ Manon Brouillette
Présidente du Conseil d'administration

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Note	Capital-actions	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2023		4 374	22 910	243	27 527
Bénéfice net			2 663		2 663
Autres éléments du résultat étendu	15			514	514
Dividende	15		(1 997)		(1 997)
Solde au 31 décembre 2024		4 374	23 576	757	28 707
Solde au 31 décembre 2022		4 374	22 088	415	26 877
Bénéfice net			3 288		3 288
Autres éléments du résultat étendu	15			(172)	(172)
Dividende	15		(2 466)		(2 466)
Solde au 31 décembre 2023		4 374	22 910	243	27 527

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2024	2023
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		2 663	3 288
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement		3 019	3 089
Déficit du coût net constaté par rapport aux sommes versées au titre des avantages sociaux futurs		(421)	(452)
Autres		636	637
Actifs et passifs réglementaires		(492)	(173)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	16	(203)	814
		5 202	7 203
Activités d'investissement			
Ajouts aux immobilisations corporelles et incorporelles		(5 987)	(4 898)
Acquisition d'une entreprise, déduction faite de la trésorerie acquise	4	-	(2 019)
Acquisition de placements temporaires		(2 241)	(5 218)
Acquisition de titres destinés au fonds d'amortissement		(555)	-
Cession de placements temporaires		3 349	6 028
Autres		(62)	58
		(5 496)	(6 049)
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		5 787	3 872
Remboursement de dette à long terme		(1 323)	(1 102)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit		2 559	3 513
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit		(2 590)	(3 670)
Dividende versé		(2 466)	(3 418)
Autres		17	9
		1 984	(796)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		45	(20)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		1 735	338
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		2 111	1 773
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		3 846	2 111
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	16		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Hydro-Québec a été constituée en vertu de la Loi sur Hydro-Québec (RLRQ, c. H-5). Elle a pour mission de fournir une alimentation électrique fiable au marché québécois en exploitant principalement des sources d'énergie propres et renouvelables ainsi qu'un système intégré de production, de transport et de distribution d'électricité. Elle exporte également de l'électricité vers les marchés voisins, au Canada et aux États-Unis. À titre de société d'État, Hydro-Québec est exonérée de l'impôt sur le revenu au Canada.

Note 1 – Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »).

La direction a évalué les événements qui ont eu lieu jusqu'au 14 février 2025, date d'approbation des présents états financiers consolidés par le Conseil d'administration, afin de déterminer si les circonstances justifiaient la prise en compte d'événements postérieurs à la date du bilan.

Réglementation

La *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, c. R-6.01) accorde à la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie ») la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par Hydro-Québec. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec au Québec sont réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et à dégager un rendement raisonnable sur la base de tarification.

Depuis la fin de l'application du mécanisme de réglementation incitative, en 2022, les tarifs de transport d'électricité sont établis selon une méthode fondée sur le coût du service. Dans les décisions D-2022-157 du 21 décembre 2022 et D-2024-006 du 26 janvier 2024, la Régie a autorisé la reconduction provisoire, respectivement à compter du 1^{er} janvier 2023 et du 1^{er} janvier 2024, des tarifs de transport d'électricité d'Hydro-Québec applicables en 2022. Dans la décision D-2024-081 du 2 août 2024, la Régie a jugé opportun que les tarifs de transport d'électricité des années 2023, 2024 et 2025 soient fixés simultanément.

Les tarifs de distribution d'électricité sont, quant à eux, assujettis à la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité* (L.Q. 2019, c. 27). Entrée en vigueur en décembre 2019, cette loi a eu pour effet de modifier la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Elle précise notamment que les tarifs de distribution d'électricité seront fixés par la Régie tous les cinq ans à compter du 1^{er} avril 2025 et que, dans l'intervalle, ils doivent être indexés chaque année en fonction de la variation annuelle de l'indice moyen des prix à la consommation pour le Québec. Plus précisément, l'indexation des tarifs résidentiels (domestiques) est plafonnée au taux supérieur de la fourchette de maîtrise de l'inflation de la Banque du Canada depuis l'entrée en vigueur, en février 2023, de la *Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de*

distribuer de l'électricité (L.Q. 2023, c. 1). Enfin, la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité* autorise Hydro-Québec à demander à la Régie de modifier ses tarifs de distribution d'électricité avant l'échéance si ceux-ci ne lui permettent pas de recouvrer le coût du service.

Les PCGR des États-Unis reconnaissent que la réglementation des tarifs peut avoir pour effet de modifier le moment où certaines opérations sont comptabilisées dans les résultats consolidés et ainsi donner lieu à la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires.

S'il est probable que certains coûts engagés pourront être recouverts dans les tarifs futurs, ces coûts sont reportés et comptabilisés à titre d'actifs. En revanche, s'il est probable qu'Hydro-Québec devra rembourser des montants à la clientèle, ou si des coûts qui seront engagés ultérieurement ont été recouverts, un passif est comptabilisé. Les soldes de ces actifs et de ces passifs sont amortis sur les périodes de recouvrement approuvées par la Régie.

Les risques et incertitudes liés aux actifs et aux passifs réglementaires font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Si Hydro-Québec juge qu'il n'est plus probable que la valeur comptable nette d'un actif ou d'un passif réglementaire soit prise en compte dans l'établissement des tarifs futurs, une perte ou un gain est comptabilisé dans les résultats de la période au cours de laquelle le jugement est formulé.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Hydro-Québec et de ses filiales. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Les placements sur lesquels Hydro-Québec exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation dans les autres actifs. Ils sont initialement comptabilisés au coût, et leur valeur comptable est ensuite augmentée ou diminuée d'un montant équivalant à la quote-part d'Hydro-Québec des variations de l'actif net qui surviennent après la date d'acquisition. La quote-part revenant à Hydro-Québec des résultats de ces placements est comptabilisée dans les produits des autres activités. Les dividendes reçus sont portés en diminution de la valeur comptable des placements.

Note 1 – Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les PCGR des États-Unis exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir relativement aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment la valeur comptable des actifs réglementaires, les évaluations à la juste valeur des instruments financiers ainsi que la durée de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles aux fins du calcul de la charge d'amortissement. Elles concernent également les flux de trésorerie, les échéanciers prévus des paiements et les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les obligations au titre des avantages sociaux futurs, qui reposent sur différentes hypothèses économiques et actuarielles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et les écarts pourraient être importants.

Produits

La quasi-totalité des produits des activités ordinaires provient de contrats de vente d'électricité conclus avec des clients et clientes. Ces ventes sont comptabilisées progressivement en fonction de l'électricité livrée et du montant qu'Hydro-Québec est en droit de facturer, soit selon les tarifs réglementés, soit selon les dispositions des contrats.

Conversion des devises

Les éléments monétaires de l'actif et du passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les éléments non monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats.

Les états financiers des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis selon la méthode du taux courant. Conformément à cette méthode, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements à l'étranger sont présentés dans les Autres éléments du résultat étendu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements dont l'échéance est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués d'instruments du marché monétaire principalement émis par des gouvernements provinciaux canadiens et des banques canadiennes et dont l'échéance est supérieure à trois mois à compter de la date

d'acquisition. Au 31 décembre 2024, toutes les contreparties avec lesquelles Hydro-Québec traitait avaient une notation de crédit égale ou supérieure à A. Ces placements sont classés dans la catégorie des titres de créance disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation ; elles sont alors reclassées dans les résultats.

Clients

Les comptes clients sont comptabilisés au montant facturé, déduction faite de la provision pour pertes de crédit. Celle-ci est établie en fonction du statut et du profil de risque des dossiers clients, de l'historique de recouvrement pour chaque groupe d'âges des comptes, de la conjoncture économique actuelle et des prévisions de la conjoncture future à la date du bilan.

Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti comprend les frais d'émission ainsi que les primes et les escomptes, le cas échéant. Les intérêts sont comptabilisés dans les résultats.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan, à l'exception de ceux pour lesquels Hydro-Québec a fait le choix d'appliquer l'exemption relative aux achats normaux et aux ventes normales. Lorsqu'ils sont visés par des conventions-cadres de compensation, les instruments dérivés sont présentés au montant net, déduction faite des soldes des échanges de garantie en espèces.

Hydro-Québec applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie, d'investissement net ou de juste valeur aux relations de couverture admissibles qu'elle désigne comme couvertures. Elle s'assure que les relations de couverture sont hautement efficaces pour couvrir l'exposition aux risques visés. De plus, dans le cas des couvertures d'opérations futures, elle évalue au moins trimestriellement la probabilité de réalisation de ces opérations désignées comme éléments couverts.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie ou d'investissement net, les variations de la juste valeur d'un instrument désigné comme couverture sont comptabilisées dans le poste Autres éléments du résultat étendu. Ainsi, pour les couvertures de flux de trésorerie, les montants comptabilisés sont reclassés dans les résultats, dans le poste touché par l'élément couvert, au cours des périodes où cet élément influe sur les résultats. Pour les couvertures d'investissement net, les montants seront reclassés dans les résultats lorsqu'Hydro-Québec cédera son investissement net dans l'établissement étranger.

Dans le cas des couvertures de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées dans les résultats durant la période de couverture. Les variations de la juste valeur de l'instrument désigné comme couverture sont également comptabilisées dans les résultats, dans le même poste que les variations de la juste valeur de l'élément couvert. Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme couvertures sont comptabilisés dans les résultats.

Note 1 – Principales conventions comptables (suite)

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants et intervenantes du marché à la date d'évaluation.

Conformément aux normes applicables, Hydro-Québec classe les évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques à la date d'évaluation ;
- niveau 2 : données autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- niveau 3 : données non observables.

Matériaux et fournitures

Les stocks de matériaux et de fournitures sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel comprend le coût des matériaux et de la main-d'œuvre, les autres frais directement attribuables à des projets qui répondent aux critères de capitalisation, de même que les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les coûts sont capitalisés lorsqu'ils permettent d'accroître la capacité de service ou de prolonger la durée de vie utile d'une immobilisation existante.

Est également comptabilisé dans les immobilisations corporelles le coût des avant-projets qui répondent aux critères suivants : la faisabilité technique du projet a été démontrée, sa rentabilité a été évaluée et la direction juge probable qu'elle disposera des ressources nécessaires pour le réaliser. La valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, de même que celle des ententes conclues avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement, sont ajoutées à la valeur comptable des immobilisations corporelles en cause. Les contributions reçues de tiers ainsi que l'aide gouvernementale sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Par ailleurs, les immobilisations corporelles liées aux activités à tarifs réglementés comprennent certains montants découlant des pratiques réglementaires autorisées par la Régie. Ces montants correspondent principalement à l'impact de la modification de la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles ainsi qu'aux coûts de démantèlement et de remise en état des lieux afférents à des actifs remplacés pour lesquels aucune obligation liée à la mise hors service n'a été comptabilisée.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

L'amortissement débute à la date de mise en service.

À la sortie d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, est comptabilisé dans les résultats de l'exercice.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût.

Le coût des logiciels développés en interne est capitalisé s'il satisfait aux critères de capitalisation. Les frais financiers afférents sont capitalisés pendant la période de développement.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie utile indéfinie ne sont pas amorties. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie utile limitée sont amorties selon la méthode linéaire.

Contrats de location

Les contrats de location conclus par Hydro-Québec visent principalement des bâtiments administratifs ainsi que des installations de production et de transport d'électricité. À la date de passation, Hydro-Québec détermine si une entente constitue un contrat de location en évaluant si celle-ci lui confère le droit de contrôler l'usage d'un actif déterminé pour une certaine période en échange d'une contrepartie.

Les actifs au titre des droits d'utilisation et les passifs au titre de contrats de plus de 12 mois sont comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du contrat, à la valeur actualisée des paiements de location prévus sur la durée de celui-ci. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat, dans la mesure où celui-ci est facilement déterminable. Dans le cas contraire, Hydro-Québec utilise son taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat. Les coûts associés aux paiements de location variables ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des passifs au titre des contrats de location et sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés. Si un contrat de location comprend des composantes locatives et non locatives, Hydro-Québec a choisi de regrouper et de comptabiliser celles-ci comme une seule composante locative.

Les actifs au titre des droits d'utilisation liés aux contrats de location-financement sont comptabilisés dans le poste Immobilisations corporelles et incorporelles, tandis que les passifs correspondants sont enregistrés dans la dette à long terme. L'amortissement des actifs et les intérêts sur les passifs liés à ces contrats sont comptabilisés respectivement dans les postes Amortissement et Frais financiers.

Les actifs au titre des droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation sont comptabilisés dans le poste Autres actifs, tandis que les passifs correspondants sont comptabilisés dans le poste Autres passifs. Les charges locatives associées aux contrats de location-exploitation sont comptabilisées de façon linéaire dans les charges d'exploitation sur la durée du contrat.

Note 1 – Principales conventions comptables (suite)

Dépréciation des actifs à long terme

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et incorporelles amortissables si des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée dans les résultats de l'exercice.

Avantages sociaux futurs

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif de type fin de carrière (le « Régime de retraite ») ainsi que d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (collectivement, les « Autres régimes »). Les régimes d'avantages sociaux futurs d'Hydro-Québec sont à prestations déterminées.

La situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs est comptabilisée dans les bilans consolidés d'Hydro-Québec. Elle correspond à l'écart entre la juste valeur des actifs des régimes et les obligations au titre des prestations projetées pour chaque régime.

Régime de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Le Régime de retraite est un régime contributif entièrement capitalisé qui offre des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

Les autres avantages postérieurs au départ à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance vie et d'assurance maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement.

Le coût des prestations et les obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite accordés en échange des services rendus sont calculés selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Ils sont déterminés en fonction d'un taux d'actualisation et reposent sur les meilleures estimations de la direction, notamment quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires et des coûts des soins de santé, au taux de mortalité ainsi qu'à l'âge de départ à la retraite des employés et employées.

Aux fins de l'établissement du coût des prestations et de ses obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite, Hydro-Québec a adopté les conventions suivantes :

- Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les obligations au titre des prestations projetées et pour estimer le coût des services rendus ainsi que les intérêts sur les obligations sont fondés sur la courbe des taux d'intérêt à la date de l'évaluation, soit le 31 décembre, pour des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure. Ces taux d'actualisation tiennent compte du montant et des différentes échéances de paiement des prestations projetées de chaque régime.

- Les gains et les pertes actuariels sont initialement comptabilisés dans les Autres éléments du résultat étendu. Par la suite, un montant au titre du gain actuariel ou de la perte actuarielle est amorti dans le poste Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations projetées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du Régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité du personnel actif.
- Le rendement prévu de l'actif du Régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des actions, et par l'évaluation à la juste valeur des autres catégories d'actifs.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations correspondent principalement aux coûts relatifs au démantèlement des installations nucléaires de Gentilly-2, à l'évacuation du combustible irradié généré par l'exploitation de ces installations ainsi qu'au démantèlement des centrales thermiques.

Hydro-Québec comptabilise ces obligations dans le poste Autres passifs, dans la période au cours de laquelle naissent des obligations juridiques à cet égard, s'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler l'obligation future, selon un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit. Ces flux de trésorerie sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les mesures à prendre et sur l'échéancier à suivre pour la mise hors service.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont ajoutées à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amorties sur la durée de vie utile de celle-ci. L'augmentation du passif attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisée dans les charges d'exploitation de l'exercice à titre de charge de désactualisation.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations peuvent être ajustées pour refléter la révision de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie estimatifs. La variation des coûts qui en résulte est comptabilisée à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle visée. Lorsque l'immobilisation a atteint la fin de sa durée de vie utile, toute variation est immédiatement comptabilisée dans les charges d'exploitation.

Note 1 – Principales conventions comptables (suite)

Ententes conclues avec des communautés locales

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement. S'ils correspondent à la définition d'un passif, les montants relatifs à ces ententes sont comptabilisés dans le poste Dette à long terme, et la contrepartie est comptabilisée dans le poste Immobilisations corporelles et incorporelles. Les montants comptabilisés sont déterminés par actualisation des flux de trésorerie futurs relatifs à ces ententes. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt des obligations d'Hydro-Québec à la date de la comptabilisation initiale. Ultérieurement, dans le cas des ententes

dont les flux de trésorerie sont indexés, ces derniers font l'objet d'une réestimation annuelle qui peut entraîner une modification du taux d'actualisation.

Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec réalise des ventes d'électricité et d'autres opérations commerciales avec son unique actionnaire, le gouvernement du Québec, et les organismes de celui-ci, de même qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

Note 2 – Modifications de conventions comptables

Informations sectorielles

Le 1^{er} janvier 2024, Hydro-Québec a adopté, selon une approche rétrospective, l'Accounting Standards Update (l'« ASU ») 2023-07, *Segment Reporting (Topic 280)—Improvements to Reportable Segment Disclosures*, publiée par le Financial Accounting Standards Board (le « FASB ») pour les exercices ouverts à compter de cette date et les périodes intermédiaires ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette ASU exige la divulgation d'informations sectorielles additionnelles, notamment le titre et les fonctions du membre de la direction ou le nom du groupe désigné comme principal responsable de l'exploitation ainsi que les charges importantes qui lui sont régulièrement soumises aux fins de l'évaluation de la performance du secteur ou des secteurs d'exploitation de l'entité. Les informations requises sont divulguées à la note 19, Information sur le secteur d'exploitation.

Instruments financiers

Le 1^{er} juillet 2024, Hydro-Québec a adopté, selon une approche prospective, l'Accounting Standards Codification 848, *Reference Rate Reform*, publiée par le FASB.

Cette norme fournit des mesures de simplification facultatives à l'égard des transactions touchées par la réforme des taux de référence, si certains critères sont respectés. Hydro-Québec a choisi d'appliquer la mesure qui autorise le maintien de la comptabilité de couverture pour les relations dont les instruments dérivés ont été touchés par un changement du taux de référence, soit le remplacement du taux des acceptations bancaires (le « taux CDOR ») par le taux des opérations de pension à un jour (le « taux CORRA »). Elle a également choisi d'appliquer la mesure qui permet d'ajuster le taux d'actualisation de la dette couverte au moment de la transition.

La modification du taux de référence touche les relations de couverture de juste valeur visant à convertir certaines dettes à taux fixe en dettes à taux variable. L'application de cette norme n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

Note 3 – Réglementation

Activités de distribution

Les tarifs de distribution d'électricité ont été indexés de 5,1 % au 1^{er} avril 2024, à l'exception des tarifs résidentiels et du tarif L, qui ont respectivement été indexés de 3 % et de 3,3 %.

Actifs et passifs réglementaires

	Années prévues d'amortissement	2024	2023
Actifs réglementaires			
Coûts liés aux initiatives en efficacité énergétique et en gestion de la demande de puissance ^a	2025-2039	892	495
Aide financière liée à l'électrification des transports collectifs ^b	2025-2047	282	268
Coûts liés à une entente de suspension ^c	2025-2026	224	341
Avantages sociaux futurs ^d	Diverses	-	827
Autres	2025-2047	11	14
		1 409	1 945
Moins			
Tranche à court terme		132	126
		1 277	1 819
Passifs réglementaires			
Avantages sociaux futurs ^d	Diverses	335	-
Amortissement des immobilisations corporelles ^e	2025-2115	291	300
		626	300

- a) Les coûts admissibles engagés aux fins des initiatives en efficacité énergétique et en gestion de la demande de puissance sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire et portent intérêt au taux de rendement sur la base de tarification jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement.
- b) Les montants accordés par Hydro-Québec aux fins de l'électrification des transports collectifs sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire. L'amortissement de ces montants débute au moment où ils sont inclus dans la base de tarification, soit au moment de leur versement.
- c) La contrepartie du passif financier enregistré relativement à une entente de suspension temporaire des livraisons d'électricité d'une centrale est comptabilisée à titre d'actif réglementaire ne portant pas intérêt. Cet actif réglementaire est amorti au moment où les coûts annuels associés à l'entente de suspension sont recouverts dans les tarifs, selon les montants facturés.
- d) Les soldes non amortis des gains et pertes actuariels nets qui seront remis ou recouverts dans les tarifs futurs sont comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs réglementaires, selon le cas. Ces actifs et passifs ne portent pas intérêt et sont amortis au moment où les soldes non amortis sont reclassés comme composante du coût des avantages sociaux futurs.
- e) Avant le 10 juillet 2015, les durées de vie utile des immobilisations corporelles étaient limitées à 50 ans aux fins de l'établissement des tarifs. Les écarts au titre de la charge d'amortissement découlant de cette limite ont été comptabilisés à titre de passif réglementaire ne portant pas intérêt et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles visées.

Note 4 – Acquisition d'une entreprise

Acquisition de Great River Hydro NE LLC

Le 10 février 2023, Hydro-Québec a acquis 100 % des parts de la société Great River Hydro NE LLC, qui possède et exploite un parc de 13 centrales hydroélectriques situées dans les États du Vermont, du New Hampshire et du Massachusetts, pour une contrepartie en trésorerie de 2 056 M\$ (1 539 M\$ US), y compris les ajustements finaux apportés au prix d'acquisition. Cette acquisition permettra notamment à Hydro-Québec de diversifier ses sources de revenus en Nouvelle-Angleterre, son principal marché d'exportation.

La transaction a été comptabilisée en tant que regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition.

Le tableau suivant présente la répartition du prix d'acquisition entre les actifs acquis et les passifs repris, évalués à la juste valeur à la date d'acquisition :

Actif	
Actifs à court terme	60
Immobilisations corporelles	2 502
Immobilisations incorporelles	524
Écart d'acquisition	138
	3 224
Passif	
Passifs à court terme	31
Dette à long terme	986
Autres passifs à long terme	151
	1 168
Prix d'acquisition total	2 056
Moins	
Trésorerie acquise	37
Prix d'acquisition total, déduction faite de la trésorerie acquise	2 019

Le calcul de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris est fondé sur les estimations et hypothèses de la direction et tient compte de la juste valeur de la contrepartie versée. L'écart

d'acquisition correspond à l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur totale des actifs nets acquis et représente essentiellement la croissance future. L'écart d'acquisition est déductible aux fins fiscales. Étant donné la hausse des taux d'intérêt depuis la date d'acquisition, Hydro-Québec a effectué une comparaison de la valeur comptable totale des actifs nets acquis avec la juste valeur totale, établie au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, et a comptabilisé une charge de 140 M\$ dans le poste Amortissement en 2023.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. La durée de vie utile moyenne pondérée des immobilisations corporelles était de 67 ans en 2023.

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux licences, permis et autres droits acquis. L'exploitation des centrales hydroélectriques est assujettie à l'obtention de licences renouvelables délivrées par la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis. Au 31 décembre 2024, les licences afférentes à trois centrales hydroélectriques étaient en cours de renouvellement, pour des périodes prévues d'environ 40 ans. Quant aux autres licences, leur durée résiduelle moyenne avant les prochains renouvellements est de 15 ans. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée de vie utile estimative de 70 ans.

L'acquisition a donné lieu à des coûts de transaction de 21 M\$ qui ont été comptabilisés dans les charges d'exploitation, dont 15 M\$ en 2023, ainsi qu'à des droits de mutation de 4 M\$ qui ont été comptabilisés dans le poste Taxes en 2023.

Les résultats sont présentés dans les états consolidés des résultats depuis la date d'acquisition. En 2023, les produits et la perte nette comptabilisés dans les états consolidés des résultats se sont respectivement chiffrés à 136 M\$ et à 179 M\$.

L'incidence de l'information pro forma sur les produits et sur le bénéfice net consolidés d'Hydro-Québec n'est pas significative pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2023.

Note 5 – Produits

	2024	2023
Produits des activités ordinaires		
Ventes d'électricité		
Au Québec	14 079	13 515
Hors Québec	1 499	2 365
	15 578	15 880
Autres produits des activités ordinaires	349	287
	15 927 ^{a, b}	16 167 ^{a, b}
Produits des autres activités	186	(81) ^c
	16 113	16 086

a) Y compris des produits provenant des États-Unis de 996 M\$ en 2024 (1 784 M\$ en 2023).

b) Y compris des gains et pertes sur instruments dérivés dont les montants sont présentés à la note 14, Instruments financiers.

c) Y compris un ajustement de (284) M\$ relatif à un placement à la valeur de consolidation (voir la note 10, Autres actifs).

Note 6 – Taxes

	2024	2023
Redevances hydrauliques ^a	724	740
Taxe sur les services publics ^b	333	333
Autres	153	144
	1 210	1 217

a) Les redevances hydrauliques payables au gouvernement du Québec ont atteint 717 M\$ en 2024 (734 M\$ en 2023).

b) La taxe sur les services publics est payable au gouvernement du Québec.

Note 7 – Frais financiers

	2024	2023 ^a
Intérêts nets sur la dette à long terme ^b	2 601	2 451
Frais financiers capitalisés	(227)	(207)
Revenu net de placement ^c	(160)	(91)
Autres ^d	246	251
	2 460	2 404

a) Les données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

b) Y compris des revenus de placement de 21 M\$ (20 M\$ en 2023) provenant des titres détenus dans les fonds d'amortissement affectés au remboursement de la dette à long terme. La stratégie liée au fonds d'amortissement volontaire vise à émettre des obligations supplémentaires et à investir les fonds levés dans des titres émis par les gouvernements des provinces canadiennes, afin d'assurer la disponibilité des fonds lors de l'échéance de dettes en 2035 (voir la note 10, Autres actifs, et la note 12, Dette à long terme).

c) Y compris des intérêts de 156 M\$ (189 M\$ en 2023) sur les emprunts à court terme et sur la trésorerie reçue en garantie. Hydro-Québec a accès à un programme de papier commercial dont la limite est de 5 G\$ US ou l'équivalent en \$ CA. Dans le cadre de la gestion de son risque de liquidité, Hydro-Québec maintient un encours moyen annuel de papier commercial variant entre 2 G\$ US et 4 G\$ US et peut investir les fonds levés dans des titres de placements temporaires et des équivalents de trésorerie.

d) Y compris des frais de garantie de 259 M\$ (246 M\$ en 2023) versés au gouvernement du Québec relativement aux titres d'emprunt, qui sont assortis d'un taux de 0,5 %.

Note 8 – Clients et autres actifs

	Notes	2024	2023
Comptes clients ^{a, b}		2 231	2 020
Dépôts ^c		176	81
Matériaux et fournitures		762	590
Frais payés d'avance		319	384
Actifs réglementaires	3	132	126
Instruments dérivés	14	39	334
Autres actifs financiers		294	232
		3 953	3 767

a) Y compris l'électricité livrée mais non facturée, qui totalisait 1 592 M\$ au 31 décembre 2024 (1 382 M\$ au 31 décembre 2023), ainsi qu'une provision pour pertes de crédit de 386 M\$ au 31 décembre 2024 (385 M\$ au 31 décembre 2023).

b) Y compris des montants à recevoir du gouvernement du Québec de 189 M\$ au 31 décembre 2024 (171 M\$ au 31 décembre 2023).

c) Y compris des montants versés ou des bons du Trésor transférés à des agents de compensation (voir la note 14, Instruments financiers).

Note 9 – Immobilisations corporelles et incorporelles

		2024		
	Période d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Barrages et centrales hydroélectriques	40-120 ans	56 222	23 531	32 691
Postes et lignes de transport	30-85 ans	40 733	17 002	23 731
Postes et lignes de distribution	25-70 ans	18 959	8 663	10 296
Bâtiments administratifs, équipements de télécommunications et autres	5-50 ans	11 155	6 618	4 537
Immobilisations corporelles en cours		6 794		6 794
		133 863	55 814	78 049 ^{a, b}
Immobilisations incorporelles				
Amortissables				
Logiciels et licences	3-10 ans	2 885	2 098	787
Droits liés à la gestion de l'eau et autres	20-70 ans	658	44	614
		3 543	2 142	1 401
Non amortissables				
Servitudes et autres				605
				2 006
				80 055 ^c
2023				
	Période d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Barrages et centrales hydroélectriques	40-120 ans	55 174	22 682	32 492
Postes et lignes de transport	30-85 ans	38 992	16 370	22 622
Postes et lignes de distribution	25-70 ans	18 069	8 325	9 744
Bâtiments administratifs, équipements de télécommunications et autres	5-50 ans	10 156	6 260	3 896
Immobilisations corporelles en cours		5 595		5 595
		127 986	53 637	74 349 ^{a, b}
Immobilisations incorporelles				
Amortissables				
Logiciels et licences	3-10 ans	2 669	1 991	678
Droits liés à la gestion de l'eau et autres	20-70 ans	607	30	577
		3 276	2 021	1 255
Non amortissables				
Servitudes et autres				581
				1 836
				76 185 ^c

a) Au 31 décembre 2024, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de location-financement s'établissaient respectivement à 1 330 M\$ et à 535 M\$ (1 080 M\$ et 486 M\$ au 31 décembre 2023).

b) Y compris un montant de 1 378 M\$ (1 456 M\$ au 31 décembre 2023) relatif à la pratique réglementaire autorisée par la Régie concernant la modification de la méthode d'amortissement en 2010.

c) En 2024, la charge d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles s'est élevée respectivement à 2 690 M\$ et à 120 M\$ (2 586 M\$ et 115 M\$ en 2023), et les sorties d'immobilisations ont totalisé 128 M\$ (172 M\$ en 2023). Ces montants ont été comptabilisés dans le poste Amortissement.

Note 10 – Autres actifs

	Note	2024	2023
Placements		1 697	1 725
Fonds d'amortissement ^a		1 202	646
Coûts d'exécution de contrats ^b		316	296
Actifs au titre des contrats de location-exploitation		112	117
Instruments dérivés	14	8	19
Autres		279	121
		3 614	2 924

- a) Le fonds d'amortissement assorti d'une obligation légale qui est affecté au remboursement de la dette à long terme est constitué de 724 M\$ (646 M\$ en 2023) de titres émis par le gouvernement du Québec, dont les échéances sont en 2026. Le fonds d'amortissement volontaire qui est affecté au remboursement de la dette à long terme est constitué de 113 M\$ (néant en 2023) de titres émis par le gouvernement du Québec et de 365 M\$ (néant en 2023) de titres émis par les gouvernements d'autres provinces canadiennes, dont les échéances sont en 2035. Aucune obligation à court terme n'a été comptabilisée dans le poste Placements temporaires au 31 décembre 2024 (74 M\$ au 31 décembre 2023).
- b) Ces coûts correspondent à des coûts de mise en place visant à honorer des contrats de ventes futures qui seront principalement amortis de façon linéaire sur une période de 20 ans à compter de la date de début des livraisons d'électricité.

Placements

	2024	2023
À la valeur de consolidation		
Société en commandite Hydroélectrique Manicouagan (60,0 %) ^a	547	558
Innergex		
Innergex énergie renouvelable inc. (19,9 % en 2024 et 19,8 % en 2023) ^b	326	372
Innergex HQI USA LLC (50,0 %)	135	159
Autres	689	636
	1 697	1 725

- a) Ce placement comprend l'excédent non amorti du coût d'acquisition par rapport à la valeur comptable sous-jacente de l'actif net de la Société en commandite Hydroélectrique Manicouagan à la date d'acquisition, qui se composait d'immobilisations incorporelles non amortissables de 282 M\$ et d'immobilisations corporelles de 180 M\$ au 31 décembre 2024 (respectivement 282 M\$ et 189 M\$ au 31 décembre 2023).
- b) Ce placement comprend l'excédent non amorti du coût d'acquisition par rapport à la valeur comptable sous-jacente de l'actif net d'Innergex énergie renouvelable inc. à la date d'acquisition, qui se composait d'actifs nets amortissables de 115 M\$ au 31 décembre 2024 (119 M\$ au 31 décembre 2023). En 2023, Hydro-Québec a comparé la valeur comptable du placement avec sa juste valeur au 31 décembre et a comptabilisé un ajustement de 284 M\$ dans sa quote-part des résultats.

Note 11 – Créiteurs et autres passifs

	Notes	2024	2023
Créiteurs et charges à payer ^{a, b}		3 346	3 063
Intérêts courus		936	890
Instruments dérivés	14	62	115
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	13	80	66
		4 424	4 134

- a) Y compris un montant de 117 M\$ (96 M\$ au 31 décembre 2023) à payer à une société d'État du Québec à titre d'aide financière relative à l'électrification des transports collectifs.
- b) Y compris des montants reçus d'agents de compensation dans le cadre d'appels de marge (voir la note 14, Instruments financiers).

Note 12 – Dette à long terme

Hydro-Québec a réalisé plusieurs émissions à taux fixe sur le marché canadien des capitaux au cours de l'exercice : des billets à moyen terme échéant en 2029 pour une valeur nominale totale de 0,6 G\$, à un coût moyen de 3,96 %, et des obligations échéant en 2063 et 2065 pour une valeur nominale totale de 5,5 G\$, à un coût moyen de 4,29 %.

Le tableau suivant présente la répartition de la dette (y compris la tranche échéant à moins d'un an) :

Échéance	2024		2023		
	Taux d'intérêt effectif ^a (%)	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif ^a (%)	Valeur comptable	
Dollars canadiens					
Billets à moyen terme – taux fixe ^b	2025-2060	5,07	14 096	5,10	13 513
Obligations à long terme – taux fixe ^{b, c}	2031-2065	3,84	36 016	3,77	30 516
Dollars américains					
Billets à moyen terme – taux fixe ^b	2025-2028	7,25	252	7,42	264
Obligations à long terme – taux fixe ^{b, d}	2026-2030	8,99	3 601	8,73	4 622
Billets à perpétuité rachetables au gré d'Hydro-Québec – taux variable ^{b, e}		5,05	288	5,92	264
Billets de Great River Hydro NE LLC rachetables – taux fixe ^f	2032	5,14	1 080	5,14	990
			55 333		50 169
Plus					
Primes nettes et frais d'émission non amortis ^b			2 822		3 085
Ajustement lié au risque de juste valeur couvert			74		56
Contrats de location-financement ^g	2036-2064		330		112
Autres ^h	2025-perpétuité		1 800		1 733
			60 359		55 155
Moins					
Tranche échéant à moins d'un an			121		1 416
			60 238		53 739

a) Les taux d'intérêt effectifs moyens pondérés tiennent compte des taux contractuels ainsi que des primes, escomptes et frais d'émission.

b) Au 31 décembre 2024, un montant de 56 076 M\$ de la dette à long terme et des emprunts, diminué du fonds d'amortissement et additionné du solde des billets détenus par une fiducie établie par Hydro-Québec, était garanti par le gouvernement du Québec (51 741 M\$ au 31 décembre 2023).

c) Certaines de ces dettes sont liées à un fonds d'amortissement volontaire, affecté à leur remboursement. Ce fonds, comptabilisé dans le poste Autres actifs, totalisait 478 M\$ au 31 décembre 2024 (néant au 31 décembre 2023).

d) Certaines de ces dettes sont assorties d'une obligation légale de constituer un fonds d'amortissement. Ce fonds, comptabilisé dans le poste Autres actifs, totalisait 724 M\$ au 31 décembre 2024 (720 M\$ dans les postes Placements temporaires et Autres actifs au 31 décembre 2023).

e) Les billets à perpétuité portent intérêt au taux de financement garanti au jour le jour (le « taux SOFR »), majoré de 0,49076 % établi semestriellement.

f) La filiale Great River Hydro NE LLC détient des billets de premier rang totalisant 1 080 M\$ (750 M\$ US) au 31 décembre 2024 [990 M\$ (750 M\$ US) au 31 décembre 2023] et portant intérêt à un taux fixe de 4,94 %. Ils sont garantis par l'ensemble des immobilisations corporelles de la filiale. La filiale est tenue de respecter certaines exigences et conditions financières relatives à ces billets, et celles-ci étaient toutes respectées en date des 31 décembre 2024 et 2023.

g) Ces dettes sont composées de contrats de location-financement visant certaines installations et un bâtiment administratif. Le taux d'actualisation moyen pondéré était de 4,30 % en 2024 (4,53 % en 2023).

h) Ces dettes sont composées principalement de passifs afférents aux ententes conclues avec des communautés locales. Le taux d'actualisation moyen pondéré était de 4,49 % en 2024 (4,51 % en 2023).

Note 12 – Dette à long terme (suite)

Remboursements de la dette à long terme

Pour la période de 2025 à 2029, les remboursements de capital s'établissent comme suit :

2025	121
2026	825
2027	434
2028	2 498
2029	3 582

Facilité et marges de crédit

Hydro-Québec a une facilité de crédit non utilisée de 2 000 M\$ US, y compris un crédit-relais de 750 M\$ US, qui arrivera

à échéance en 2027. Tout titre d'emprunt afférent portera intérêt à un taux basé sur le taux SOFR, à l'exception du crédit-relais qui portera intérêt au taux de base américain.

De plus, Hydro-Québec a accès à des marges de crédit d'exploitation, reconduites automatiquement à moins d'avis contraire et portant intérêt au taux préférentiel. Aux 31 décembre, les soldes disponibles de ces marges de crédit s'établissaient comme suit :

	2024	2023
M\$ CA ou US	453	337
M\$ US	259	200

Note 13 – Autres passifs

	Notes	2024	2023
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		1 418	1 043
Créditeurs		711 ^a	543
Passifs réglementaires	3	626	300
Passifs au titre des contrats de location-exploitation		104	99
Instruments dérivés	14	3	-
Autres		130	126
		2 992	2 111

a) Y compris une aide gouvernementale d'un montant de 155 M\$ reçue d'avance du gouvernement du Québec dans le cadre du *Plan pour une économie verte 2030*. Cette aide vise des projets précis pour des immobilisations corporelles qui devront être achevés en 2029.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les taux utilisés pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs variaient entre 0,2 % et 6,4 % aux 31 décembre 2024 et 2023.

	2024			2023		
	Installations nucléaires de Gentilly-2 ^a	Autres immobilisations	Total	Installations nucléaires de Gentilly-2 ^a	Autres immobilisations	Total
Solde au début de l'exercice	812	297	1 109	777	209	986
Passifs engagés	-	30	30	-	27	27
Charge de désactualisation	47	9	56	44	3	47
Passifs réglés	(31)	(20)	(51)	(34)	(4)	(38)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	171	183	354	25	62	87
Solde à la fin de l'exercice	999	499	1 498	812	297	1 109
Moins						
Tranche à court terme	51	29	80	36	30	66
	948	470	1 418	776	267	1 043

a) Conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (L.C. 2002, c. 23), Hydro-Québec a établi une fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de ses déchets. Au 31 décembre 2024, la juste valeur des placements détenus dans cette fiducie s'élevait à 193 M\$ (183 M\$ au 31 décembre 2023). Ces derniers étaient composés de titres d'emprunt émis par Hydro-Québec.

Note 14 – Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers, tels que les risques de marché et de crédit. Un suivi rigoureux et l'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés réduisent l'exposition à ces risques et les impacts sur les résultats.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché.

Risque de change

Hydro-Québec utilise des swaps de devises et des contrats à terme d'achat de devises pour gérer le risque de change lié aux emprunts à court terme et à la dette à long terme en dollars américains ainsi que des contrats à terme de vente de devises pour gérer l'exposition associée aux ventes probables en dollars américains. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie.

Hydro-Québec a également recours à des contrats à terme de vente de devises pour couvrir son investissement net dans un établissement étranger dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures d'investissement net.

Risque de taux d'intérêt

Hydro-Québec utilise des swaps de taux d'intérêt pour convertir certaines dettes à taux fixe en dettes à taux variable ainsi que des contrats à terme de taux d'intérêt pour fixer le taux d'intérêt de certaines émissions de dettes futures. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés selon le type de couverture, soit à titre de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures de juste

valeur. Compte tenu de la stratégie de couverture utilisée, la partie à taux variable des obligations s'élevait à 3,2 % au 31 décembre 2024 (3,4 % au 31 décembre 2023).

Risque de prix

Hydro-Québec utilise principalement des contrats à terme et des swaps pour gérer le risque lié à la fluctuation des prix de l'énergie, de l'aluminium et du diesel. Elle vise ainsi à atténuer l'impact de la volatilité des prix du marché sur les résultats au titre des ventes et des achats d'électricité ainsi que des achats de combustible indexés selon ces prix. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie.

Le tableau suivant présente le montant notionnel des contrats à terme et des swaps utilisés aux fins de la gestion des principaux types de risque de marché :

	2024	2023
Risque de change		
Vente (M\$ US)	2 733	3 734
Achat (M\$ US)	2 964	3 949
Risque de taux d'intérêt		
Taux payeur variable (M\$ CA)	1 500	1 500
Taux payeur fixe (M\$ CA)	2 000	3 000
Risque de prix		
Électricité – Vente (TWh)	5,5	5,9
Électricité – Achat (TWh)	0,4	1,2
Aluminium (tonnes)	300 000	279 600
Diesel (millions de litres)	15,2	-

Note 14 – Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne puisse respecter ses obligations.

Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié aux comptes clients et aux autres actifs financiers, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires, le fonds d'amortissement, les dépôts et les instruments dérivés.

Dans le cas des comptes clients, ce risque résulte principalement des opérations courantes de vente d'électricité au Québec et hors Québec. L'exposition au risque est limitée en raison de la diversité et de l'importance de la clientèle ainsi que des mesures mises en place, comme les dépôts de garantie, les paiements anticipés, les ententes de paiement et les interruptions de service. La direction estime ainsi qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de

crédit élevé, notamment parce qu'au Québec, les ventes sont facturées à des tarifs qui prévoient le recouvrement des coûts selon les modalités déterminées par la Régie.

Pour réduire l'exposition au risque de crédit lié aux autres actifs financiers, Hydro-Québec traite avec plusieurs émetteurs et institutions financières dont la notation de crédit est élevée. De plus, pour atténuer l'exposition au risque lié aux instruments dérivés, elle a signé, avec chacune des contreparties, une entente d'échange de garanties conforme aux directives de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA ») qui permet de limiter la valeur de marché du portefeuille. Ainsi, une variation de cette valeur de marché au-delà d'un niveau convenu donne lieu à un encaissement ou à un décaissement.

Juste valeur

Juste valeur des instruments dérivés

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des instruments dérivés, y compris l'incidence de la compensation selon le type de couverture :

	2024				
	Couvertures de juste valeur	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures d'investissement net	Dérivés non désignés comme couvertures	Total
Actif					
Contrats de change	-	601	-	36	637
Contrats de taux d'intérêt	129	18	-	-	147
Contrats de prix	-	41	-	33	74
Montants bruts comptabilisés	129	660	-	69	858
Moins					
Incidence de la compensation entre contreparties ^a					92
Incidence de la trésorerie reçue en garantie ^b					719
Actif net					47^c
Passif					
Contrats de change	-	41	124	4	169
Contrats de taux d'intérêt	-	1	-	-	1
Contrats de prix	-	16	-	45	61
Montants bruts comptabilisés	-	58	124	49	231
Moins					
Incidence de la compensation entre contreparties ^a					92
Incidence de la trésorerie versée en garantie ^b					74
Passif net					65^d

Note 14 – Instruments financiers (suite)

	2023				
	Couvertures de juste valeur	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures d'investissement net	Dérivés non désignés comme couvertures	Total
Actif					
Contrats de change	-	675	39	30	744
Contrats de taux d'intérêt	110	-	-	-	110
Contrats de prix	-	313	-	214	527
Montants bruts comptabilisés	110	988	39	244	1 381
Moins					
Incidence de la compensation entre contreparties ^a					273
Incidence de la trésorerie reçue en garantie ^b					755
Actif net					353 ^c
Passif					
Contrats de change	-	114	-	19	133
Contrats de taux d'intérêt	-	218	-	-	218
Contrats de prix	-	3	-	112	115
Montants bruts comptabilisés	-	335	-	131	466
Moins					
Incidence de la compensation entre contreparties ^a					273
Incidence de la trésorerie versée en garantie ^b					78
Passif net					115 ^d

a) L'incidence de la compensation entre contreparties est liée à des contrats transigés conformément aux directives de l'ISDA et constituant des conventions-cadres de compensation exécutoires. Ces conventions-cadres s'appliquent à tous les contrats d'instruments dérivés négociés de gré à gré.

b) Les montants de trésorerie compensés représentent des montants reçus ou versés en vertu d'ententes d'échange de garanties signées conformément aux directives de l'ISDA.

c) Au 31 décembre 2024, 39 M\$ étaient comptabilisés dans le poste Clients et autres actifs (334 M\$ au 31 décembre 2023) et 8 M\$, dans le poste Autres actifs (19 M\$ au 31 décembre 2023).

d) Au 31 décembre 2024, 62 M\$ étaient comptabilisés dans le poste Crédeurs et autres passifs (115 M\$ au 31 décembre 2023) et 3 M\$, dans le poste Autres passifs (néant au 31 décembre 2023).

Par ailleurs, bien que certains instruments dérivés ne puissent être compensés en raison de l'absence d'une convention-cadre de compensation exécutoire, des montants peuvent être reçus d'agents de compensation ou versés à de tels agents dans le cadre d'appels de marge, en fonction de la juste valeur des instruments en cause. Hydro-Québec peut également transférer des bons du Trésor à un agent de compensation à titre de garantie financière. Au 31 décembre 2024, un montant de 30 M\$ à recevoir

en contrepartie de versements nets (néant au 31 décembre 2023) et un montant de 76 M\$ à recevoir en contrepartie du transfert de bons du Trésor (néant au 31 décembre 2023) étaient intégrés dans le poste Clients et autres actifs, tandis qu'aucun montant à verser en contrepartie d'encaissements nets n'était intégré dans le poste Crédeurs et autres passifs (227 M\$ au 31 décembre 2023). À l'échéance des bons du Trésor, l'agent de compensation remet à Hydro-Québec le produit de l'encaissement, y compris les intérêts.

Note 14 – Instruments financiers (suite)

Hierarchie des justes valeurs

Les évaluations à la juste valeur des instruments dérivés sont classées selon la hiérarchie à trois niveaux, en fonction des données d'entrée utilisées.

	2024				2023			
	Niveau 1 ^a	Niveau 2 ^b	Niveau 3 ^c	Total	Niveau 1 ^a	Niveau 2 ^b	Niveau 3 ^c	Total
Actif	21	820	17	858	281	1 037	63	1 381
Passif	61	170	-	231	115	351	-	466
				627				915

- a) Les justes valeurs proviennent des cours de clôture à la date du bilan.
- b) Les justes valeurs sont obtenues par actualisation des flux de trésorerie futurs, estimés à partir des taux au comptant ou à terme ou des prix à terme (taux de change, taux d'intérêt, prix de l'énergie, de l'aluminium ou du diesel) en vigueur à la date du bilan, compte tenu de l'évaluation du risque de crédit. Les techniques d'évaluation utilisées font appel à des données de marché observables.
- c) Les justes valeurs ne sont pas fondées sur des données observables. La technique utilisée pour évaluer les contrats de vente d'énergie à prix fixe portant sur des volumes variables repose sur les prix à terme de l'énergie, compte tenu de l'historique de consommation de la contrepartie.

Incidence des instruments dérivés sur les résultats et les autres éléments du résultat étendu

Les instruments négociés, dont l'incidence est présentée dans le tableau ci-dessous, ont pour effet de réduire la volatilité des résultats. Il est à noter que la majorité des instruments dérivés sont désignés comme couvertures.

	2024	2023
Gains (pertes) sur dérivés comptabilisés dans les résultats		
Couvertures de juste valeur		
Contrats de taux d'intérêt ^a	13	36
Dérivés non désignés comme couvertures		
Contrats de change ^b	122	45
Contrats de prix ^b	82	229
	217^c	310^c
Gains (pertes) sur dérivés reclassés des autres éléments du résultat étendu aux résultats		
Couvertures de flux de trésorerie		
Contrats de change ^d	276	(249)
Contrats de taux d'intérêt ^a	-	(1)
Contrats de prix ^e	394	871
	670^c	621^c
Gains (pertes) sur dérivés comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu		
Couvertures de flux de trésorerie		
Contrats de change	170	(73)
Contrats de taux d'intérêt	240	(24)
Contrats de prix	75	1 206
	485	1 109
Couvertures d'investissement net		
Contrats de change	(163)	26
	322	1 135

- a) Ces montants ont été comptabilisés dans le poste Frais financiers.
- b) Ces instruments dérivés sont essentiellement transigés dans le cadre de la gestion intégrée des risques. Leur incidence sur les résultats est comptabilisée dans les postes touchés par le risque géré. Ainsi, en 2024, 84 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits (368 M\$ en 2023), (8) M\$, dans le poste Achats d'électricité [(136) M\$ en 2023] et 128 M\$, dans le poste Frais financiers (42 M\$ en 2023).
- c) En 2024, les postes Produits, Achats d'électricité et Frais financiers ont respectivement totalisé 16 113 M\$, 2 925 M\$ et 2 460 M\$ (16 086 M\$, 2 645 M\$ et 2 404 M\$ en 2023).
- d) En 2024, (82) M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits [(138) M\$ en 2023] et 358 M\$, dans le poste Frais financiers [(111) M\$ en 2023].
- e) En 2024, 394 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits (858 M\$ en 2023), et aucun montant n'a été comptabilisé dans le poste Achats d'électricité (13 M\$ en 2023).

Note 14 – Instruments financiers (suite)

En 2024, Hydro-Québec n'a reclassé aucun montant du Cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats à la suite de l'abandon de couvertures de flux de trésorerie (gain net de 25 M\$ en 2023).

Au 31 décembre 2024, Hydro-Québec estimait que le total des gains et pertes compris dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu qui seraient reclassés dans les résultats au cours des 12 mois suivants correspondait à une perte nette de 5 M\$ (gain net de 302 M\$ au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, la durée maximale sur laquelle Hydro-Québec couvrait son exposition aux variations des flux de trésorerie liées aux opérations futures était de cinq ans (six ans au 31 décembre 2023).

Juste valeur des autres instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur des autres instruments financiers sont classées au niveau 2. La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les taux observés à la date du bilan pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers.

La juste valeur des équivalents de trésorerie, des comptes clients, des dépôts, des autres actifs financiers et des passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers, sauf dans le cas des éléments présentés dans le tableau suivant :

	Notes	2024		2023	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Fonds d'amortissement	10	1 202	1 201	646	631
Passif					
Dette à long terme ^a	12	60 359 ^b	61 483	55 155 ^b	58 329

a) Y compris la tranche échéant à moins d'un an.

b) Y compris un montant de 1 486 M\$ au 31 décembre 2024 (1 489 M\$ au 31 décembre 2023) associé à des dettes faisant l'objet d'une couverture de juste valeur, ce qui a donné lieu à un ajustement lié au risque couvert de 125 M\$ (114 M\$ au 31 décembre 2023) au titre des relations de couverture existantes et de (51) M\$ [(58) M\$ au 31 décembre 2023] au titre des relations de couverture auxquelles Hydro-Québec a mis fin.

Note 15 – Capitaux propres

Capital-actions

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, dont 43 741 090 actions étaient émises et payées aux 31 décembre 2024 et 2023.

Bénéfices non répartis

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, le dividende ne peut excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à

75 % du bénéfice net. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés. Toutefois, il ne peut être déclaré, pour un exercice donné, aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. La totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividende ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividende.

Pour l'exercice 2024, le dividende est de 1 997 M\$ (2 466 M\$ pour 2023).

Cumul des autres éléments du résultat étendu

	2024					
	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Couvertures d'investissement net	Avantages sociaux futurs	Autres	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Solde au début de l'exercice	656	(1)	26	(485)	47	243
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	485	185	(163)	695	(18)	1 184
Moins						
Gains reclassés hors du Cumul des autres éléments du résultat étendu	670	-	-	-	-	670
Autres éléments du résultat étendu	(185)	185	(163)	695	(18)	514
Solde à la fin de l'exercice	471	184	(137)	210	29	757

	2023					
	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Couvertures d'investissement net	Avantages sociaux futurs	Autres	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Solde au début de l'exercice	168	22	-	180	45	415
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	1 109	(23)	26	(664)	2	450
Moins						
Gains reclassés hors du Cumul des autres éléments du résultat étendu	621	-	-	1	-	622
Autres éléments du résultat étendu	488	(23)	26	(665)	2	(172)
Solde à la fin de l'exercice	656	(1)	26	(485)	47	243

Note 16 – Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2024	2023
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Clients et autres actifs	(493)	435
Créditeurs et autres passifs	290	379
	(203)	814
Activités sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles découlant de ce qui suit :		
Passifs au titre des contrats de location-financement	224	-
Autres dettes à long terme	61	-
Autres	295	114
	580	114
Augmentation des actifs et des passifs au titre des contrats de location-exploitation	33	7
	613	121
Intérêts payés	2 307	2 210

Note 17 – Avantages sociaux futurs

Les obligations au titre des prestations projetées (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur des régimes d'avantages sociaux futurs offerts au personnel sont évalués en date du 31 décembre de chaque année.

Évolution des obligations au titre des prestations projetées et des actifs des régimes à la juste valeur

	Régime de retraite		Autres régimes		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Obligations au titre des prestations projetées						
Solde au début de l'exercice	25 290	23 129	1 474	1 349	26 764	24 478
Coût des services rendus	393	283	50	44	443	327
Cotisations du personnel	256	256			256	256
Prestations versées et remboursements	(1 237)	(1 226)	(84)	(84)	(1 321)	(1 310)
Intérêts sur les obligations	1 158	1 156	67	67	1 225	1 223
(Gain actuariel) perte actuarielle ^a	(417)	1 692	(65)	71	(482)	1 763
Acquisition d'une entreprise	-	-	-	27	-	27
Solde à la fin de l'exercice	25 443	25 290	1 442	1 474	26 885	26 764
Actifs des régimes à la juste valeur						
Solde au début de l'exercice	29 946	29 040	129	111	30 075	29 151
Rendement réel des actifs	3 366	1 876	7	-	3 373	1 876
Cotisations du personnel	256	256			256	256
Cotisations d'Hydro-Québec	- ^b	- ^b	32	22	32	22
Prestations versées et remboursements	(1 237)	(1 226)	(23)	(22)	(1 260)	(1 248)
Acquisition d'une entreprise	-	-	-	18	-	18
Solde à la fin de l'exercice	32 331	29 946	145	129	32 476	30 075
Situation de capitalisation – Surplus (déficit) des régimes	6 888	4 656	(1 297)	(1 345)	5 591	3 311
Présentée comme suit :						
Actifs au titre des avantages sociaux futurs	6 888	4 656	-	-	6 888	4 656
Créditeurs et autres passifs	-	-	67	70	67	70
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	-	-	1 230	1 275	1 230	1 275

a) Le gain actuariel au 31 décembre 2024 est principalement attribuable à l'augmentation des taux d'actualisation découlant de la hausse des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Inversement, la perte actuarielle au 31 décembre 2023 résultait surtout de la diminution des taux d'actualisation par suite de la baisse des taux d'intérêt à long terme.

b) Les évaluations actuarielles aux 31 décembre 2023 et 2022 aux fins du financement du Régime de retraite ont déclenché un congé de cotisation pour Hydro-Québec en 2024 et en 2023.

Au 31 décembre 2024, les obligations cumulées au titre des prestations en vertu du Régime de retraite s'élevaient à 23 928 M\$ (23 721 M\$ au 31 décembre 2023). Contrairement aux obligations au titre des prestations projetées, les obligations cumulées au titre des prestations ne tiennent pas compte de l'hypothèse relative aux salaires futurs.

Actif du Régime de retraite

Les placements et les risques associés à leur détention sont gérés conformément à la Politique de gestion des placements de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec (la « Politique de placement »), qui est approuvée annuellement par le Conseil d'administration. Ces risques comprennent des risques de marché, de crédit et de liquidité. La Politique de placement prévoit la diversification des titres du portefeuille de référence en vue de maximiser le rendement attendu à l'intérieur d'un intervalle de risque acceptable qui tient compte de la volatilité du surplus ou du déficit du Régime de retraite. Des encadrements complémentaires définissent le processus d'autorisation pour chaque type de

transaction et établissent les règles applicables à la gestion active des différents portefeuilles ainsi qu'à la gestion du risque de crédit. La conformité à la Politique de placement et aux encadrements complémentaires fait l'objet de suivis réguliers. La Politique de placement permet l'utilisation d'instruments dérivés, tels que des contrats à terme, des options et des swaps.

Le tableau suivant présente la répartition cible des placements du Régime de retraite, telle qu'elle était établie dans la Politique de placement en vigueur le 31 décembre 2024 :

%	Répartition cible
Titres à revenu fixe	41
Actions	43
Placements alternatifs ^a	16
	100

a) Les placements alternatifs regroupent les placements immobiliers et les fonds opportunistes.

Note 17 – Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements nets du Régime de retraite aux 31 décembre selon la hiérarchie de la juste valeur et la nature des titres :

	2024				2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie	1 249	-	-	1 249	2 010	-	-	2 010
Placements à court terme ^a	-	26	-	26	-	959	-	959
Obligations ^{a,b}	5	8 421	-	8 426	551	6 941	-	7 492
Actions cotées	14 071	-	-	14 071	12 332	-	-	12 332
Placements immobiliers ^{a,c,i}	-	264	4 315	4 579	-	198	4 303	4 501
Placements privés ^{d,i}	-	-	5 117	5 117	-	-	3 558	3 558
Fonds de couverture ^e	-	4 911	-	4 911	-	4 099	-	4 099
Actifs liés aux placements ^{a,f}	157	172	-	329	25	962	-	987
Passifs liés aux placements ^{a,g}	(7)	(6 222)	-	(6 229)	(237)	(5 626)	-	(5 863)
	15 475	7 572	9 432	32 479 ^h	14 681	7 533	7 861	30 075 ^h

- a) La juste valeur des placements à court terme, des obligations, des placements immobiliers et des actifs et passifs liés aux placements classés au niveau 2 est essentiellement évaluée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nets, basée sur le rendement actuel du marché. Les instruments dérivés classés au niveau 2 sont évalués à partir des cours de clôture sur les marchés des sous-jacents ou en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nets.
- b) Les actifs du Régime de retraite comprennent des titres émis par Hydro-Québec ainsi que par le gouvernement du Québec et certains de ses organismes, pour un montant total de 1 521 M\$ (866 M\$ au 31 décembre 2023).
- c) La juste valeur des placements immobiliers classés au niveau 3 est établie par des évaluateurs indépendants. La principale méthode utilisée est l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette méthode s'appuie sur des données observables et non observables, notamment le taux d'actualisation et les flux de trésorerie futurs.
- d) La juste valeur des placements privés classés au niveau 3 est établie selon des techniques comprenant notamment l'actualisation des flux de trésorerie futurs et le recours à des données comme les multiples de capitalisation des bénéfices ou le prix d'opérations comparables récentes.
- e) Les fonds de couverture sont évalués à la valeur fournie par les gestionnaires des fonds, qui est établie en fonction de la juste valeur des investissements sous-jacents ou selon la valeur de l'actif net.
- f) Les actifs liés aux placements sont principalement constitués de titres achetés en vertu de conventions de revente, pour un montant de 117 M\$ (612 M\$ au 31 décembre 2023), d'instruments dérivés, pour un montant de 3 M\$ (154 M\$ au 31 décembre 2023), et de sommes à recevoir relatives à des transactions en cours, pour un montant de 10 M\$ (152 M\$ au 31 décembre 2023). Au 31 décembre 2024, ils comprenaient également des garanties versées totalisant 144 M\$ (néant au 31 décembre 2023). Les titres achetés en vertu de conventions de revente ne sont pas présentés dans l'actif étant donné que la contrepartie conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété.
- g) Les passifs liés aux placements sont principalement constitués de titres vendus en vertu de conventions de rachat, pour un montant de 6 034 M\$ (4 931 M\$ au 31 décembre 2023), d'obligations vendues à découvert, pour un montant de 118 M\$ (677 M\$ au 31 décembre 2023), et de garanties reçues, pour un montant de 2 M\$ (237 M\$ au 31 décembre 2023). Les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont présentés dans l'actif étant donné que la Caisse de retraite conserve la quasi-totalité des risques et avantages afférents à leur propriété. Les obligations vendues à découvert représentent les engagements de la Caisse de retraite d'acheter des titres auprès de tiers pour couvrir ses positions.
- h) La juste valeur des placements ne tient pas compte du montant net des créditeurs et des débiteurs, qui correspond à un montant à payer de 148 M\$ (129 M\$ au 31 décembre 2023).
- i) Les données de l'exercice précédent relatives à certains fonds immobiliers et privés ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant, ce qui a entraîné une diminution de 203 M\$ des placements immobiliers de niveau 3 comptabilisés en 2023 et une augmentation correspondante des placements privés de niveau 3.

Le tableau suivant présente les rapprochements entre les soldes d'ouverture et de clôture des placements classés au niveau 3 :

	2024			2023 ^a		
	Placements immobiliers	Placements privés	Total	Placements immobiliers	Placements privés	Total
Solde au début de l'exercice	4 303	3 558	7 861	4 269	3 109	7 378
Acquisitions	307	1 282	1 589	366	815	1 181
Cessions	(81)	(243)	(324)	(95)	(263)	(358)
Gains nets réalisés	1	8	9	-	6	6
(Pertes nettes non réalisées) gains nets non réalisés	(127)	512	385	(237)	(109)	(346)
Transfert ^b	(88)	-	(88)	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	4 315	5 117	9 432	4 303	3 558	7 861

- a) Les données de l'exercice précédent relatives à certains fonds immobiliers et privés ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.
- b) Un fonds immobilier classé au niveau 3 en 2023 a été transféré au niveau 2 en 2024 (aucun transfert en 2023).

Note 17 – Avantages sociaux futurs (suite)

Coût des régimes

Composantes du coût net constaté de l'exercice

	Régime de retraite		Autres régimes		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Coût des services rendus ^a	393	283	50	44	443	327
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs ^b						
Intérêts sur les obligations	1 158	1 156	67	67	1 225	1 223
Rendement prévu des actifs	(1 994)	(1 904)	(4)	(3)	(1 998)	(1 907)
Amortissement du gain actuariel net	-	-	-	(1)	-	(1)
Amortissement du crédit pour les services passés	-	-	-	(4)	-	(4)
	(836)	(748)	63	59	(773)	(689)
(Crédit) coût net constaté de l'exercice	(443)	(465)	113	103	(330)	(362)

a) Cette composante, déduction faite du montant capitalisé dans les actifs, est comptabilisée à titre de charge d'exploitation.

b) Ce poste est présenté de façon distincte dans les états consolidés des résultats. Ses composantes ne sont pas capitalisées dans les actifs.

Composantes des Autres éléments du résultat étendu de l'exercice

	Régime de retraite		Autres régimes		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Gain actuariel (perte actuarielle)	1 789	(1 720)	68	(74)	1 857	(1 794)
Amortissement du gain actuariel net	-	-	-	(1)	-	(1)
Amortissement du crédit pour les services passés	-	-	-	(4)	-	(4)
Variation des Autres éléments du résultat étendu	1 789	(1 720)	68	(79)	1 857	(1 799)
Variation (du passif) de l'actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs	(1 122)	1 084	(40)	50	(1 162)	1 134
Variation nette des Autres éléments du résultat étendu	667	(636)	28	(29)	695	(665)

Composantes du Cumul des autres éléments du résultat étendu

	Régime de retraite		Autres régimes		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Gain actuariel net non amorti (perte actuarielle nette non amortie)	537	(1 252)	10	(58)	547	(1 310)
Coût des services passés non amortis	-	-	(2)	(2)	(2)	(2)
Total des montants comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu	537	(1 252)	8	(60)	545	(1 312)
(Passif) actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs	(332)	790	(3)	37	(335)	827
Montant net comptabilisé dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu	205	(462)	5	(23)	210	(485)

Note 17 – Avantages sociaux futurs (suite)

Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût net constaté au titre des prestations projetées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée.

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2024	2023	2024	2023
Obligations au titre des prestations projetées				
Taux à la fin de l'exercice (%)				
Taux d'actualisation des prestations projetées	4,72	4,63	4,71	4,63
Taux de croissance des salaires ^a	3,20	3,20		
Coût net constaté				
Taux à la fin de l'exercice précédent (%)				
Taux d'actualisation du coût des services rendus	4,63	5,09	4,63	5,08
Taux d'actualisation des intérêts sur les obligations	4,63	5,08	4,63	5,07
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,75 ^b	6,50 ^p	2,40	2,10
Taux de croissance des salaires ^a	3,20	3,15		
Durée résiduelle moyenne d'activité du personnel actif (années)	14	14	12	12

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

b) Le taux de rendement prévu à long terme de l'actif du Régime de retraite correspond à la moyenne des rendements attendus à long terme des différentes catégories d'actifs, pondérée par le poids cible de chacune de celles-ci, augmentée d'une prime de rééquilibrage, de diversification et de gestion active, et diminuée des frais de gestion et d'administration prévus.

Au 31 décembre 2024, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel moyen de 6,0 % pour 2025. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminuera jusqu'en 2027 pour s'établir à 5,3 % jusqu'en 2030, puis baissera graduellement jusqu'à l'atteinte du taux ultime de 4,0 % en 2040.

Prestations qui devraient être versées au cours des 10 prochains exercices

	Régime de retraite	Autres régimes
2025	1 274	82
2026	1 289	83
2027	1 303	84
2028	1 319	85
2029	1 335	87
2030-2034	7 040	469

En 2025, Hydro-Québec s'attend à verser des cotisations de 24 M\$ au titre des Autres régimes, mais ne prévoit pas en verser au titre du Régime de retraite.

Note 18 – Engagements et éventualités

Engagements

Achats d'électricité

Hydro-Québec a conclu des contrats d'achat d'électricité avec des sociétés sur lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable. En 2024, les achats d'électricité auprès de ces sociétés ont totalisé 504 M\$ (399 M\$ en 2023).

Au 31 décembre 2024, Hydro-Québec avait également des engagements en vertu de contrats d'achat d'électricité et de services de transport conclus avec des contreparties. Compte tenu des clauses de renouvellement, les échéances de ces contrats s'étalent jusqu'en 2066.

Compte tenu de l'ensemble de ces engagements, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements suivants au cours des prochains exercices :

2025	2 210
2026	2 529
2027	3 013
2028	3 107
2029	3 277
2030 et les suivants	82 040

Investissements

Dans le cadre de ses projets de développement et de ses activités visant à pérenniser ses actifs, Hydro-Québec s'est engagée à effectuer des achats de matériaux et de services pour un montant estimé de 7,1 G\$ sur la période allant de 2025 à 2035. De plus, en vertu de contrats de location qui ne sont pas encore en vigueur, mais au titre desquels elle s'est déjà engagée, elle prévoit verser des paiements de location d'un montant total non actualisé de 209 M\$ de 2025 à 2045.

Éventualités

Litiges

Dans le cours normal de ses activités de développement et d'exploitation, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard de ces litiges. Par conséquent, elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats consolidés d'Hydro-Québec.

Entre autres actions en cours, certaines communautés autochtones ont intenté, devant les tribunaux du Québec, des

recours contre les gouvernements du Canada et du Québec et contre Hydro-Québec fondés sur des revendications de titres et de droits ancestraux. Par exemple, les Innus de Uashat mak Mani-utenam réclament une somme de 1,5 G\$ à titre de dédommagement notamment pour diverses activités menées sur le territoire qu'ils revendiquent, dont des activités de production et de transport d'électricité. De plus, les Innus de Pessamit ont introduit un recours visant la reconnaissance de leur titre et de leurs droits ancestraux relativement à des terres du Québec où sont situées certaines installations de production et de transport d'électricité d'Hydro-Québec, y compris les complexes hydroélectriques Manic-Outardes et Bersimis. Ils allèguent que ces installations portent atteinte à leur titre et à leurs droits ancestraux et réclament une somme de 500 M\$ comme dédommagement. Hydro-Québec conteste le bien-fondé de ces recours.

Par ailleurs, des recours ont été intentés contre Hydro-Québec et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [la « CF(L)Co »] relativement au complexe hydroélectrique des Churchill Falls au Labrador, dont la CF(L)Co est le propriétaire-exploitant. Ainsi, dans un recours introduit en octobre 2020 devant les tribunaux de Terre-Neuve-et-Labrador, Innu Nation Inc. allègue que la construction et l'exploitation de ce complexe seraient le fruit d'une « entreprise commune » de la CF(L)Co et d'Hydro-Québec et porteraient atteinte au titre et aux droits ancestraux des Innus du Labrador. Innu Nation Inc. demande la restitution des profits que la CF(L)Co et Hydro-Québec ont réalisés grâce à l'exploitation de ce complexe ou, à défaut, une compensation monétaire de 4 G\$ en ce qui concerne Hydro-Québec. Dans un autre recours, introduit en 2023 devant la Cour supérieure du Québec, les Innus de Uashat mak Mani-utenam et les Innus de Matimekush-Lac John allèguent que le complexe des Churchill Falls porte atteinte à leur titre et à leurs droits ancestraux ainsi qu'à leurs droits issus de traités. En plus de diverses demandes de déclarations judiciaires et ordonnances d'injonction permanente, ces deux communautés réclament conjointement à Hydro-Québec des dommages-intérêts compensatoires de 2 G\$, des dommages-intérêts punitifs de 200 M\$ ainsi que des dommages-intérêts supplémentaires sous forme d'un paiement annuel équivalant à 12,5 % de 15 % des profits annuels d'Hydro-Québec, et ce, à partir de la date d'institution des procédures. Hydro-Québec conteste le bien-fondé de ces recours.

Note 19 – Information sur le secteur d'exploitation

Hydro-Québec n'a qu'un seul secteur d'exploitation. Elle gère ses activités selon une approche transversale. Ses résultats et ses actifs totaux sont analysés sur une base consolidée par le principal responsable de l'exploitation, soit le président-directeur général. Ce dernier se base sur le bénéfice net pour analyser les résultats réels et prévus dans le but d'évaluer la performance d'Hydro-Québec. Les charges importantes qui lui sont soumises régulièrement à cette fin au cours de l'exercice sont présentées dans le tableau suivant. Les investissements lui sont également soumis.

	Notes	2024	2023
Produits	5	16 113	16 086
Charges			
Exploitation courante ^a		4 179	3 824
Achats d'électricité		2 925	2 645
Amortissement	4, 9	3 019	3 089
Autres ^b		867	836
Frais financiers	7	2 460	2 404
Bénéfice net		2 663	3 288
Investissements^c		6 483	5 080

a) Les charges d'exploitation courante sont composées principalement de la masse salariale, du coût des services externes, des coûts d'acquisition de biens corporels et incorporels ainsi que des charges locatives.

b) Les autres charges sont composées principalement des taxes, des autres composantes du coût des avantages sociaux futurs ainsi que des services rendus aux fins du Régime de retraite.

c) Les investissements sont composés de ceux en immobilisations corporelles et incorporelles, de même que de ceux dans les actifs réglementaires ayant trait aux coûts liés aux initiatives en efficacité énergétique et en gestion de la demande de puissance ainsi qu'à l'aide financière liée à l'électrification des transports collectifs.

RÉTROSPECTIVE QUINQUENNALE

Données financières consolidées

M\$	2024	2023	2022	2021	2020
RÉSULTATS					
Produits	16 113	16 086	16 567	14 526	13 594
Charges					
Exploitation	4 609	4 132	3 844	3 288	3 146
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	(773)	(689)	(1 020)	(743)	(494)
Achats d'électricité	2 925	2 645	2 834	2 169	2 204
Amortissement	3 019	3 089	2 828	2 689	2 694
Taxes	1 210	1 217	1 230	1 191	1 138
	10 990	10 394	9 716	8 594	8 688
Bénéfice avant frais financiers	5 123	5 692	6 851	5 932	4 906
Frais financiers	2 460	2 404	2 294	2 368	2 603
Bénéfice net	2 663	3 288	4 557	3 564	2 303
DIVIDENDE	1 997	2 466	3 418	2 673	1 727
SOMMAIRE DES BILANS					
Actif total	99 709	92 668	89 374	82 698	80 895
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	60 359	55 155	51 541	49 698	48 413
Capitaux propres	28 707	27 527	26 877	23 260	21 322
INVESTISSEMENTS AVEC EFFET SUR LA TRÉSORERIE					
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 987	4 898	4 271	4 223	3 366
RATIOS FINANCIERS					
Rendement des capitaux propres (%) ^a	9,6	12,2	17,6	14,3	9,5
Taux de capitalisation (%) ^b	32,7	33,7	34,6	32,0	31,0
Marge bénéficiaire (%) ^c	16,5	20,4	27,5	24,5	16,9
Couverture des intérêts ^d	2,03	2,36	3,01	2,53	1,91
Taux d'autofinancement (%) ^e	37,1	47,5	55,4	52,7	12,9

a) Quotient du bénéfice net par les capitaux propres moyens de l'exercice diminués du cumul des autres éléments du résultat étendu moyen de l'exercice.

b) Quotient des capitaux propres par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, des emprunts et des passifs liés aux instruments dérivés, diminuée des actifs liés aux instruments dérivés et du fonds d'amortissement.

c) Quotient du bénéfice net par les produits.

d) Quotient de la somme du bénéfice avant frais financiers et du revenu net de placement par les intérêts nets sur la dette à long terme.

e) Quotient des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation diminués du dividende versé par la somme des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement - exclusion faite des acquisitions et cessions de placements temporaires ainsi que des acquisitions de titres destinés au fonds d'amortissement - et du remboursement de dette à long terme.

Données d'exploitation

	2024	2023	2022	2021	2020
GWh					
Ventes d'électricité					
Au Québec, par secteurs					
Résidentiel	68 275	68 221	70 941	67 572	68 647
Commercial, institutionnel et petits industriels	48 174	47 571	47 983	46 157	45 146
Grands clients industriels	54 387	55 087	55 357	55 779	52 096
Autres	6 401	6 450	6 279	5 721	5 557
	177 237	177 329	180 560	175 229	171 446
Hors Québec					
Canada et États-Unis	15 092	23 001	35 634	36 190	32 397
Ventes totales d'électricité	192 329	200 330	216 194	211 419	203 843
M\$					
Produits des ventes d'électricité					
Au Québec, par secteurs					
Résidentiel	6 035	5 852	5 974	5 522	5 535
Commercial, institutionnel et petits industriels	4 697	4 406	4 205	3 957	3 853
Grands clients industriels	2 939	2 852	2 674	2 498	2 208
Autres	408	405	378	342	333
	14 079	13 515	13 231	12 319	11 929
Hors Québec					
Canada et États-Unis	1 499	2 365	2 912	1 826	1 466
Produits totaux des ventes d'électricité	15 578	15 880	16 143	14 145	13 395
Aux 31 décembre					
Nombre d'abonnements					
Au Québec, par secteurs					
Résidentiel	4 264 311	4 223 163	4 178 346	4 128 692	4 076 286
Commercial, institutionnel et petits industriels	329 638	327 790	325 498	323 501	321 562
Grands clients industriels	205	201	194	193	189
Autres	4 989	4 938	4 868	4 812	4 763
Nombre total d'abonnements	4 599 143	4 556 092	4 508 906	4 457 198	4 402 800

Données d'exploitation (suite)

	2024	2023	2022	2021	2020
MW					
Puissance installée – Québec					
Centrales hydroélectriques	36 854	36 885	36 882	36 694	36 687
Centrales thermiques	543	541	547	544	544
Centrales photovoltaïques	10	10	10	10	-
	37 407^a	37 436	37 439	37 248	37 231
Puissance installée – États-Unis					
Centrales hydroélectriques	619	619	30	30	-
Puissance installée totale	38 026	38 055	37 469	37 278	37 231
GWh					
Besoins globaux d'énergie^b	209 061	217 286	235 717	231 913	223 869
MW					
Besoins québécois de puissance à la pointe^c	40 004	36 346	42 601	40 537	36 450
km					
Lignes aériennes et souterraines					
Transport	34 900	34 922	34 678	34 775	34 826
Distribution	229 283	228 568	227 796	226 949	226 752
Total – Lignes aériennes et souterraines	264 183	263 490	262 474	261 724	261 578

- a) En plus de la capacité de production de ses propres installations, Hydro-Québec dispose de la quasi-totalité de la production de la centrale des Churchill Falls (5 428 MW), en vertu d'un contrat avec la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited qui sera en vigueur jusqu'en 2041. Une nouvelle entente de principe non contraignante conclue en 2024 prévoit le remplacement de ce contrat par un nouvel accord qui s'étendra jusqu'en 2075. Hydro-Québec achète également toute la production de 44 parcs éoliens (3 933 MW) et de 55 centrales hydroélectriques (712 MW) ainsi que la quasi-totalité de la production de 13 centrales de cogénération à la biomasse et de 4 au biogaz (409 MW) appartenant à des producteurs indépendants. De plus, elle a accès à 525 MW en vertu de contrats à long terme.
- b) Les besoins globaux d'énergie comprennent les kilowattheures livrés au Québec et aux réseaux voisins.
- c) Le chiffre de 2024 constitue la meilleure estimation en date du 14 février 2025. Les valeurs indiquées correspondent aux besoins pour l'hiver débutant en décembre. À l'hiver 2024-2025, la pointe est survenue le 22 janvier 2025 à 8h.

Autres données

	2024	2023	2022	2021	2020
%					
Hausses tarifaires aux 1^{er} avril					
Tarifs résidentiels	3,0	3,0	2,6	1,3	-
Tarifs d'affaires	5,1	6,5	2,6	1,3	-
Tarif L ^a	3,3	4,2	1,7	0,8	-
Aux 31 décembre					
Effectif total^b					
Permanent	20 600	19 841	18 808	18 163	17 414
Temporaire	2 680	2 965	3 243	3 005	2 597
	23 280	22 806	22 051	21 168	20 011
%					
Représentativité des groupes sous-représentés					
Femmes	28,0	28,5	28,7	28,5	28,5
Autres ^c	14,5	13,0	12,6	11,9	10,7

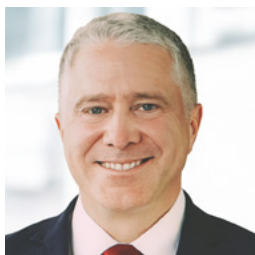
- a) Le tarif L est inclus dans le secteur des grands clients industriels.
- b) À l'exclusion du personnel des filiales et des coentreprises.
- c) Comprend les Autochtones, les minorités ethniques, les minorités visibles et les personnes handicapées autodéclarées, hommes et femmes confondus.

DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

					2024
M\$	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
Produits	4 873	3 464	3 515	4 261	16 113
Charges					
Exploitation	1 011	1 074	1 144	1 380	4 609
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	(193)	(193)	(193)	(194)	(773)
Achats d'électricité	810	692	583	840	2 925
Amortissement	724	733	741	821	3 019
Taxes	337	265	283	325	1 210
	2 689	2 571	2 558	3 172	10 990
Bénéfice avant frais financiers	2 184	893	957	1 089	5 123
Frais financiers	608	624	613	615	2 460
Bénéfice net	1 576	269	344	474	2 663

					2023
M\$	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
Produits	5 484	3 488	3 226	3 888	16 086
Charges					
Exploitation	962	993	937	1 240	4 132
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	(172)	(172)	(173)	(172)	(689)
Achats d'électricité	812	608	508	717	2 645
Amortissement	705	708	720	956	3 089
Taxes	366	283	269	299	1 217
	2 673	2 420	2 261	3 040	10 394
Bénéfice avant frais financiers	2 811	1 068	965	848	5 692
Frais financiers	580	612	602	610	2 404
Bénéfice net	2 231	456	363	238	3 288

Conseil d'administration



Première rangée : **Manon Brouillette, Michael Sabia**

Deuxième rangée : **Geneviève Bich, Geneviève Brouillette, Sarin Boivin-Picard, Anne-Marie Croteau, Hanane Dagdougui**

Troisième rangée : **Marco Dodier, Luc Doyon, Jonathan Gignac, Victoria LaBillois, Jean Marc Lechene**

Quatrième rangée : **Claude Séguin, Paul Stinis**

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec compte actuellement 14 membres, dont 12 siègent à titre indépendant. Le gouvernement du Québec nomme le président ou la présidente du Conseil d'administration pour un mandat d'au plus cinq ans qui peut être renouvelé deux fois, consécutivement ou non. Il nomme également les autres membres du Conseil d'administration, en tenant compte du profil de compétences et d'expérience adopté par le Conseil. Leur mandat est d'au plus quatre ans et peut aussi être renouvelé deux fois, consécutivement ou non. Six des quatorze membres sont des femmes, un avait 35 ans ou moins au moment de sa nomination et trois se sont volontairement identifiés comme appartenant à l'un des groupes de diversité représentant les différentes composantes de la société québécoise.

Manon Brouillette

Présidente du Conseil d'administration, Hydro-Québec

Nomination initiale : 2 juin 2023

Échéance : 2 juin 2028

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en communication publique (profil marketing) de l'Université Laval, Manon Brouillette a également participé au programme pour cadres supérieurs de la Richard Ivey School of Business – l'Ivey Executive Program – de l'Université de Western Ontario. Elle a œuvré comme dirigeante d'entreprise dans les secteurs des télécommunications, des médias et des technologies pendant plus de 20 ans. Entre autres, elle a été présidente et cheffe de la direction de Vidéotron ainsi que vice-présidente exécutive de Verizon et cheffe de la direction du Verizon Consumer Group. Elle possède également une vaste expérience comme administratrice de sociétés, ayant été membre du conseil de plusieurs entreprises québécoises et internationales, dont la Banque Nationale, le Cirque du Soleil, BFA Industries, Sonder, Lightspeed, Altice France et Altice USA. Son engagement social l'a aussi amenée à siéger au conseil de l'École de technologie supérieure, du Quartier de l'innovation de Montréal et du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. Elle a à cœur le développement du leadership féminin et la santé mentale.

Michael Sabia

Président-directeur général, Hydro-Québec

Nomination : 1^{er} août 2023

Échéance : 1^{er} août 2028

Statut : administrateur non indépendant

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en économie et politique de l'Université de Toronto ainsi que d'une maîtrise dans ces domaines de l'Université Yale, où il a aussi fait une scolarité de doctorat, Michael Sabia possède une vaste expérience comme dirigeant, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Après avoir œuvré dans la fonction publique canadienne pendant 10 ans au début de sa carrière, il est passé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, où il a notamment été chef de la direction financière. Il a ensuite occupé plusieurs postes de direction à BCE, dont celui de président-directeur général. À titre de président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec de 2009 à 2020, M. Sabia a contribué à accroître les actifs et la présence internationale de la Caisse et à consolider le rôle de celle-ci comme acteur économique de premier plan au Québec. Il a aussi été président du conseil d'administration

de la Banque de l'infrastructure du Canada et directeur de la Munk School of Global Affairs and Public Policy de l'Université de Toronto, de même que sous ministre des Finances du Canada, de 2020 à 2023. Très engagé au sein de la collectivité, il est notamment membre du conseil d'administration de la Fondation Mastercard, l'une des plus importantes fondations du monde, qui a pour mission de promouvoir l'éducation et l'inclusion financière en Afrique et de soutenir la jeunesse autochtone au Canada. M. Sabia est officier de l'Ordre du Canada.

geneviève bich

Vice-présidente, Ressources humaines, Metro inc.

Nomination : 9 septembre 2015

Échéance : 9 avril 2028

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat avec majeure en psychologie de l'Université McGill et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal, geneviève bich est membre du Barreau du Québec et de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec. De 1991 à 2008, elle a occupé plusieurs postes de gestion chez Bell Canada, notamment celui de vice-présidente – Ressources humaines et relations de travail. Avant de se joindre à Metro en 2013 à titre de vice-présidente, Ressources humaines, M^{me} bich a œuvré au sein du Groupe Dynamite et d'Aimia. Elle siège également au comité consultatif de l'entreprise Attraction inc.

Geneviève Brouillette

Administratrice de sociétés

Nomination : 12 juillet 2017

Échéance : 9 avril 2028

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal et d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill, Geneviève Brouillette est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés, dont elle est Fellow (FCPA) depuis 2022, et certifiée par l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a amorcé une carrière de plus de 35 ans en finances et en gestion générale chez Coopers & Lybrand (maintenant PwC), a contribué au succès de plusieurs entreprises de renom telles que Keurig Dr Pepper, Groupe St-Hubert, Reader's Digest et Kraft Heinz, et a été cheffe de la direction financière d'Aldo de 2019 à 2024. Son expertise englobe la conception et l'exécution de plans d'affaires, l'optimisation de l'allocation du capital, les redressements, les fusions et les acquisitions ainsi que l'élaboration de stratégies de ressources humaines et de gouvernance. M^{me} Brouillette siège depuis près de 25 ans aux conseils d'administration d'entreprises des secteurs public et privé ainsi que d'organismes sans but lucratif. Elle est membre du conseil de Transat depuis 2023 et de son comité des ressources humaines et de la gouvernance depuis 2024. Elle siège au conseil et est présidente du comité d'audit de Previa depuis 2022. Nommée au conseil d'administration d'Hydro-Québec en 2017, elle préside son comité d'audit depuis 2019. Elle est également membre du comité des investissements et des grands projets depuis 2024 et était membre du comité des ressources humaines jusqu'en 2024. Enfin, elle a siégé au conseil d'administration de la Société canadienne de la sclérose en plaques de 2001 à 2010.

Sarin Boivin-Picard

Consultant en pratique privée

Nomination : 1^{er} juin 2022

Échéance : 1^{er} juin 2026

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence : Chaudière-Appalaches

Sarin Boivin-Picard est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal, d'une maîtrise en finances de l'IE Business School (Espagne) ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université d'Oxford (Royaume-Uni). M. Boivin-Picard a commencé sa carrière comme analyste de produits structurés à la Banque Nationale du Canada tout en étant officier réserviste des Forces armées canadiennes. Il s'est joint à la Fondation Andrée et Lucie Chagnon à titre d'analyste d'investissements, puis a enseigné l'administration comme chargé de cours à l'Université de Moncton. Il a également été chef de produit pour Altitude-sports.com avant de se joindre à NextGen Venture Partners, une société de capital de risque. Il est actuellement consultant en pratique privée.

Anne-Marie Croteau

Doyenne, École de gestion John-Molson, Université Concordia

Nomination : 6 juillet 2016

Échéance : 19 août 2024^a

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence : Montréal

Anne-Marie Croteau est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques actuarielles de l'Université Concordia, d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une maîtrise en gestion de HEC Montréal ainsi que d'un doctorat en administration de l'Université Laval. Elle est doyenne de l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia et professeure titulaire en gestion des technologies d'affaires. Certifiée par le Collège des administrateurs de sociétés, elle est membre du conseil d'administration de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du réseau AACSB International, organisme accréditant les écoles de gestion, et est vice-présidente du conseil d'administration du Collège André-Grasset. Elle a siégé aux conseils d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec et de Finance Montréal ainsi qu'au Conseil des parrains et marraines de la Jeune Chambre de commerce de Montréal.

Hanane Dagdougui

Professeure titulaire, Département de mathématiques et de génie industriel, Polytechnique Montréal

Nomination : 19 février 2020

Échéance : 19 février 2024^a

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence : Montréal

Hanane Dagdougui est titulaire d'un doctorat en sciences et en génie des activités à risques de l'École nationale supérieure des mines de Paris (France) et d'un doctorat en génie des systèmes énergétiques de l'École Polytechnique de l'Université de Gênes (Italie). Avant de se joindre à Polytechnique Montréal en 2017, elle a été chercheuse au Département d'informatique, de bio-ingénierie, de robotique et de génie des systèmes de l'Université de Gênes, puis chercheuse institutionnelle au Département de génie électrique de l'École de technologie

supérieure de Montréal. M^{me} Dagdougui est membre du Groupe d'études et de recherche en analyse des décisions (GERAD), de Mila (Institut québécois d'intelligence artificielle), du Centre de recherche Réseau québécois sur l'énergie intelligente (RQEI) et du Carrefour de modélisation énergétique (CME). Elle a publié de nombreux articles sur le secteur de l'énergie, dont la plupart explorent les liens entre la recherche opérationnelle, l'intelligence artificielle et les différents acteurs du réseau électrique. Elle a également participé à plusieurs grands congrès internationaux.

Marco Dodier

Consultant en pratique privée

Nomination : 12 juillet 2021

Échéance : 12 juillet 2025

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence : Estrie

Marco Dodier est titulaire d'un baccalauréat en génie industriel de l'Université du Québec à Trois-Rivières obtenu en 1998. Cofondateur de Cesart, dont il a été vice-président exécutif et président, il a fait de cette entreprise créée en 1996 l'une des plus importantes et des plus reconnues dans les domaines du service-conseil et du développement Web jusqu'à son acquisition par Bell Canada en 2005. De 2006 à 2015, il a été président de Gesca Investissements numériques avec pour mission d'accroître les actifs numériques de l'entreprise au moyen d'acquisitions et de prises de participation. M. Dodier a également cumulé plusieurs fonctions au sein du groupe Power Corporation, soit celles de président de Cyberpresse, de président de w.illi.am/ et de coprésident de DuProprio.com de 2009 à 2015. En 2015, il est devenu président et chef de la direction de DuProprio, avant de vendre l'entreprise à Desjardins en 2021. Il est actuellement consultant indépendant.

Luc Doyon

Administrateur de sociétés

Nomination : 4 septembre 2019

Échéance : 9 avril 2028

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de Polytechnique Montréal et d'un diplôme d'études supérieures en soudage de l'École supérieure du soudage et de ses applications, à Paris (France), Luc Doyon a également participé au programme en gestion pour cadres de l'Institut européen d'administration des affaires, à Fontainebleau (France). Il a fait carrière au sein du groupe industriel français Air Liquide, de 1983 à 2017. Ayant fait ses débuts comme ingénieur à Air Liquide Canada, il est devenu gestionnaire au sein du groupe en 1988. Il a occupé notamment les postes de vice-président - Gaz marchands à Air Liquide America à Houston et de président-directeur général d'Air Liquide Canada à Montréal. Il a été nommé président-directeur général de la division Soudage du Groupe Air Liquide, à Paris, en 2012, et a quitté l'entreprise en 2017. Il est aussi administrateur de la société Chemtrade Logistics et d'Industries Lassonde.

a) À l'expiration de son mandat, l'administratrice ou l'administrateur demeure en fonction jusqu'à son remplacement ou sa reconduction.

Jonathan Gignac

Sous-ministre, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Nomination initiale : 12 juin 2024

Échéance : 31 mai 2026

Statut : administrateur non indépendant

Lieu de résidence : Québec

Titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université Laval, Jonathan Gignac a commencé en 2000 à occuper divers postes clés, notamment en matière de stratégie énergétique et de développement économique, au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, au ministère des Finances et à la Société du Plan Nord. Il est sous-ministre de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie depuis juin 2024. M. Gignac a été président du conseil d'administration de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire et est membre du conseil d'administration d'Investissement Québec.

Victoria LaBillois

Présidente et conférencière, V LaBillois MC Services

Nomination initiale : 1^{er} octobre 2024

Échéance : 1^{er} octobre 2028

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence : Listuguj, Québec

Titulaire d'un baccalauréat en arts et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Nouveau-Brunswick, Victoria LaBillois a entrepris sa carrière dans le secteur public comme agente de programme à la Direction des citoyens autochtones de Patrimoine Canada. Elle a été directrice – Services de formation et d'emploi au Listuguj Mi'gmaq Development Centre et directrice – Prestation des services urbains à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec. Elle a par la suite occupé les postes de directrice des relations intergouvernementales et de directrice générale – Pêches commerciales au sein du gouvernement Mi'gmaq de Listuguj avant de devenir directrice – Santé aux Gesgapegiag Health and Community Services, puis directrice nationale – Relations employeurs et partenaires à l'Aboriginal Human Resource Council. En 2011, elle est passée au secteur privé en devenant présidente-directrice générale de Wejipeg Excavation et présidente de Wejuseg Construction. Elle a également présidé le Gespe'gewaq Mi'gmaq Resource Council. Depuis 2023, elle est présidente et conférencière chez V LaBillois MC Services et vice-présidente du Conseil national de développement économique des Autochtones. Elle est membre de plusieurs conseils d'administration, notamment ceux du Coady Institute et du Listuguj Mi'gmaq Development Centre.

Jean Marc Lechene

Administrateur de sociétés

Nomination : 1^{er} octobre 2024

Échéance : 1^{er} octobre 2028

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence : Paris

Jean Marc Lechene est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil de l'École nationale supérieure des mines de Paris et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD). Il a entrepris sa carrière à Air Liquide en tant qu'ingénieur en développement informatique. Par la suite, il a occupé divers postes de direction chez Dassault

Systèmes, McKinsey & Compagnie et Lafarge pour ensuite être vice-président principal et président – Poids lourds Europe chez Michelin, puis président de Lechene Consulting en 2011-2012, et enfin directeur de l'exploitation et vice-président principal de Vestas Wind Systems de 2012 à 2019. Il préside les conseils d'administration de Caillau, de Norican Group et de Tresu, et siège à plusieurs autres, notamment ceux de McPhy Energy et de Baetr. Il a été membre du conseil d'administration de Velux pendant six ans.

Claude Séguin

Président du Conseil d'administration, Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)

Nomination : 19 août 2020

Échéance : 25 septembre 2028

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal ainsi que d'une maîtrise et d'un doctorat en administration publique de l'Université de Syracuse (État de New York), Claude Séguin a entrepris sa carrière dans le secteur public en occupant notamment des postes de direction au Secrétariat du Conseil du trésor avant d'être nommé sous-ministre adjoint en 1983, puis sous-ministre des Finances en 1987. En 1992, il a amorcé une carrière dans le secteur privé à titre de vice-président exécutif – Finances et chef de la direction financière à Téléglobe. Après avoir occupé le poste de président – CDP Capital et placements privés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, il s'est joint au Groupe CGI où il a été vice-président principal – Développement de l'entreprise et investissements stratégiques de 2003 à 2016 et conseiller du président du conseil de 2016 à 2018. Il est président du Conseil d'administration du Fonds de solidarité de la FTQ depuis 2018.

Paul Stinis

Administrateur de sociétés

Nomination : 22 avril 2015

Échéance : 19 août 2024^a

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en génie minier de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Concordia, Paul Stinis a commencé sa carrière comme ingénieur dans le secteur du pétrole et du gaz. Il a occupé divers postes de gestion dans deux grandes banques et a été vice-président des finances et trésorier de Bell Canada International. En 2003, il s'est joint au groupe d'entreprises BCE/Bell Canada à titre de vice-président et trésorier adjoint pour ensuite exercer les fonctions de premier vice-président et trésorier de 2009 à 2018. Il était notamment responsable de toutes les activités relatives à la trésorerie et au marché des capitaux, y compris la gestion des risques, de l'assurance, des caisses de retraite, des régimes de retraite et des avantages sociaux collectifs ainsi que des relations avec les investisseurs. De 2015 à 2018, il a été président de Bimcor, le gestionnaire des placements des caisses de retraite du groupe BCE/Bell Canada. Depuis le début de 2021, il est membre et président du comité consultatif sur les placements du Régime de retraite de l'Université McGill. Depuis le 7 février 2024, il siège également comme administrateur indépendant au conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada.

a) À l'expiration de son mandat, l'administratrice ou l'administrateur demeure en fonction jusqu'à son remplacement ou sa reconduction.

Rapport d'activité des comités du Conseil d'administration

Comité exécutif (A)

Le Comité exécutif n'a tenu aucune réunion en 2024.

Comité de gouvernance et d'expérience client (B)

Présidé par Marco Dodier, le Comité de gouvernance et d'expérience client, auparavant nommé Comité de gouvernance et de responsabilité sociale, a vu ses responsabilités s'élargir.

En effet, depuis le 27 septembre 2024, celles-ci incluent les volets de l'expérience client, du marketing, de la veille stratégique et de la gestion de la marque. D'autres changements ont également été apportés au mandat du Comité : les volets santé-sécurité, environnement et développement durable relèvent désormais du Comité des ressources humaines, et la délégation d'autorité, l'actualité législative et réglementaire et les litiges, du Comité d'audit.

Le Comité a recommandé au Conseil d'administration, dans le but d'optimiser son fonctionnement, la révision de la charte et de la composition de tous les comités. Il a suivi le processus d'évaluation du Conseil d'administration et a revu les résultats ainsi que le plan d'action en découlant. Il a recommandé au Conseil la révision des profils de compétences et d'expérience pour la nomination de ses membres ainsi que l'approbation du *Code d'éthique et de déontologie du Conseil d'administration et de la direction d'Hydro-Québec et de ses filiales*. Il a pris acte du bilan du programme de formation continue des

administrateurs et administratrices pour l'année en cours et a commenté le programme de formation de l'année suivante.

Le Comité a échangé avec la direction sur le *Plan de développement durable 2024-2028*. Ses membres ont reçu une présentation sur l'indicateur d'acceptabilité sociale suivi par la Société. Le Comité a recommandé au Conseil d'administration d'appuyer la campagne Centraide 2024. Enfin, il a accordé une attention particulière aux modifications apportées au Répertoire des pouvoirs de décision de l'entreprise dans l'optique d'une saine gouvernance.

Conformément à son mandat, le Comité a recommandé au Conseil l'approbation de différents dons et commandites conformément à la Directive d'engagement social ainsi que la nomination du principal dirigeant ou de la principale dirigeante de chacune des filiales en propriété exclusive d'Hydro-Québec. Il a revu la politique Notre environnement, a recommandé au Conseil de l'actualiser et a pris connaissance des redditions de comptes portant sur son application. Il s'est intéressé de près aux suivis découlant de rapports d'audit ainsi qu'à la préparation de la Société en matière de prévention et de gestion des feux de forêt. Il a également fait les suivis appropriés sur le respect des droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement.



En 2024, Hydro-Québec a enrichi sa collection d'œuvres de Jean Paul Riopelle en y intégrant une pièce maîtresse : un lithocollage réalisé en 1967 à partir de retailles de lithographies. Il s'agit d'une œuvre majeure de l'artiste, par sa rareté, sa qualité, son format et son parfait état de conservation, qui bénéficie d'un triple prestige : avoir été retenue pour la récente rétrospective présentée au Musée des beaux-arts du Canada, être reproduite en pleine page dans le catalogue et avoir été choisie pour en illustrer une partie de la couverture.

Jean Paul Riopelle (1923-2002)

Gardes - Collage sur toile, 1967
132,2 x 196,6 cm



Finaliste au Prix Sobey pour les arts (2021), Lorna Bauer a une pratique à la fois photographique et sculpturale. Ici, une bulle en verre soufflé est enchâssée dans un treillis métallique, ce qui crée une tension matérielle entre les deux éléments. Si le verre évoque le corps et son souffle, le réceptacle suggère l'oppression. Or les débordements du verre laissent poindre un appel à l'émancipation.

Lorna Bauer (1980-)

...air is where effort goes...once our effort is spent...this crowded air...No.9 - Verre soufflé et métal, 2021
78,7 (haut.) x 43 (diam.) cm

© Lorna Bauer

Comité d'audit (C)

Présidé par Geneviève Brouillette, FCPA, le Comité d'audit a vu s'ajouter à ses responsabilités la délégation d'autorité, les litiges ainsi que l'actualité législative et réglementaire. Le comité a rencontré les auditeurs indépendants et examiné avec attention les états financiers trimestriels et annuels d'Hydro-Québec ainsi que les états financiers annuels du Régime de retraite, dont il a recommandé l'approbation au Conseil d'administration. Le Comité d'audit a assumé son rôle en matière de gestion des risques d'entreprise. Il a pris connaissance de l'évolution du portefeuille de risques d'entreprise et l'a révisé en tenant notamment compte des enjeux relatifs à la réalisation du *Plan d'action 2035*, de la pénurie de main-d'œuvre, des incidents de cybersécurité et de la baisse des revenus d'exportation.

Le Comité a suivi avec attention la gestion des risques liés à la Caisse de retraite, tout comme la performance de celle-ci par rapport à ses pairs ainsi que la structure de son portefeuille. Il a, entre autres, recommandé au Conseil l'approbation de la Politique de gestion des placements et l'évaluation actuarielle de capitalisation et de solvabilité du Régime de retraite.

Le Comité a veillé à ce que les principaux processus de gestion des risques, de contrôle interne, de gouvernance et d'exploitation soient évalués d'une façon indépendante et que les menaces importantes qui ont été portées à son attention par le vice-président – Audit interne ou par un autre membre de la direction soient prises en charge. Par ailleurs, le Comité a recommandé au Conseil d'administration la révision de la charte du groupe – Audit interne et a suivi attentivement le plan d'évolution des pratiques de celui-ci. Le Comité a également revu le rapport relatif à la conformité d'entreprise.

Le Comité a assumé les autres responsabilités qui lui sont attribuées, c'est-à-dire s'assurer de la saine gestion des affaires financières et du contrôle interne. Il a également pris connaissance de plusieurs redditions de comptes notamment sur les Programmes d'approvisionnement de fonds, de swaps et de gestion des risques financiers, sur l'utilisation optimale des ressources de la Société et de son suivi, ainsi que sur l'application des politiques Divulgarion financière et Nos finances. Il a revu la Politique de signalement d'inconduites et de situations de discrimination ou de harcèlement ainsi que la Politique sur la lutte contre la corruption et a recommandé leur approbation au Conseil.

Les membres du Comité ont assisté à diverses présentations relatives à la structure d'Hydro-Québec et de ses filiales et participations ainsi qu'à la sécurité des barrages. Tous les membres du Comité d'audit sont indépendants.

Comité des ressources humaines (D)

Présidé par Geneviève Bich, le Comité des ressources humaines s'est vu confier de nouvelles responsabilités le 27 septembre 2024. En effet, des changements ont été apportés à son mandat avec l'ajout des volets santé-sécurité, environnement et développement durable.

Dans le cadre de ses activités, le Comité a examiné les objectifs d'entreprise découlant des priorités du *Plan d'action 2035* et en a recommandé l'approbation au Conseil. Il a également recommandé au Conseil la nomination de nouveaux dirigeants et dirigeantes d'Hydro-Québec. Il a appuyé des changements organisationnels visant notamment à revoir le rôle du groupe – Talents et développement organisationnel afin de mieux accompagner la Société dans la réalisation de ses ambitions.

Le Comité a examiné la rémunération globale du personnel et des cadres ainsi que du personnel et des dirigeants et dirigeantes des filiales en propriété exclusive, et a fait certaines recommandations au Conseil. Il a également suivi étroitement le processus de renouvellement des conventions collectives et a examiné les stratégies de développement de la relève des cadres.

Afin de s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées, le Comité analyse régulièrement un tableau de bord contenant des indicateurs stratégiques et fait le suivi nécessaire aux activités liées à la santé-sécurité du travail et à l'environnement. Il a pris connaissance du *Rapport de la protectrice de la personne* et de ses recommandations. Il a revu la politique Notre sécurité et en a recommandé l'approbation au Conseil. Il a examiné les critères d'évaluation et l'évaluation du président-directeur général et en a également recommandé l'approbation au Conseil.

Comité des investissements et des grands projets (E)

Présidé par Paul Stinis jusqu'en septembre et par Claude Séguin depuis novembre, le Comité des investissements et des grands projets, autrefois appelé le Comité des investissements et des affaires financières, a assumé de nouvelles responsabilités. En effet, depuis le 27 septembre 2024, le Comité encadre la réalisation du plan énergétique intégré et du plan d'investissement qui inclut la performance de tous les portefeuilles de projets et de programmes d'investissement.

Le Comité a suivi de près la mise en place de la nouvelle gouvernance par portefeuilles de projets d'investissement.

D'une part, en 2024, le Comité a recommandé au Conseil d'administration l'approbation de plusieurs projets de pérennisation, dont le remplacement des vannes de garde des centrales Bersimis-1 et Bersimis-2, le remplacement de la section à 315 kV du poste Guy et de la ligne souterraine afférente, le remplacement de groupes turbine-alternateur des centrales de Beauharnois et René-Lévesque, et la réhabilitation de la centrale de la Tranche.

D'autre part, le Comité a également recommandé au Conseil d'administration l'approbation de plusieurs projets de croissance, dont la construction des nouveaux postes de Coteau-du-Lac avec la ligne d'alimentation connexe, Hochelaga et Jean-Jacques-Archambault, en plus de l'intégration de parcs éoliens, dont le parc des Neiges – Secteur sud, ainsi que la révision des coûts des projets d'interconnexion Hertel-New York (ligne CHPE aux États-Unis) et des Appalaches-Maine (ligne NECEC aux États-Unis).

Le Comité s'est penché sur l'approvisionnement stratégique d'Hydro-Québec et a recommandé au Conseil, entre autres, l'approbation du programme de renouvellement de son parc d'aéronefs, de la stratégie de sécurisation de l'approvisionnement en disjoncteurs à moyenne et haute tension et en transformateurs de puissance ainsi que du processus d'approvisionnement pour les projets de lignes à 735 kV, de postes de renforcement du réseau principal et de câbles souterrains pour la haute tension.

Le Comité a aussi suivi l'avancement et la performance des projets majeurs, y compris ceux des lignes d'interconnexion Hertel-New York et des Appalaches-Maine, ainsi que du portefeuille d'innovations.

Le Comité a examiné de près le plan d'approvisionnement comprenant les besoins pour les années à venir et a soumis pour approbation au Conseil d'administration les demandes tarifaires pour les services de transport et pour les activités

de distribution. Les tarifs de distribution qui seront en vigueur à partir d'avril 2025 seront ainsi recalibrés après un premier cycle de cinq ans d'indexation à l'inflation.

Le Comité a de plus recommandé au Conseil d'administration la révision des politiques Nos acquisitions de biens meubles et de services et les conditions de contrats et Fiabilité de notre réseau électrique, et a pris acte de la reddition de comptes relative à cette dernière.

En dernier lieu, le Comité a recommandé au Conseil d'administration l'approbation du plan d'investissement 2025-2035.

Comité des technologies numériques (F)

Conformément à son mandat, le Comité des technologies numériques, présidé par Anne-Marie Croteau, s'est assuré de suivre la performance des activités et des projets liés aux technologies numériques. Dans cette optique, il a examiné les engagements financiers réels et planifiés pour le développement et la mise en œuvre d'infrastructures et de systèmes informatiques majeurs permettant la réalisation de la mission de la Société de même que l'atteinte de ses objectifs.

Le Comité a exercé un suivi serré des enjeux liés à la cybersécurité, du programme de gestion des incidents majeurs de cybersécurité et de la gestion des principaux risques en matière de technologies numériques.

Il a examiné le plan directeur du groupe – Technologies numériques et les ambitions numériques 2035 de l'entreprise. Le comité s'est penché sur la réalisation de différents projets dont l'évolution du cœur SAP, l'unification des centres de relations clientèle ainsi que la refonte de la politique Nos technologies numériques. Il a également pris connaissance de la reddition de comptes sur l'application de la politique Nos technologies de l'information et des communications et a suivi l'avancement du programme de radiocommunication mobile et du projet d'évolution du système énergétique.

Enfin, avec le Comité des investissements et des grands projets, le Comité des technologies numériques a étudié l'évolution du programme de modernisation de SAP.

Présence des administrateurs et administratrices aux réunions du Conseil et de ses comités en 2024

Administrateurs	Comités	Notes	Conseil ¹	Comités					
				A ²	B	C	D	E	F
		Nombre de réunions	11	0	4	4	7	8 ³	5 ⁴
Manon Brouillette	A B C D E F		10/11		4/4	4/4	6/7	7/8	4/5
Michael Sabia	A		11/11						
David Bahan		5	3/4						
geneviève bich			11/11		4/4		7/7		
Geneviève Biron	B F	6	3/3		1/1				1/1
Sarin Boivin-Picard	B F	7	11/11		1/1				5/5
Geneviève Brouillette	C D E	8	9/11			4/4	6/6	2/2	
Anne-Marie Croteau	D F		11/11				7/7		5/5
Hanane Dagdougui	C F	9	11/11			3/3			5/5
Marco Dodier	B D E F	10	10/11		1/1		6/6	6/6	1/1
Luc Doyon	B D E	11	10/11		2/3		1/1	5/8	
Dominique Fagnoule	C F	12	7/8			3/3			4/4
Hélène V. Gagnon	B	13	8/8		3/3				
Jonathan Gignac		5	6/7						
Victoria LaBillois	C D	14	3/3			1/1	1/1		
Jean Marc Lechene	B E	15	3/3		1/1			2/2	
Marie-Josée Morency	B D	16	5/6		1/2		3/5		
Claude Séguin	C E	17	11/11			1/1		8/8	
Paul Stinis	C E	18	11/11				1/1	8/8	1/1
Comités		Notes							
A. Comité exécutif		1. Le Conseil d'administration a tenu 11 réunions, dont 3 réunions extraordinaires.							
B. Comité de gouvernance et d'expérience client		2. Le Comité exécutif n'a tenu aucune réunion en 2024.							
C. Comité d'audit		3. Y compris 1 réunion conjointe avec le Comité des technologies numériques (F). Les présences des membres du comité F aux réunions conjointes sont indiquées dans cette colonne.							
D. Comité des ressources humaines		4. Y compris 1 réunion conjointe avec le Comité des investissements et des grands projets (E). Les présences des membres du comité E aux réunions conjointes sont indiquées dans cette colonne.							
E. Comité des investissements et des grands projets		5. David Bahan a démissionné le 31 mai 2024 et a été remplacé par Jonathan Gignac, entré en fonction le 12 juin 2024.							
F. Comité des technologies numériques		6. Geneviève Biron a démissionné le 30 avril 2024.							
		7. Sarin Boivin-Picard est devenu membre du Comité de gouvernance et d'expérience client le 1 ^{er} octobre 2024, et demeure membre du Comité des technologies numériques.							
		8. Geneviève Brouillette est devenue membre du Comité des investissements et des grands projets et a quitté le Comité des ressources humaines le 1 ^{er} octobre 2024. Elle demeure présidente du Comité d'audit.							
		9. Hanane Dagdougui a quitté le Comité d'audit le 1 ^{er} octobre 2024 et demeure membre du Comité des technologies numériques.							
		10. Marco Dodier est devenu président du Comité de gouvernance et d'expérience client le 1 ^{er} octobre 2024. Il est devenu membre du Comité des technologies numériques et a quitté le Comité des ressources humaines et le Comité des investissements et des grands projets à la même date.							
		11. Luc Doyon est devenu membre du Comité des ressources humaines et a quitté le comité de gouvernance et d'expérience client le 1 ^{er} octobre 2024. Il demeure membre du comité des investissements et des grands projets.							
		12. Dominique Fagnoule a occupé ses fonctions jusqu'au 30 septembre 2024.							
		13. Hélène V. Gagnon a occupé ses fonctions jusqu'au 30 septembre 2024.							
		14. Victoria LaBillois est entrée en fonction le 1 ^{er} octobre 2024 et est membre du Comité d'audit et du Comité des ressources humaines.							
		15. Jean Marc Lechene est entré en fonction le 1 ^{er} octobre 2024 et est membre du Comité de gouvernance et d'expérience client et du Comité des investissements et des grands projets.							
		16. Marie-Josée Morency a occupé ses fonctions jusqu'au 18 août 2024.							
		17. Claude Séguin est devenu président du Comité des investissements et des grands projets à compter du 1 ^{er} octobre 2024. Il est devenu membre du Comité d'audit à la même date.							
		18. Paul Stinis a quitté la présidence du Comité des investissements et des grands projets le 30 septembre 2024. Il a remplacé Manon Brouillette à titre de président du Conseil par intérim lors des rencontres de comités (ressources humaines et technologies numériques) et du Conseil d'administration de mars 2024.							

Gouvernance

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec respecte les exigences de la *Loi sur Hydro-Québec* en matière de gouvernance. À ce titre, il s'assure notamment que des mécanismes de contrôle appropriés sont en place et font l'objet d'une reddition de comptes périodique.

Indépendance

Les membres indépendants du Conseil d'administration n'ont pas de relations ni d'intérêts directs ou indirects, notamment de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de leurs décisions à l'égard des intérêts de la Société.

Règles d'éthique

Le Conseil d'administration veille au respect des règles énoncées dans le [Code d'éthique et de déontologie du Conseil d'administration et de la direction d'Hydro-Québec et de ses filiales](#), qui découlent notamment du [Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics](#).

Rémunération et avantages des administratrices et administrateurs

Rémunération des membres du Conseil d'administration (CA) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Nom du membre	Rémunération versée pour la participation au CA		Rémunération versée pour la participation aux comités ^a		Avantages versés	Rémunération globale pour l'exercice
	Présidence	Membre	Présidence	Membre		
David Bahan ^{b,c}	-	-	-	-	83 \$	83 \$
geneviève bich ^d	-	31 473 \$	6 872 \$	11 397 \$	186 \$	49 928 \$
Geneviève Biron ^e	-	10 147 \$	-	2 973 \$	2 906 \$	16 026 \$
Sarin Boivin-Picard	-	31 459 \$	-	6 937 \$	3 251 \$	41 647 \$
Geneviève Brouillette ^f	-	30 980 \$	6 872 \$	11 397 \$	3 568 \$	52 817 \$
Manon Brouillette ^g	202 598 \$	-	-	-	7 344 \$	209 942 \$
Anne-Marie Croteau	-	31 467 \$	-	12 388 \$	197 \$	44 052 \$
Hanane Dagdougui	-	31 464 \$	-	8 919 \$	186 \$	40 569 \$
Marco Dodier ^h	-	30 480 \$	1 629 \$	13 874 \$	7 845 \$	53 828 \$
Luc Doyon	-	31 461 \$	-	7 433 \$	2 601 \$	41 495 \$
Dominique Fagnoule ⁱ	-	22 770 \$	-	7 928 \$	2 320 \$	33 018 \$
Hélène V. Gagnon ^j	-	23 263 \$	5 243 \$	3 964 \$	145 \$	32 615 \$
Jonathan Gignac ^k	-	-	-	-	97 \$	97 \$
Victoria LaBillois ^l	-	8 689 \$	-	1 982 \$	267 \$	10 938 \$
Jean Marc Lechene ^m	-	8 690 \$	-	2 973 \$	44 \$	11 707 \$
Marie-Josée Morency ⁿ	-	17 754 \$	-	4 460 \$	5 230 \$	27 444 \$
Claude Séguin ^o	-	31 462 \$	-	9 415 \$	3 251 \$	44 128 \$
Paul Stinis	-	31 473 \$	-	14 370 \$	6 294 \$	52 137 \$

a) La rémunération des administratrices et administrateurs indépendants est fixée par le décret 610-2006 et indexée périodiquement par le gouvernement. Elle se compose d'un montant annuel de base de 21 168 \$, auquel s'ajoute un jeton de présence de 991 \$ pour chaque réunion du Conseil et de ses divers comités. Un montant annuel de 6 617 \$ est versé aux présidentes du Comité d'audit et du Comité des ressources humaines ainsi qu'à la présidente ou au président du Comité de gouvernance et d'expérience client.

b) Ne reçoit aucune rémunération à titre de membre du CA.

c) David Bahan a démissionné le 31 mai 2024.

d) Présidente du Comité des ressources humaines.

e) Geneviève Biron a démissionné le 30 avril 2024.

f) Présidente du Comité d'audit.

g) Manon Brouillette reçoit une rémunération annuelle de 195 000 \$ à titre de présidente du Conseil d'administration. Elle ne bénéficie d'aucune autre rémunération. L'année 2024 a comporté exceptionnellement 27 périodes de paie.

h) Marco Dodier devient président du Comité de gouvernance et d'expérience client à compter du 1^{er} octobre 2024.

i) Dominique Fagnoule a occupé ses fonctions jusqu'au 30 septembre 2024.

j) Hélène V. Gagnon a occupé ses fonctions jusqu'au 30 septembre 2024 et était présidente du Comité de gouvernance et de responsabilité sociale.

k) Jonathan Gignac est entré en fonction le 12 juin 2024.

l) Victoria LaBillois est entrée en fonction le 1^{er} octobre 2024.

m) Jean Marc Lechene est entré en fonction le 1^{er} octobre 2024.

n) Marie-Josée Morency a occupé ses fonctions jusqu'au 18 août 2024.

o) Claude Séguin devient président du Comité des investissements et des grands projets à compter du 1^{er} octobre 2024.



Recours à des expertes et experts indépendants

Les membres du Conseil d'administration peuvent retenir les services d'expertes et d'experts indépendants aux frais de la Société afin d'obtenir un avis sur une question dans le cadre de leur mandat.

Programme d'accueil et de formation des administrateurs et administratrices

Au moment de son entrée en fonction, chaque membre du Conseil reçoit une formation concernant son rôle et ses responsabilités, la nature et le contexte commercial des principales activités d'Hydro-Québec ainsi que le cadre juridique et réglementaire de la Société. Le nouvel administrateur ou la nouvelle administratrice suit également une formation lui permettant de bien saisir les notions de base de l'électricité. Il ou elle a l'occasion de visiter le Centre de conduite du réseau, le Centre de surveillance de cybersécurité et le parquet de transactions énergétiques. Au terme du programme d'accueil, les nouveaux membres ont cumulé environ une quinzaine d'heures de formation.

Dans le cadre de leur formation continue, les membres du Conseil d'administration ont assisté à des formations portant sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), le rôle d'un conseil d'administration et les partenariats avec les Autochtones. Ils ont également assisté à des présentations portant notamment sur les impacts des changements climatiques, la gestion de projets majeurs, les autres sources d'énergie, le projet de loi 69 modernisant les lois entourant l'énergie, les meilleures pratiques en approvisionnement et enfin la gouvernance en matière de cybersécurité.

Exigences réglementaires et encadrements internes

Depuis plusieurs années, la Société applique des encadrements internes en lien avec certaines exigences réglementaires de la Régie de l'énergie et de la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis (FERC^a). Voici une brève description de chacun de ces encadrements :

- **Normes de conduite de transport** : visent à assurer l'absence de discrimination dans le contexte du service de transport et régissent les relations entre les membres du personnel sans égard à la structure organisationnelle de la Société.
- **Code de conduite du Transporteur**^b : encadre les transactions du Transporteur avec ses entités affiliées afin d'assurer que les activités commerciales de celles-ci ne sont pas financées, en tout ou en partie, par les clients du service de transport.
- **Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres** : permet notamment de garantir l'équité de la procédure d'appel d'offres du Distributeur^c pour tous les fournisseurs d'électricité.

- **Code de conduite du Distributeur** : permet notamment d'assurer que les transactions du Distributeur avec le Producteur^d concernant des approvisionnements qui ne sont pas soumis à la procédure d'appel d'offres ne confèrent aucun avantage au Producteur, et encadre les transactions entre le Distributeur et ses entités affiliées, l'objectif étant d'empêcher que les activités commerciales de ces entités soient financées, en tout ou en partie, par la clientèle à qui est fourni le service d'électricité.

L'application de chacun de ces encadrements fait l'objet d'une reddition de comptes annuelle auprès de la Régie de l'énergie.

Cadre de contrôle

La direction de la Société maintient un cadre de contrôle interne. Le volet portant sur l'information financière s'appuie sur le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations) de la Treadway Commission, reconnu à l'échelle mondiale, et comprend la mise en œuvre d'un plan annuel de contrôle. Ce volet contribue à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable, et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Le cadre de contrôle s'appuie également sur un processus de gestion intégrée des risques d'affaires, de même que sur un processus de gouvernance et d'évaluation de la conformité des activités de la Société dans divers domaines, dont la lutte contre la corruption. Le groupe – Audit interne évalue les principaux processus de gestion, de contrôle et de gouvernance pour déterminer s'ils sont suffisants et adéquats, et formule des recommandations visant à en renforcer l'économie, l'efficacité et l'efficacités.

Honoraires et indépendance des auditeurs

Les sociétés KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. ainsi que le Vérificateur général du Québec sont les auditeurs d'Hydro-Québec pour l'exercice 2024. Les honoraires facturés par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. en 2024 pour d'autres prestations que les services d'audit et de certification représentent 9,7 % des honoraires facturés, qui totalisent 4,4 M\$. Hydro-Québec a recours à divers mécanismes pour permettre au Comité d'audit de s'assurer du maintien de l'indépendance des auditeurs, dont un processus d'analyse préalable de tout mandat pouvant leur être confié. En ce qui concerne le Vérificateur général du Québec, aucun mandat de services professionnels ne peut lui être confié puisqu'il est au service exclusif de l'Assemblée nationale.

a) L'autorisation de vendre, aux prix du marché, de l'électricité sur les marchés de gros aux États-Unis a été attribuée par la FERC.

b) Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité au sens de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, c. R-6.01.).

c) Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité au sens de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, c. R-6.01.).

d) Hydro-Québec dans ses activités de production d'électricité.

Accès à l'information, protection de la vie privée et éthique des données

Hydro-Québec traite les demandes d'accès à l'information conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

En 2024, Hydro-Québec a reçu 644 demandes d'accès à des documents administratifs ou à des renseignements personnels et en a traité 648. De ce nombre, 131 ont été acceptées, 350 ont été acceptées en partie et 106 ont été refusées. L'accès aux renseignements a été refusé le plus souvent parce que la communication des documents comportait des incidences sur l'économie, la sécurité publique et les décisions administratives de la Société, ou qu'elle concernait des renseignements personnels confidentiels. Quant aux 61 autres demandes, soit la Société n'a pu y donner suite parce qu'il s'agissait de demandes irrecevables ou inapplicables, soit elle les a redirigées vers d'autres organismes publics, soit elle ne détenait pas les documents demandés, soit elles ont donné lieu à un désistement. Au total, 344 demandes d'accès ont été traitées dans un délai de 20 jours ou moins, 169, dans un délai variant entre 21 et 30 jours, et 135, dans un délai de 31 jours ou plus. Le délai moyen de traitement s'établit à 22 jours. Par ailleurs, 23 avis de révision ont été reçus de la Commission d'accès à l'information. Aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable en vertu de la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées. Les réponses aux demandes d'accès ainsi que le [bilan des demandes traitées](#) en 2024 peuvent être consultés sur le site Web de la Société.

Hydro-Québec dépose sur son site les [documents et renseignements dont la publication est exigée](#) en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* afin d'en faciliter l'accès par la population.

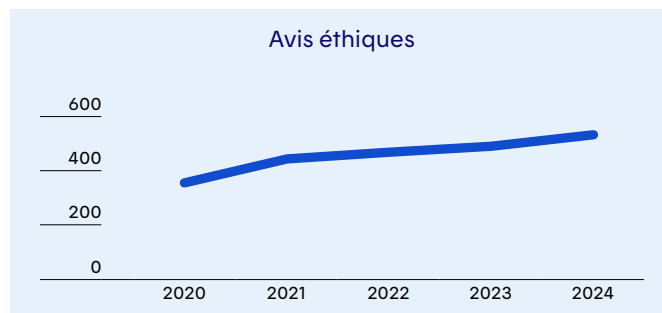
Hydro-Québec a poursuivi ses activités de formation et de sensibilisation, y compris des formations avancées en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée. Dans la foulée de l'adoption de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* qui ajoute de nouvelles exigences et de la diffusion de lignes directrices par la Commission d'accès à l'information, la Société a adopté des modifications pour assurer la concordance avec les encadrements préexistants.

Culture éthique à Hydro-Québec

Hydro-Québec veille à ce que la culture d'entreprise soit en cohérence avec ses valeurs et celles de ses parties prenantes. À cet égard, l'équipe Éthique accompagne les membres du personnel et les gestionnaires en matière d'éthique, entre autres en répondant à leurs questions en la matière. Cette année, ce sont 573 demandes qui ont été reçues et traitées par l'équipe.

L'équipe Éthique s'assure également de mettre régulièrement à jour le [Code d'éthique](#) du personnel et le [Code d'éthique et de déontologie du Conseil d'administration et de la direction d'Hydro-Québec et de ses filiales](#). Ce dernier a d'ailleurs été actualisé en 2024 à la lumière de consultations internes, d'une analyse comparative et d'une veille stratégique. La nouvelle version a notamment permis d'élargir la portée du Code aux filiales d'Hydro-Québec détenues à moins de 100 %.

D'autres initiatives internes ont été menées par l'équipe Éthique, dont la formation *Agir en leader éthique*, suivie par tous les gestionnaires.



Lutte contre la corruption

En juin 2021, Hydro-Québec a été l'une des premières organisations québécoises à être certifiées ISO 37001. Cette certification internationale confirme l'engagement de la Société à adopter les meilleures pratiques en matière de lutte contre la corruption. En vertu des exigences principales de la norme ISO 37001, Hydro-Québec doit, entre autres :

- assurer une saine gouvernance propre à la lutte contre la corruption;
- évaluer les risques liés à certains de ses processus (approvisionnement, gestion de l'information sensible, etc.);
- mettre des mesures d'atténuation en place pour réduire ces risques;
- former et sensibiliser le personnel;
- voir à ce que le personnel, les parties prenantes et tout citoyen ou toute citoyenne disposent d'un mécanisme de signalement confidentiel et anonyme, tout en bénéficiant d'une protection contre les représailles en cas de divulgation.

Au terme d'un appel d'offres, la société EuroCompliance a été retenue pour mener les audits externes annuels du cycle 2024-2026. Au printemps 2024, elle a donc réalisé un audit de recertification qui s'est avéré très positif puisqu'aucune non-conformité n'a été relevée. De plus, plusieurs points forts ont été soulignés, notamment l'engagement et la transparence de la haute direction ainsi que l'expertise du personnel concerné.

Encadrements linguistiques

Hydro-Québec a poursuivi ses actions pour se conformer aux nouvelles obligations de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11, la Charte) découlant de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (2022, c. 14). Elle a eu l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques avec le ministère de la Langue française et avec d'autres organisations ainsi que de mettre en œuvre des processus pour faire preuve d'exemplarité relativement à la langue française. Elle a relevé les situations d'utilisation d'une autre langue que le français afin de rédiger la directive exigée par la *Charte* dans laquelle les exceptions applicables à Hydro-Québec sont documentées. Elle a également élaboré des documents et outils pour favoriser l'exercice du devoir d'exemplarité à l'égard de la langue française par le personnel.

Rémunération des dirigeants et dirigeantes

Rémunération des dirigeants et dirigeantes d'Hydro-Québec pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Nom et fonction des dirigeants et dirigeantes les mieux rémunérés (en ordre alphabétique)	Rémunération de base versée	Rémunération incitative versée relative à l'année 2023 ^a	Contribution aux régimes de retraite assumée par l'employeur	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'exercice financier
Maxime Aucoin Vice-président exécutif – Stratégie et finances	591 923 \$	36 877 \$	104 156 \$	693 616 \$ ^b	1 426 572 \$
Claudine Bouchard Vice-présidente exécutive et cheffe de l'exploitation et des infrastructures	589 948 \$	147 868 \$	154 556 \$	40 990 \$	933 362 \$
Jean-Hugues Lafleur Vice-président exécutif et chef de la direction financière	486 072 \$	149 039 \$	107 956 \$	47 412 \$	790 479 \$
Dave Rhéaume Vice-président exécutif – Activités commerciales et chef des relations clientèle	467 308 \$	128 295 \$	83 056 \$	37 996 \$	716 655 \$
Michael Sabia Président-directeur général	663 577 \$	132 270 \$	0 \$ ^c	43 669 \$	839 516 \$

a) Hydro-Québec n'offre pas de régime d'intéressement à long terme. Les montants versés en 2024 correspondent à la rémunération incitative relative à l'année 2023.

b) Une indemnité de 625 000 \$ a été versée en 2024 à Maxime Aucoin. Cette somme est équivalente à la portion du boni de l'année 2023 non payée par son employeur précédent, la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui avait été établi en fonction de ses responsabilités et de son rendement. Cette information a été divulguée publiquement le 25 juin 2024 en réponse à des demandes d'accès à l'information.

c) À titre de compensation pour la non-participation aux régimes de retraite, le président-directeur général pourra se voir verser au plus tard 90 jours suivant la fin prévue de son mandat un montant forfaitaire correspondant à 33 1/3 % du salaire de base versé pour chacune des cinq périodes de 12 mois du mandat, à condition que l'évaluation de sa performance par le Conseil d'administration atteigne ou dépasse les attentes pour au moins quatre des cinq années du mandat. Pour la première année du mandat (août 2023 à juillet 2024), le critère d'évaluation a été atteint.

Rémunération incitative annuelle

Conformément à sa politique de rémunération incitative, Hydro-Québec peut accorder au personnel non syndiqué une rémunération incitative annuelle selon la performance. Cette rémunération incitative est fonction, pour les dirigeants et dirigeantes, d'objectifs d'entreprise prédéterminés et approuvés annuellement, et conditionnelle à l'atteinte du déclencheur approuvé par le Conseil d'administration. Les principaux facteurs pris en compte pour déterminer le montant de la rémunération incitative versée sont le niveau d'atteinte des objectifs d'entreprise ainsi que le salaire annuel du dirigeant ou de la dirigeante au prorata de la période rémunérée pour le poste au cours d'un même exercice financier.

Le pourcentage maximal de rémunération incitative pour les dirigeants et dirigeantes autres que le président-directeur général est de 30 % du salaire annuel de base. Ce pourcentage maximal est de 50 % pour la personne occupant le rôle de président-directeur général. Le déclencheur de 2023 était un bénéfice net d'au moins 2 601 M\$ et a été atteint.

Contribution aux régimes de retraite assumée par Hydro-Québec

Régime de retraite d'Hydro-Québec (RRHQ, régime capitalisé) :

Ce régime de base de la Société est un régime contributif à prestations déterminées. La rente de retraite est calculée en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années et est partiellement indexée. Le crédit est de 2,25 % du salaire moyen par année de cotisation et 66,67 % de la rémunération incitative maximale est reconnue comme salaire admissible, jusqu'à concurrence de 20 % du salaire.

Programme de prestations supplémentaires (régime non capitalisé) :

Les prestations supplémentaires visent à compenser l'effet des limites fiscales du RRHQ (déplafonnement du maximum permis). Le coût des services rendus est entièrement assumé par Hydro-Québec et les prestations sont versées selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues par le RRHQ.

Pour le RRHQ, les montants divulgués correspondent aux contributions qui auraient dû être versées par Hydro-Québec sans égard aux réductions de contributions découlant de la situation financière du régime. Les montants divulgués correspondent à 11,35 % du salaire admissible au régime. Pour le Programme de prestations supplémentaires, les montants divulgués correspondent au coût des services rendus établi par l'actuaire externe d'Hydro-Québec sur la base suivante :

- mêmes hypothèses que celles utilisées pour l'évaluation actuarielle sur la base de capitalisation du RRHQ au 31 décembre 2023;
- calcul des coûts des services rendus effectué en fonction des taux de salaire applicables au cours de 2024.

Autres avantages versés ou accordés

Les montants divulgués au titre des autres avantages versés ou accordés correspondent généralement aux montants imposables liés aux avantages suivants offerts aux dirigeants et dirigeantes par Hydro-Québec

- Allocation automobile annuelle (personnes occupant un rôle de vice-président exécutif : 18 432 \$ pour un véhicule à essence ou 23 052 \$ pour un véhicule électrique rechargeable; personnes occupant un rôle de vice-président : 12 156 \$ pour un véhicule à essence ou 15 180 \$ pour un véhicule électrique rechargeable)
- Frais d'usage automobile pour les personnes occupant un rôle de vice-président exécutif ou de vice-président ou le rôle de président-directeur général si aucun véhicule de fonction n'est utilisé (stationnement, accès à une borne de recharge électrique sur les lieux de travail, indemnité de kilométrage pour besoins d'affaires)
- Véhicule de fonction pour la personne occupant le rôle de président-directeur général (valeur de l'avantage, correspondant à l'amortissement du coût du véhicule et aux frais d'entretien et de recharge, incluse dans le montant déclaré au titre des autres avantages versés ou accordés et ne constituant pas un avantage imposable)
- Prime des régimes d'assurance collective : assurance vie, santé, voyage et invalidité. La prime payée par Hydro-Québec pour l'assurance invalidité de longue durée, incluse dans le montant déclaré au titre des autres avantages versés ou accordés, ne constitue pas un avantage imposable pour le dirigeant ou la dirigeante. De plus, la valeur pécuniaire de la continuation salariale en cas d'invalidité de courte durée ne peut être établie.
- Compte de gratifications permettant le remboursement de dépenses liées à la planification financière, fiscale ou successorale, à la pratique sportive et aux associations professionnelles jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par année pour la personne occupant le rôle de président-directeur général, de 5 000 \$ par année pour les personnes occupant un rôle de vice-président exécutif ou de vice-président principal et de 4 000 \$ par année pour les personnes occupant un rôle de vice-président
- Bilan de santé annuel

Rémunération des membres de la direction des personnes morales détenues à 90 % ou plus pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Les personnes indiquées dans le tableau ci-dessous sont également des membres de la direction d'Hydro-Québec. Les éléments de rémunération globale indiqués représentent les avantages versés ou attribués par Hydro-Québec pour le rôle de direction tant à Hydro-Québec qu'au sein des personnes morales détenues à 90 % ou plus.

Nom et fonction des cinq membres de la direction les mieux rémunérés (en ordre alphabétique)	Nom de la personne morale détenue à 90 % ou plus	Rémunération de base versée	Rémunération incitative versée relative à l'année 2023 ^a	Contribution aux régimes de retraite assumée par l'employeur	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'exercice financier
Claudine Bouchard^b Présidente-directrice générale	Société d'énergie de la Baie James	589 948 \$	147 868 \$	154 556 \$	40 990 \$	933 362 \$
Jeff Desruisseaux^c Président-directeur général	Cléo Innovations inc.	151 535 \$	59 483 \$	9 942 \$	324 262 \$ ^d	545 222 \$
Mathieu Johnson^b Président	Gestion HQL inc., Marketing d'énergie HQ inc. et Hydro-Québec International inc.	367 120 \$	81 123 \$	60 256 \$	175 282 \$	683 781 \$
Jean-Hugues Lafleur^b Président	Groupe Financier HQ inc. et Hydro-Québec IndusTech inc.	486 072 \$	149 039 \$	107 956 \$	47 412 \$	790 479 \$
François Ramsay^b Vice-président – Affaires juridiques et conformité	Marketing d'énergie HQ inc.	322 607 \$	77 472 \$	65 656 \$	36 133 \$	501 868 \$

a) Ni Hydro-Québec ni les personnes morales détenues à 90 % et plus n'offrent de régime d'intéressement à long terme.

b) La rémunération divulguée est celle versée par Hydro-Québec. Aucune rémunération n'a été versée par la personne morale détenue à 90 % ou plus.

c) Jeff Desruisseaux a occupé la fonction de président-directeur général de Cléo Innovations inc. jusqu'à sa vente le 2 août 2024.

d) Une indemnité de départ de 263 750 \$ a été versée à Jeff Desruisseaux.

L'information sur la rémunération incitative, les contributions aux régimes de retraite et les autres avantages des dirigeants et dirigeantes qui occupent également une fonction à Hydro-Québec sont présentés aux pages [80](#) et [81](#).

Occupation et vitalité des territoires

En tant que société d'État, Hydro-Québec soutient les efforts du gouvernement pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Voici les principales mesures qu'elle prend pour se conformer à la *Loi pour assurer la vitalité et l'occupation des territoires* (RLRQ, c. O-13).

Mesures prises pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires	Indicateur
<p>Poursuivre les efforts dans le domaine de l'électrification des transports</p> <p>Hydro-Québec poursuit activement l'expansion du Circuit électrique, le plus grand réseau de recharge public du Québec, qui compte à ce jour plus de 5 000 bornes de recharge pour véhicules électriques. Son déploiement dans l'ensemble des régions du Québec fait l'objet d'un plan élaboré en fonction de critères précis. L'objectif d'Hydro-Québec est de favoriser l'augmentation du nombre de véhicules électriques en offrant aux conducteurs et conductrices un service de qualité au moyen d'un réseau couvrant tout le Québec.</p> <p>En 2018, le Circuit électrique, voulant adapter ses activités aux exigences du marché, s'est engagé à ajouter 1 600 bornes rapides pour 2027. Selon le <i>Plan pour une économie verte 2030</i> présenté en novembre 2020 par le gouvernement du Québec, Hydro-Québec installera 2 500 bornes rapides et 4 500 bornes standards d'ici 2030. Le Circuit électrique se trouve ainsi au cœur de la stratégie visant à stimuler l'électrification des transports : il facilite les déplacements des électromobilistes – dont le nombre croît chaque année – et pourrait contribuer par le fait même à stimuler le tourisme et l'activité économique dans toutes les régions du Québec. L'électrification des transports est un secteur porteur du développement durable, et Hydro-Québec compte jouer un rôle clé en la matière.</p>	Le Circuit électrique compte plus de 5 000 bornes de recharge publiques au Québec, dont près de 1 200 bornes rapides.
<p>Appuyer la filière de la culture en serre du Québec</p> <p>En décembre 2020, la Régie de l'énergie a donné son aval à une demande d'Hydro-Québec visant à élargir la portée des mesures offertes depuis 2013 aux serriculteurs et serricultrices. Ainsi, l'option tarifaire d'électricité additionnelle pour l'éclairage de photosynthèse s'applique depuis au chauffage des espaces destinés à la culture de végétaux. Elle est offerte à tous les producteurs et productrices dont la puissance maximale appelée a excédé 50 MW au cours des 12 mois précédents. Cette mesure permet de contribuer au développement de la filière serricole dans plusieurs régions et donc à celui de l'autonomie alimentaire du Québec.</p>	Aucun indicateur
<p>Mettre en œuvre un programme d'information portant sur l'intégration des installations d'Hydro-Québec dans le territoire et sur l'arrimage des planifications</p> <p>Dans le but d'assurer une intégration optimale de ses installations dans les différents territoires du Québec, Hydro-Québec s'est engagée à offrir entre 2016 et 2020 une formation sur ses activités et sur l'aménagement du territoire aux aménagistes des municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que des villes et des agglomérations exerçant certaines des compétences d'une MRC. En date du 31 décembre 2020, plus de 20 formations avaient été données en personne ou à distance.</p>	Les aménagistes de toutes les MRC du Québec ont reçu une invitation à au moins une des séances de formation offertes depuis 2016. Ce sont 89 % des MRC du Québec, soit 90 MRC, qui se sont inscrites à au moins une formation. Cette action a été terminée en 2020.
<p>Offrir des visites guidées gratuites de certaines de nos installations</p> <p>Hydro-Québec contribue à l'offre touristique régionale en mettant en valeur son patrimoine bâti et technologique dans diverses régions du Québec et en offrant gratuitement des visites de centrales, de barrages et de centres d'interprétation ainsi que des parcours d'interprétation. Ces visites sont une occasion privilégiée de partager avec le public les notions scientifiques en lien avec la littérature énergétique et les grandes orientations de l'entreprise.</p>	Il y a eu 95 454 visiteurs et visiteuses dans nos installations en 2024.
<p>Convertir des réseaux autonomes</p> <p>Hydro-Québec vise à convertir progressivement l'alimentation des réseaux autonomes à des sources d'énergie plus propres et moins chères. Elle entend aussi collaborer avec les collectivités concernées à des initiatives porteuses, tout en atteignant les objectifs financiers et environnementaux qu'elle s'est fixés. Hydro-Québec prendra en compte les particularités des réseaux et les besoins de chaque collectivité afin de choisir les solutions technologiques les mieux adaptées sur les plans social, environnemental et économique, et ce, en assurant la fiabilité du réseau.</p>	Aucun indicateur
<p>Participer au microréseau de Lac-Mégantic</p> <p>Le premier microréseau îlotable du Québec, inauguré en juillet 2021, comporte différents composants comme des panneaux solaires pour produire de l'énergie localement, des batteries de stockage et des outils permettant de gérer la consommation d'énergie des bâtiments afin de répondre aux besoins de la population et du réseau électrique. Il s'agit d'une vitrine technologique unique au Québec.</p> <p>La nouvelle caserne de pompiers qui intègre des batteries de stockage et de la production solaire a été inaugurée en 2023. L'immeuble Le Chevalier, inauguré en 2024, permettra d'expérimenter un bouquet technologique unique imaginé pour mieux servir les ménages à revenus modestes. Par ailleurs, nous poursuivons les essais afin d'optimiser la gestion et l'utilisation de l'énergie produite et emmagasinée dans les batteries et dans l'ensemble des bâtiments raccordés au microréseau.</p>	Aucun indicateur

Application des plans d'affectation du territoire public

Les terres du domaine de l'État couvrent plus de 90 % du Québec. Pour chacun de ses projets, Hydro-Québec réalise une évaluation environnementale qui respecte les différentes exigences légales. Lorsqu'un projet se déroule sur le territoire public, l'évaluation environnementale tient également compte du plan d'affectation du territoire public des régions visées.

En 2024, Hydro-Québec a ainsi déposé quatre études d'impact en vertu de l'article 31-1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Deux d'entre elles concernent des projets de poste, soit le poste Hochelaga (région de Montréal) et le poste Jean-Jacques Archambault (région de Lanaudière), une autre concerne un projet de modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield (région de Montréal), et la dernière porte sur un projet de ligne à 315 kV visant le raccordement du parc éolien des Neiges (région de la Capitale-Nationale).

Signalements et actes répréhensibles

Dans le but de préserver la confiance envers Hydro-Québec et de s'assurer du respect d'exigences élevées en matière d'intégrité et d'éthique, le Conseil d'administration et la direction d'Hydro-Québec ont mis en place un mécanisme de signalement intégré. Il est possible de [faire un signalement au moyen d'un formulaire de signalement Web](#) sécurisé ou par téléphone (1 866 384-4783), ce qui garantit la confidentialité de la communication, ainsi que l'anonymat au besoin.

Au cours de l'exercice 2024, nous avons reçu 22 signalements pouvant correspondre à des actes répréhensibles, lesquels se répartissent comme suit :

Reddition de comptes 2024	
Éléments visés par l'article 25 de la <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre
1 Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	22
2 Divulgations auxquelles on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	0
3 Divulgations fondées (conclusion en 2024)	2
4 Divulgations reçues et regroupées par catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
• une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement en application d'une telle loi;	10
• un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie;	7
• un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui;	1
• un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité;	3
• le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement;	1
• le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre l'un des actes répréhensibles mentionnés précédemment.	0
5 Communications de renseignements effectuées en vertu du premier alinéa de l'article 23.	1

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

Le gouvernement du Québec a adopté le 5 décembre 2014 la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*. L'objectif de la *Loi* est le renforcement des mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment par des mesures de planification de la main-d'œuvre ainsi que de contrôle des effectifs et des contrats de service.

Conformément à la *Loi*, Hydro-Québec s'est dotée d'une directive ayant pour but d'établir les situations où l'autorisation du dirigeant ou de la dirigeante d'Hydro-Québec n'est pas requise pour la conclusion d'un contrat de services pendant la période d'application de la *Loi*. Cette directive a été soumise au Conseil du trésor et est en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2017. Ainsi, pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, le président-directeur général d'Hydro-Québec a autorisé 89 contrats assujettis à la *Loi* pour un montant total de 263 978 199 \$.

Le niveau d'effectif global en heures rémunérées à Hydro-Québec pour la période de référence est représenté dans le tableau ci-contre :

Heures rémunérées	
Personnel d'encadrement	4 050 710
Personnel professionnel	15 706 601
Personnel de bureau, techniciens, techniciennes, assimilés et assimilées	9 217 338
Agents et agentes de la paix	31 205
Ouvriers, ouvrières et personnel d'entretien et de service	13 665 953
Étudiants, étudiantes et stagiaires	168 665
Total	42 840 471

Évaluation de l'efficacité et de la performance d'Hydro-Québec

Contexte

Conformément aux dispositions de la *Loi sur Hydro-Québec*, la Société a instauré un processus d'évaluation dans le cadre duquel elle se compare notamment à d'autres entreprises du secteur de l'électricité et rend compte tous les trois ans des résultats obtenus. Le tableau ci-dessous présente les résultats du cinquième exercice d'évaluation réalisé par la Société depuis 2012. La période de référence varie selon la disponibilité des données pour chaque indicateur. Certains indicateurs n'ont pas fait l'objet de comparaisons avec d'autres entreprises faute de paramètres d'étalonnage communs, mais plusieurs résultats de l'évaluation sont néanmoins examinés par des organisations indépendantes reconnues.

Résultats de l'exercice d'évaluation 2024

En 2022, Hydro-Québec a inscrit la meilleure performance financière de son histoire dans un contexte marqué par une forte montée des prix de l'énergie sur les marchés d'exportation et par des températures hivernales froides. De plus, elle a dépassé la cible financière globale qu'elle s'était fixée pour la période 2022-2024, malgré la faible hydraulicité de 2023 et de 2024 qui s'est traduite par un recul important des ventes d'électricité sur les marchés hors Québec et, par conséquent, une diminution du bénéfice net.

La mise en œuvre de la *Plan d'action 2035* se poursuit et, malgré plusieurs événements météorologiques exceptionnels (derecho, verglas, feux de forêt, tornade, pluies violentes), certains des indicateurs de la qualité du service s'améliorent, notamment le nombre de pannes (normalisé). Bien que les résultats en santé-sécurité du travail se soient améliorés, les efforts à cet égard doivent se poursuivre, comme ceux qui concernent l'équité, la diversité et l'inclusion ainsi que la réputation, qui marquent un léger recul par rapport aux résultats de l'exercice précédent.

Indicateurs ciblés par l'étalonnage triennal

Indicateurs de coûts	Résultats d'Hydro-Québec / Résultats moyens			Commentaires
	2021	2022	2023	
Postes de transport (\$ US/MVA) (Étalonnage par First Quartile Consulting)	1 397 / 695	1 748 / 599	1 873 / 514	L'étendue exceptionnelle du réseau de transport exige un nombre supérieur d'équipements par rapport au groupe de référence, d'où des charges d'exploitation et de maintenance plus élevées que la moyenne. La hausse des charges des dernières années s'explique par l'intensification des travaux d'entretien et de maintenance, de même que par des dépenses en technologies numériques visant l'amélioration de la qualité et de la fiabilité du service.
Lignes de transport (\$ US/mille de circuit) (Étalonnage par First Quartile Consulting)	2 366 / 8 857	2 606 / 9 056	3 821 / 12 575	Compte tenu de la proportion relativement élevée de circuits à haute tension dans le réseau de transport, le transit d'une charge donnée exige un nombre inférieur de composants par mille de circuit comparativement au groupe de référence. L'intensification des travaux d'entretien et de maintenance, de même que des dépenses en technologies numériques visant l'amélioration de la qualité et de la fiabilité du service expliquent la hausse des charges des dernières années.
Réseau de distribution (\$ US/abonnement) (Étalonnage par First Quartile Consulting) ^a	79 / 107	nd / 121	112 / 131	Les travaux de maintenance et de végétation se sont intensifiés dans les dernières années, contribuant à l'amélioration du service. Les coûts de l'entreprise demeurent toutefois inférieurs à ceux du groupe de référence.

a) Cet indicateur est étalonné aux deux ans.

Indicateurs de coûts	Résultats d'Hydro-Québec / Résultats moyens			Commentaires
	2021	2022	2023	
Clientèle (\$ US/abonnement) (Étalonnage par First Quartile Consulting) ^a	nd / 40	38 / 48	nd / 49	Nos efforts de commercialisation ont suscité une augmentation du nombre de clients et clientes inscrits à la Facture Internet et utilisant l'Espace client. De plus, le nombre de téléchargements de notre application est à la hausse et le nombre moyen de visites par année augmente progressivement. Cette bonne performance nous a permis de réduire, entre autres, nos coûts de publipostage.
Coût moyen de production (¢ CA/kWh) (Étalonnage de certaines composantes du coût par l'Electric Utility Cost Group)	1,9 / nd	2,0 / nd	2,4 / nd	Le coût de production moyen a augmenté en 2023 principalement du fait qu'Hydro-Québec a vendu moins d'électricité sur les marchés hors Québec en raison d'apports naturels en eau largement inférieurs à la normale. Les composantes du coût sont ainsi concentrées sur un moins important volume de ventes.

a) Cet indicateur est étalonné aux deux ans.

Indicateurs ciblés par l'étalonnage triennal (suite)

Indicateurs liés aux orientations stratégiques d'Hydro-Québec	Résultats d'Hydro-Québec / Résultats moyens			Commentaires
	2022	2023	2024	
Indice de réputation (cote globale sur 10) ^b (Étalonnage par SOM)	7,43 / 6,19	7,38 / 6,11	7,28 / 6,08	Hydro-Québec mesure sa cote globale de réputation selon trois critères : l'évaluation générale de la Société, l'admiration et le sentiment de fierté. Pour la période 2022-2024, la Société a maintenu son classement au premier rang parmi les sept entreprises évaluées.
Taux de fréquence des accidents de travail avec pertes de temps et décès (par 200 000 heures travaillées) ^c (Étalonnage par l'Association canadienne de l'électricité)	0,95 / 0,64	1,17 / 0,64	0,90 / nd	Divers facteurs contribuent à l'écart des résultats d'Hydro-Québec par rapport à ceux du groupe de référence, tels que l'étendue de ses activités du fait qu'elle est une entreprise intégrée verticalement. De plus, son statut de société d'État et le cadre législatif régissant les accidents du travail au Québec peuvent avoir une incidence sur le nombre de cas déclarés et de demandes de prestations soumises. La Société poursuit les initiatives qu'elle a mises en œuvre au sein de tous les groupes pour améliorer sa performance en matière de santé-sécurité du travail, de même que celle de ses fournisseurs de biens et de services.
Indice d'engagement durable des employés et employées (%)^d	87 / 89	86 / 90	nd	Dans un contexte de changements majeurs, notamment l'évolution de l'organisation vers Une Hydro, le retour au bureau après la pandémie de COVID-19 et les changements importants au sein de la haute direction, l'indice d'engagement selon le sondage de 2023 est demeuré élevé. En 2024, aucun sondage sur l'engagement n'a été réalisé.

b) Données de 2022 vérifiées par GHD et celles de 2023, par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

c) Données vérifiées par le BNQ.

d) Données de 2022 vérifiées par GHD et celles de 2023, par le BNQ.

Indicateurs non ciblés par l'étalonnage triennal

Indicateurs liés aux orientations stratégiques d'Hydro-Québec	Résultats / Cibles			Commentaires
	2022	2023	2024	
Économies d'énergie résultant de nos initiatives en efficacité énergétique (GWh nets) ^e	824 / nd	795 / nd	1 107 / nd	Les résultats s'expliquent par une augmentation de plus de 30 % des économies d'énergie par rapport à 2023, notamment grâce à : <ul style="list-style-type: none"> • l'introduction d'un programme d'envergure de soutien financier au secteur résidentiel; • l'ajout de mesures porteuses assurant une très bonne performance du programme destiné à la clientèle d'affaires; • une bonification de 60 % de l'aide financière offerte à la clientèle agricole, notamment liée à de nouvelles mesures à son intention; • la mise en place d'initiatives porteuses visant à soutenir la réalisation du <i>Plan d'action 2035</i>.

e) Données de 2022 vérifiées par GHD et celles de 2023, par le BNQ.



Indicateurs liés aux orientations stratégiques d'Hydro-Québec	Résultats / Cibles			Commentaires
	2022	2023	2024	
Bénéfice net (M\$) ^a	4 557 / 3 400 ^b	3 288 / 3 500 ^b	2 663 / 2 200 à 2 700 ^c	Au cours de la période 2022-2024, Hydro-Québec a enregistré un bénéfice net globalement supérieur aux cibles qu'elle s'était fixées, affichant d'ailleurs la meilleure performance financière de son histoire en 2022. Les résultats de 2023 et de 2024 ont quant à eux été marqués par le contexte de faible hydraulicité qui a nécessité une gestion dynamique et prudente des stocks énergétiques et s'est ainsi traduite par une réduction importante des ventes d'électricité sur les marchés hors Québec.
Contribution au produit intérieur brut (PIB) du Québec (G\$) ^d	25 / nd	24 / nd	24,5 / 23,4	Malgré une baisse du bénéfice net, la contribution de la Société au PIB du Québec a augmenté en 2024, par rapport à 2023, sous l'effet d'une hausse des investissements.
Indice d'expérience client ^e	8,4 (indice combiné de satisfaction de la clientèle) / nd	8,3 (indice combiné de satisfaction de la clientèle) / nd	8,4 (indice d'expérience clientèle)	En 2024, nous avons adapté la méthode de sondage afin de capter un échantillonnage de la clientèle ayant eu une interaction récente avec Hydro-Québec via ses différents canaux de communication. Les résultats témoignent toujours des efforts constants de la Société pour bien capter la satisfaction de sa clientèle.
Niveau d'Accréditation des partenariats en relations avec les Autochtones (Partnership Accreditation in Indigenous Relations [PAIR] du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone)	Argent / nd	Argent / nd	Or / nd	L'obtention du niveau Or d'accréditation en 2024 témoigne du travail accompli par Hydro-Québec en matière de : <ul style="list-style-type: none"> • relations avec les communautés autochtones; • retombées économiques; • formation de la main-d'œuvre autochtone. Les progrès réalisés à ce jour montrent que la Société est un bon partenaire d'affaires et qu'elle est engagée à promouvoir la prospérité des communautés autochtones. Elle s'engage aussi à offrir un milieu de travail ouvert et inclusif à ses employées et employés autochtones.
Équité, diversité et inclusion (% d'embauche d'employées et employés issus de la diversité) ^e	45,5 / 46	43,6 / 47	41,4 / 48	Cet indicateur vise à accroître la représentativité des groupes sous-représentés ciblés par la <i>Loi sur l'accès à l'égalité en emploi</i> . Pour découvrir de nouveaux talents et mettre au profit de l'entreprise une variété de profils professionnels, nous avons notamment mis en place un programme d'embauche de nouveaux arrivants et arrivantes et offert des stages spécifiquement aux étudiants et étudiantes en situation de handicap et d'autres aux jeunes Autochtones. Les résultats à la baisse de cet indicateur s'expliquent par l'évolution des besoins de l'organisation qui fait varier la nature des postes à pourvoir, de même que les régions dans lesquelles ils se trouvent. <p>Nous vérifions régulièrement l'objectivité de nos processus et offrons régulièrement des séances de sensibilisation aux biais inconscients.</p>

a) États financiers audités par KPMG, Ernst & Young et le Vérificateur général du Québec.

b) Cible du *Plan Stratégique 2022-2026*.

c) Cible du *Rapport annuel 2023*.

d) Données de 2023 examinées dans le périmètre des services fournissant une assurance limitée d'Ernst & Young.

e) Données de 2022 vérifiées par GHD et celles de 2023 et de 2024, par le BNQ.

Suivi du Plan de développement durable 2024-2028

Le [Plan de développement durable 2024-2028](#) est le fruit de consultations d'équipes internes et, dans certains cas, de partenaires externes, de même que d'un balisage des meilleures pratiques.

Il va sans dire que les engagements présentés ci-après s'inscrivent dans le cadre de la transition énergétique. Correspondant à neuf thèmes distincts, ils nous permettront d'intégrer concrètement le développement durable à l'ensemble de nos activités et, plus largement, de contribuer à la décarbonation du Québec. Les engagements et actions mis de l'avant dans ce plan font aussi écho aux priorités du *Plan d'action 2035*.

En voici des exemples :

- Les investissements importants que nous consentirons pour accroître la fiabilité de notre réseau et sa résilience face aux changements climatiques auront pour effet de réduire le nombre et la durée des pannes d'électricité, et donc d'améliorer la qualité du service.
- Les moyens que nous mettrons en œuvre pour aider notre clientèle à consommer l'électricité de façon responsable, conjugués aux projets que nous lancerons pour accroître notre production d'énergie renouvelable, contribueront à la décarbonation du Québec.
- La réalisation de nos projets d'infrastructure dans le respect des principes du développement durable, notamment en ce qui concerne la biodiversité, la durabilité des installations, la collaboration avec les collectivités et l'établissement de partenariats avec les communautés autochtones, conduira à l'amélioration du cadre de vie des Québécois et Québécoises et assurera un avenir énergétique durable aux générations futures.
- L'accueil au sein de notre entreprise d'un plus grand nombre de travailleurs et travailleuses autochtones et de personnes issues de la diversité, de même que l'amélioration en continu de nos pratiques en santé et en sécurité du travail, conduiront à la création d'un milieu de travail plus sain, plus sécuritaire et plus inclusif.

Pour chacun des engagements du *Plan de développement durable 2024-2028*, nous contribuons à un ou plusieurs des 17 objectifs de développement durable mis de l'avant par l'agence de l'Organisation des Nations Unies (ONU) responsable du développement international, le Programme des Nations Unies pour le développement.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de 2024. Pour chacune des cibles, nous précisons à quel sous-objectif de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* (SGDD) elle correspond. Une mise à jour du plan est prévue pour le premier trimestre 2025. Pour plus d'information sur [nos actions et notre performance en matière de développement durable](#).

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2024	Résultat 2024 / Commentaires
Approvisionnement responsable					
5.4.1 Augmenter la part des acquisitions responsables.	Accroître la part de nos approvisionnements responsables.	% de contrats intégrant de nouvelles composantes responsables	Nouvel indicateur	10	24,6 % / Intégration au calcul du suivi des mesures d'atténuation des risques de non-respect des droits de la personne dans nos chaînes d'approvisionnement ainsi qu'utilisation du questionnaire en santé-sécurité du travail comme critère d'admissibilité avec note de passage de 70 % dans six catégories d'achat.
	Accroître les occasions d'affaires offertes aux entreprises issues de l'économie sociale.	Nombre d'entreprises issues de l'économie sociale ayant un contrat ou une commande active pour l'année en cours	49 (2023)	55	82^a / Efforts soutenus auprès des parties prenantes externes ainsi que du personnel pour favoriser l'achat auprès d'entreprises d'économie sociale. Mise à jour du statut des entreprises enregistrées dans notre base de fournisseurs.

a) Données vérifiées par le BNQ.

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2024	Résultat 2024 / Commentaires
Biodiversité					
2.1.1 Bonifier et pérenniser le réseau d'aires protégées du Québec.	Déterminer le potentiel de conservation de nos propriétés dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en lien avec la conservation de la biodiversité.	Nombre cumulatif d'hectares ciblés pour la conservation	Nouvel indicateur	Adopter une méthode pour établir le potentiel de conservation	En cours / La méthode d'établissement du potentiel de conservation des lots d'Hydro-Québec s'articule autour de trois documents élaborés en 2024. Le guide pour la détermination de la valeur écologique des propriétés d'Hydro-Québec a servi à accorder une valeur écologique à chacun des 5 567 lots d'Hydro-Québec. La version préliminaire des deux autres documents, dont l'un décrit le mécanisme décisionnel qui permettra de repérer les occasions de conservation ou de protection de certaines propriétés et l'autre présente le cheminement de création d'une mesure de conservation reconnue avec les étapes à suivre et les groupes à consulter, fait actuellement l'objet de consultations.
2.1.2 Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec.	Intégrer des mesures additionnelles d'amélioration ou de restauration visant à favoriser la biodiversité dans les projets.	% de projets assujettis à l'article 31 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> intégrant des mesures additionnelles	Nouvel indicateur	100	75 / En 2024, Hydro-Québec a réalisé et déposé quatre études d'impact sur l'environnement pour autant de grands projets, dont trois intègrent une mesure de protection de la biodiversité supplémentaire. L'intégration de ces mesures aux projets déjà lancés a été plus complexe. Une telle mesure sera intégrée au quatrième grand projet au cours de 2025.
Communautés autochtones et collectivités durables					
3.2.2 Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité.	Obtenir le niveau Or du Programme d'Accréditation des partenariats en relations avec les Autochtones (PAIR) du Conseil canadien pour les entreprises autochtones	Niveau de certification	Niveau Argent (2023)	Niveau Or	Niveau Or / L'obtention de la certification Or en 2024 témoigne du travail accompli par Hydro-Québec en matière de : <ul style="list-style-type: none"> relations avec les communautés autochtones; retombées économiques; formation des Autochtones et de main-d'œuvre autochtone. Les progrès réalisés à ce jour montrent que l'organisation est un bon partenaire d'affaires et qu'elle est engagée à promouvoir la prospérité des communautés autochtones. Elle s'engage aussi à offrir un milieu de travail ouvert et inclusif à ses employées et employés autochtones.
	Soutenir l'entrepreneuriat féminin autochtone.	Contribution financière cumulative (M\$)	1 (2023)	2	2^a / En 2024, la contribution d'Hydro-Québec de 1 000 000 \$ a été remise à la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec (CDEPNQL), comme convenu dans l'entente signée par les parties concernées. Le paiement s'est effectué en deux versements de 500 000 \$ par chèque, l'un en juin et l'autre en novembre. La contribution financière cumulative à la CDEPNQL atteint ainsi 2 000 000 \$ comme prévu.

a) Données vérifiées par le BNQ.

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2024	Résultat 2024 / Commentaires
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire.	Accompagner les municipalités dans la réalisation de projets favorisant la biodiversité dans les emprises de lignes de transport.	Nombre cumulatif d'hectares aménagés	10,2 (2023)	40	22,1^a / Les cibles annuelles ont été définies en fonction du nombre d'hectares aménagés en 2023, soit 19,68 ha, chiffre fourni par nos trois partenaires municipaux. Lors de l'exercice de compilation du nombre d'hectares aménagés au cours de 2024, Hydro-Québec a recalculé le nombre d'hectares des projets réalisés en 2023. Malheureusement, le total était de 10,2 ha et non de 19,68 ha pour 2023. Afin de susciter encore plus d'intérêt de la part de nos partenaires municipaux, nous comptons réaliser en 2025 des activités qui permettront de conférer une visibilité accrue à cette initiative.
Consommation responsable					
1.1.3 Soutenir le développement des filières vertes et des technologies propres.	Atteindre la cible de 21 térawattheures (TWh) en économies d'énergie à l'horizon 2035 grâce à nos programmes en efficacité énergétique.	Nombre cumulatif de TWh bruts économisés	0,84 (2023)	1,77 (+0,93)	2,01 (+1,17) / Le dépassement de la cible s'explique notamment par : <ul style="list-style-type: none"> • l'introduction d'un programme d'envergure de soutien financier au secteur résidentiel; • l'ajout de mesures porteuses assurant une très bonne performance du programme destiné à la clientèle d'affaires; • une bonification de 60 % de l'aide financière offerte à la clientèle agricole, notamment liée à de nouvelles mesures à son intention.
1.3.2 Faciliter les choix de consommation responsables et locaux.	Libérer un potentiel de 3 500 mégawatts (MW) d'électricité pouvant être effacée ou déplacée à l'horizon 2035 grâce à nos offres en gestion de la demande de puissance.	Nombre de MW d'électricité pouvant être effacée ou déplacée	2 041 (2023-2024)	2 152	2 371^a / Le résultat pour l'hiver 2024-2025 dépasse la cible fixée pour la période de référence grâce à des initiatives stratégiques de commercialisation et de promotion des offres qui ont permis d'accroître le nombre de clients et de clientes souscrivant à une option de gestion de la puissance, parmi autant notre clientèle résidentielle que nos clientèles d'affaires.
Décarbonation					
4.2.2 Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises.	Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises en bonifiant l'offre d'alimentation électrique.	Nombre de connecteurs de recharge rapide déployés au Québec pour les véhicules légers et lourds	897 (2023)	1 120	1 110^a / Le résultat est inférieur de 10 à la cible. En 2024, 75 connecteurs de plus ont été installés, mais n'ont pas été mis en service en raison de délais de raccordement importants.
5.6.1 Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures.	Réduire les émissions directes de GES (niveau 1).	% de réduction de tonnes d'équivalent CO ₂	362 820 (moyenne de la période 2015-2020)	-5	Non disponible / La donnée finale sera publiée sur la page Web consacrée au développement durable .
5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État.	Convertir progressivement notre parc de véhicules en y remplaçant les véhicules à essence par des modèles à zéro ou à faibles émissions.	% d'électrification du parc de véhicules légers (HERB)	39 (2023)	47	46^a / L'objectif d'électrification du parc d'Hydro-Québec a pratiquement été atteint. Les efforts se poursuivront au cours de 2025 pour atteindre la cible de 50 %.

a) Données vérifiées par le BNQ.



Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2024	Résultat 2024 / Commentaires
Économie circulaire					
1.1.2 Accélérer le développement de l'économie circulaire.	Mettre en œuvre un plan visant à établir nos orientations d'entreprise en matière d'économie circulaire.	% de réalisation du plan	0 (2023)	0	0 % / En 2024, afin d'orienter la réalisation du <i>Plan d'action</i> , nous avons élaboré une stratégie favorisant la transition vers l'économie circulaire. La vision, les axes d'action et les objectifs qui y sont définis précisent les fondements des initiatives qui seront mises en œuvre en 2025. De plus, Hydro-Québec a participé aux activités liées à l'élaboration d'outils pour les donneurs d'ouvrage du Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC) en proposant des projets comme bancs d'essai.
5.6.2 Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation.	Mettre en œuvre un plan de circularité de nos matières résiduelles, y compris celles issues de nos chantiers de construction, de réfection et de rénovation.	Cumul des nouvelles initiatives de circularité, y compris celles qui impliquent les matières issues de nos chantiers de construction, de réfection et de rénovation	0 (2023)	0	0 / Nous avons exploré diverses façons de réduire l'empreinte environnementale de nos chantiers. Nous avons choisi des endroits où mettre en place des initiatives d'économie circulaire permettant de réduire l'utilisation de nouvelles ressources et de valoriser les matières résiduelles. Dans ce contexte, nous avons modifié les clauses de nos appels d'offres et avons conclu des ententes sur le conditionnement de matériaux. Ces projets sont en cours et se poursuivront en 2025. Ils sont documentés, ce qui permettra de dresser un bilan.
Gouvernance responsable					
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales.	Évaluer la durabilité de nos projets assujettis à l'article 31 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> .	% de grands projets évalués	0 (2023)	100	100 / Nous avons réalisé une évaluation de la durabilité de nos quatre projets assujettis à l'article 31 de la LQE. En 2025, nous tenterons de trouver des façons de réaliser les évaluations plus en amont afin de maximiser les avantages.
5.3.4 Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité.	Intégrer des critères de durabilité dans le processus d'évaluation et d'attribution des dons et commandites.	% des organismes bénéficiant de dons et commandites qui répondent aux critères de durabilité	Nouvel indicateur	15	43^a / En 2024, nous avons déployé un nouveau système de traitement des demandes de dons et de commandites. Accompagné d'un formulaire posant des questions précises, il nous a permis de déterminer efficacement les organismes répondant aux critères de durabilité, ce qui explique le dépassement des objectifs fixés. Parmi les 616 organismes ayant obtenu une contribution financière d'Hydro-Québec, 267 ont déclaré avoir une mission ou des initiatives environnementales.
Infrastructures durables et résilientes					
5.6.1 Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures.	Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans nos processus ciblés.	Nombre de processus	36 (2023)	44	nd / Indicateur en révision

a) Données vérifiées par le BNQ.

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2024	Résultat 2024 / Commentaires
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles de l'État.	Renouveler nos certifications BOMA BEST, selon la version 4.0 des normes applicables.	% de renouvellements à la version 4.0 des normes	0 (2023)	22	0 % / Les renouvellements prévus ont été entrepris, mais le processus de certification a changé, ce qui a repoussé les échéances. Le processus sera terminé au début de 2025.
Ressources humaines					
Sans objet	Améliorer la sécurité en milieu de travail en nous outillant de manière à réduire les risques d'accident.	Taux de fréquence des accidents du travail avec décès et perte de temps par 200 000 heures travaillées à Hydro-Québec	1,17 (2023)	1,12	0,90^a / En 2024, Hydro-Québec a réduit significativement le taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps grâce à plusieurs initiatives visant à améliorer la santé-sécurité du travail. Cette baisse résulte de mesures telles que l'amélioration des processus de gestion des risques, la formation continue des employés sur les pratiques sécuritaires, et la mise en œuvre de nouvelles technologies pour surveiller les activités et prévenir les incidents.
5.8.2 Augmenter la part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto-solo des employés de l'État.	Accroître la part du transport actif, collectif ou autre du personnel par rapport au voiturage en solo.	% des modes de transport autres que le voiturage en solo	nd	50	50 / En raison d'une différence entre la méthode du sondage réalisé par Hydro-Québec en 2023 et celle du sondage mené par le gouvernement provincial en 2024, nous avons décidé de moduler nos cibles en fonction des résultats de ce dernier. De plus, le programme de mobilité durable a été de nouveau déployé dans la dernière année, notamment avec l'offre d'ateliers de mécanique de vélo aux principaux pôles administratifs, la promotion des rabais d'entreprise Bixi et àVélo, le retour garanti pour les employés et employées qui font du covoiturage ainsi qu'une conférence-midi sur le voyage à vélo. Nous avons revu les critères d'aménagement de nos stationnements afin d'intégrer davantage la mobilité durable. Enfin, Hydro-Québec a remporté le Défi sans auto solo.

a) Données vérifiées par le BNQ.

NOS ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION, DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION

Production

Puissance installée au Québec				37 407 MW	
62 centrales hydroélectriques				36 854 MW	
Robert-Bourassa	5 616	Sainte-Marguerite-3	882	Péribonka	385
La Grande-4	2 779	Laforge-1	878	Laforge-2	319
La Grande-3	2 417	Bersimis-2	845	Trenche	302
La Grande-2-A	2 106	Outardes-4	785	La Tuque	287
Beauharnois	1 864	Bernard-Landry	768	Romaine-1	270
Manic-5	1 596	Carillon	756	Beaumont	270
La Grande-1	1 436	Romaine-2	640	Romaine-4	245
René-Lévesque	1 326	Toulnustouc	526	McCormick	235
Jean-Lesage	1 229	Outardes-2	523	Rocher-de-Grand-Mère	230
Bersimis-1	1 178	Eastmain-1	480	Rapide-Blanc	217
Manic-5-PA	1 064	Brisay	469	Paugan	216
Outardes-3	1 026	Romaine-3	395	Shawinigan-2	200
				Manic-1	184
				Shawinigan-3	184
				Rapides-des-Îles	176
				Sarcelle	150
				Chelsea	144
				Première-Chute	124
				La Gabelle	124
				Les Cèdres	113
				Rapides-des-Quinze	109
				Autres (17 centrales de moins de 100 MW)	786
24 centrales thermiques				543 MW	
Bécancour (à turbines à gaz)			411	Autres (23 centrales diesels des réseaux autonomes)	
Autres (23 centrales diesels des réseaux autonomes)			132		
2 centrales photovoltaïques				10 MW	
Gabrielle-Bodis			8	Robert-A.-Boyd	
Robert-A.-Boyd			2		
Autres sources – Contrats d’approvisionnement				11 007 MW	
Centrale des Churchill Falls de la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited ^a				5 428	
44 parcs éoliens appartenant à des producteurs indépendants ^b				3 933	
55 centrales hydroélectriques appartenant à des producteurs indépendants ^b				712	
13 centrales de cogénération à la biomasse et 4 au biogaz appartenant à des producteurs indépendants ^c				409	
Autres				525	
a) En vertu du contrat de 1969, Hydro-Québec dispose de la quasi-totalité de la production jusqu'en 2041. Une nouvelle entente de principe non contraignante conclue en 2024 prévoit le remplacement de ce contrat par un nouvel accord qui s'étendra jusqu'en 2075.					
b) Hydro-Québec achète la totalité de la production.					
c) Hydro-Québec achète la quasi-totalité de la production.					
Puissance installée aux États-Unis				619 MW	
13 centrales hydroélectriques détenues par Great River Hydro, filiale en propriété exclusive d'Hydro-Québec				589	
2 centrales hydroélectriques détenues conjointement avec Innergex énergie renouvelable inc.				30	

Transport

Tension	Lignes (km)	Postes (nombre)
765 et 735 kV	12 581 ^a	41
450 kV c.c.	1 218	2
315 kV	5 521	88
230 kV	3 252 ^b	54
161 kV	2 091	43
120 kV	7 075	227
69 kV et moins	3 162	84
Total	34 900	539

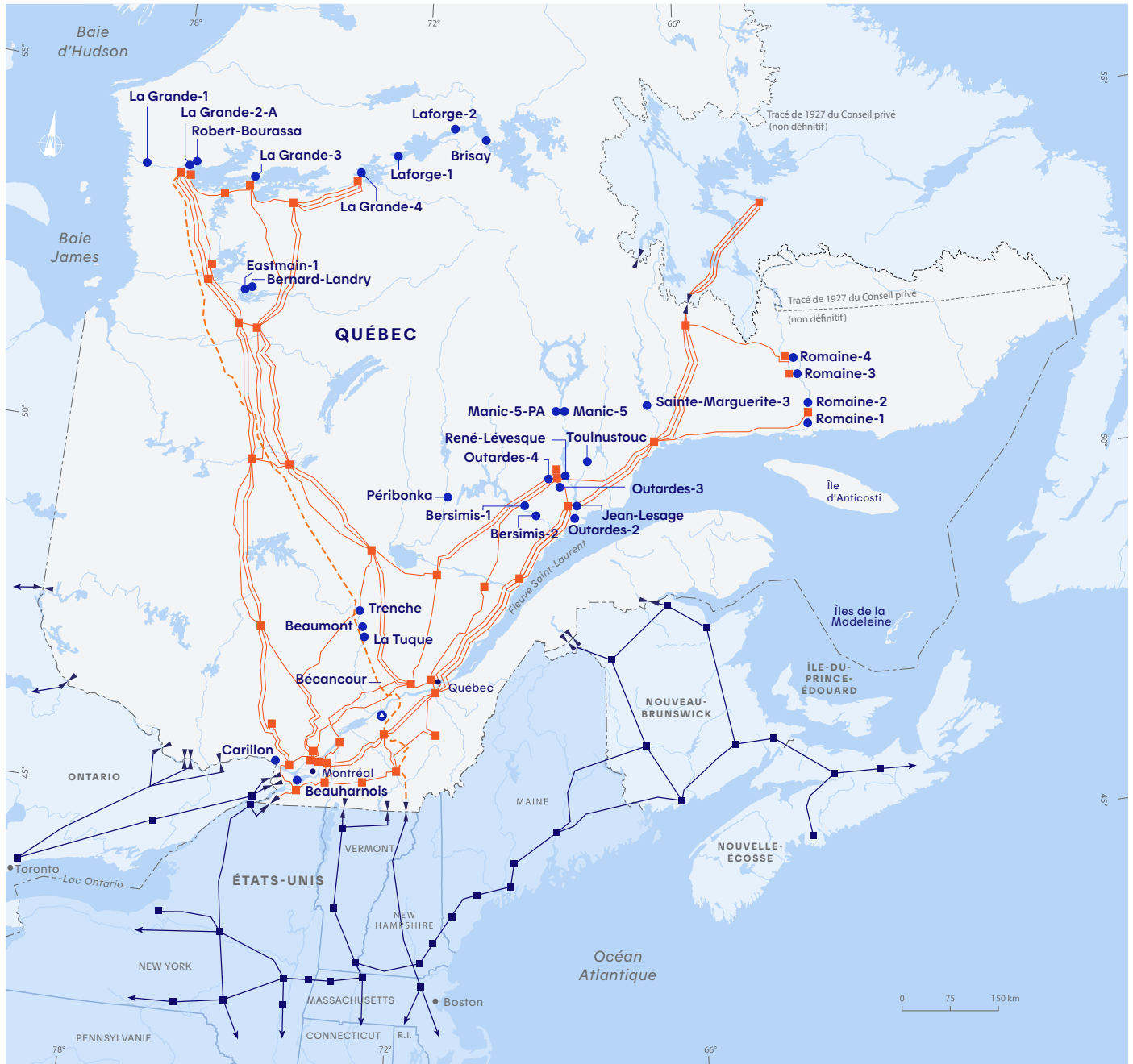
a) Dont 469 km de lignes à 735 kV exploitées à 315 kV.
b) Dont 33 km de lignes à 230 kV exploitées à 120 kV.

Distribution

Moyenne tension	Lignes (km)
34 kV	829
25 kV	115 549
12 kV	4 296
4 kV et moins	209
Total	120 883
Basse tension	108 400
Total	229 283



Nos grands équipements



Hydro-Québec exploite le plus vaste réseau de transport d'électricité de l'Amérique du Nord. Celui-ci comprend 34 900 km de lignes à différentes tensions.

Centrales de 245 MW et plus	
● Centrale hydroélectrique	● Centrale thermique
Autres installations	
■ Poste à 735 kV	— Ligne à 735 kV
▶ Interconnexion	- - - Ligne à 450 kV à courant continu
■ Réseaux voisins schématisés	

Pour nous joindre

Hydro-Québec

Édifice Jean-Lesage, 20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA

Téléphone : 514 289-2211, poste 2316
Courriel : accueil@hydro.qc.ca

Relations avec les investisseurs

Édifice Jean-Lesage, 5^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA

Téléphone : 514 289-2518
Courriel : rel.inv@hydro.qc.ca

© Hydro-Québec

Affaires publiques, relations externes
et communications

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 1^{er} trimestre 2025

ISBN : 978-2-555-00475-7 (PDF v. fr.)
ISBN : 978-2-555-00477-1 (PDF v. ang.)
ISBN : 978-2-555-00474-0 (Imp. v. fr.)
ISBN : 978-2-555-00476-4 (Imp. v. ang.)

Reproduction autorisée avec mention
de la source
2024G415F

La version française de ce document fait foi.
This document is also available in English.

www.hydroquebec.com

